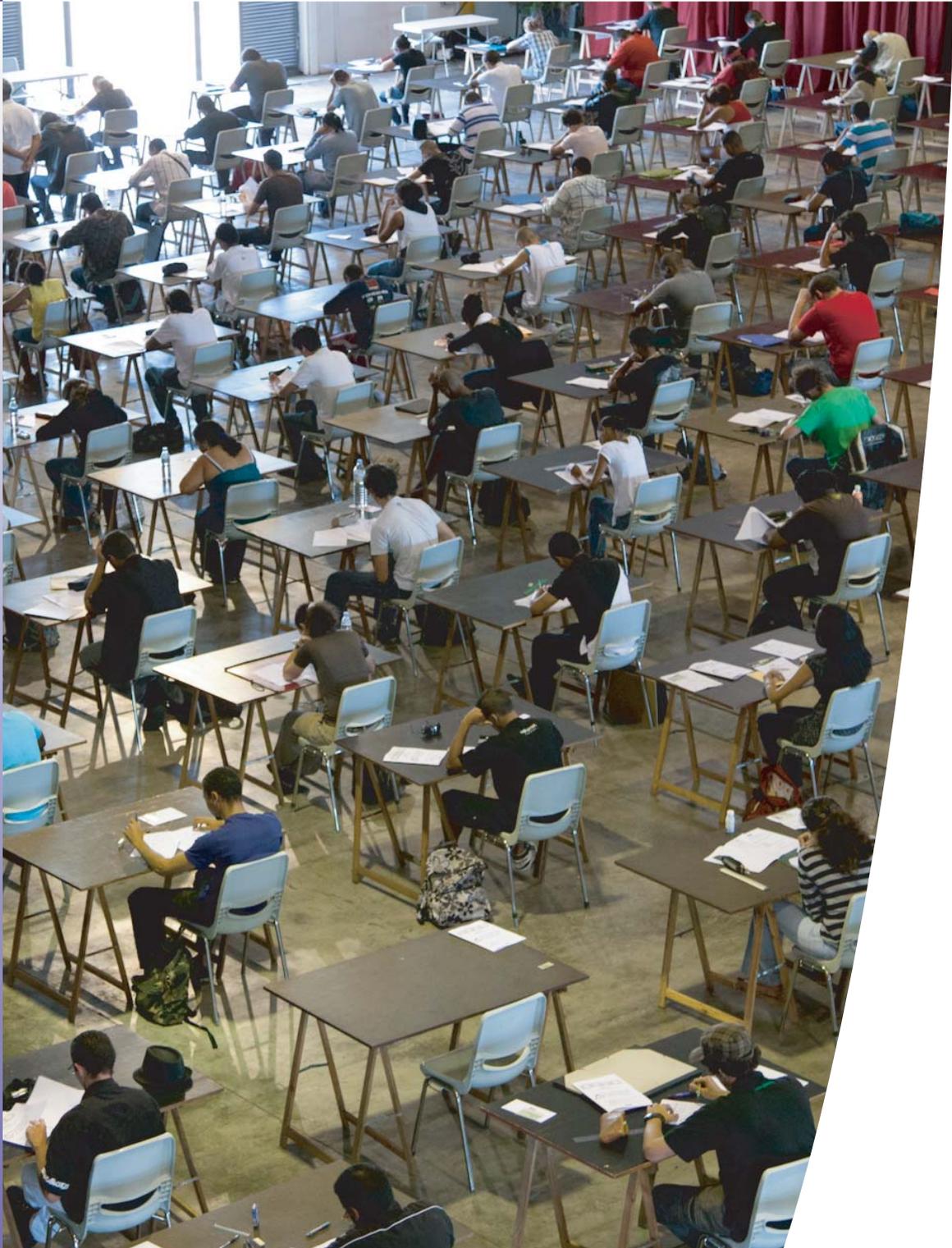


*Le profil des candidats à l'examen
de l'attestation de capacité permettant
l'exercice de transporteur routier
ou de commissionnaire de transport
Centre d'examen de Nantes
Période 2000 / 2012*



**OUTILS
ET REPÈRES**

Collection

n° 25

Préambule

L'accès aux professions de transporteur public routier de marchandises ou de voyageurs (à l'aide de véhicules de tonnage supérieur à 3,5 tonnes ou excédant 9 places) et de commissionnaire de transport est soumis à l'obtention d'un diplôme, l'attestation de capacité, dont l'une des trois voies d'accès est un examen écrit.

Cet examen national a lieu une fois par an dans les sept centres situés en France métropolitaine et les cinq centres des départements d'outre mer. Le jury d'examen de Nantes, qui siège à la DREAL des Pays de la Loire, est le deuxième en France par le nombre d'inscriptions. Sa compétence territoriale couvre les candidats domiciliés dans quatre régions du Grand Ouest (Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes).

Le dossier d'inscription à l'examen contient une fiche de renseignement anonyme que doit remplir chaque candidat (cf. page 56). Les informations qui y figurent, de type déclaratif, ne font pas l'objet de vérifications lors de l'inscription. En revanche, des contrôles de cohérence, effectués a posteriori sur l'ensemble de la base statistique, ont permis de repérer et de corriger un certain nombre d'informations erronées.

La présente étude vise à améliorer la connaissance des caractéristiques des candidats et analyser les facteurs de présence et de réussite à l'examen. Elle repose sur l'exploitation statistique, au cours d'une période de treize ans (2000 à 2012), des 6 300 fiches de renseignement adressées au jury d'examen de Nantes.



Cette publication a été élaborée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à la demande de l'Observatoire social régional des transports, structure informelle composée des principaux acteurs concernés par les problématiques sociales dans les transports routiers de marchandises et de voyageurs (DREAL, DIRECCTE, syndicats professionnels, syndicats de salariés, organismes de formation agréés).

Document consultable et téléchargeable sur le site de la DREAL des Pays de la Loire à l'adresse suivante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-social-regional-des-580.html>

Sommaire

Synthèse – Le niveau d'études et le suivi d'une préparation aux épreuves écrites sont les deux principaux facteurs de réussite à l'examen de l'attestation de capacité	3
1 – Le profil des candidats à l'option "marchandises"	4
1.1 – La structure des candidatures à l'option "marchandises"	5
1.2 – Les facteurs d'absence à l'examen à l'option "marchandises"	13
1.3 – Les facteurs de réussite à l'examen à l'option "marchandises"	16
2 – Le profil des candidats à l'option "voyageurs"	24
2.1 – La structure des candidatures à l'option "voyageurs"	25
2.2 – Les facteurs d'absence à l'examen à l'option "voyageurs"	32
2.3 – Les facteurs de réussite à l'examen à l'option "voyageurs"	35
3 – Le profil des candidats à l'option "commissionnaires"	41
3.1 – La structure des candidatures à l'option "commissionnaires"	42
3.2 – Les facteurs d'absence à l'examen à l'option "commissionnaires"	48
3.3 – Les facteurs de réussite à l'examen à l'option "commissionnaires"	49
Annexes	55
Les trois voies d'obtention de l'attestation de capacité	55
La fiche de renseignement à remplir par le candidat	56
Les chiffres clés de l'examen de l'attestation de capacité	57
La nomenclature des niveaux de formation	58

Avertissement

Le plan de l'étude comprend trois parties, consacrées à chacune des trois options de l'examen de l'attestation de capacité. Les trois parties ont une structure identique : dans un premier temps, la structure des candidatures est analysée puis les facteurs d'absence et de réussite à l'examen sont étudiés.

Néanmoins, en raison d'un nombre d'observations très inégal (5 330 candidats pour l'option "marchandises", 630 pour l'option "voyageurs" et 330 pour l'option "commissionnaires"), les résultats statistiques des options "voyageurs" et "commissionnaires" manquent de robustesse. De ce fait, les parties 2 et 3 sont plus succinctes que la partie 1 et, en raison de tris croisés reposant sur un faible nombre d'observations, présentent moins de traitements statistiques.

Par ailleurs, le présent rapport ne présente aucune information nominative relative aux organismes privés qui proposent des préparations à l'examen. Ces données sont réputées fragiles, notamment en raison du décalage temporel important entre le moment où, lors de l'inscription, le candidat déclare le nom de l'organisme pressenti et la survenance du stage. Un délai de plusieurs mois est fréquemment observé entre les deux dates.

Synthèse – Le niveau d'études et le suivi d'une préparation aux épreuves écrites sont les deux principaux facteurs de réussite à l'examen de l'attestation de capacité

Au cours des treize dernières années (de 2000 à 2012), la DREAL des Pays de la Loire qui gère le centre d'examen de Nantes a reçu près de 6 300 dossiers de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité, soit une moyenne de 483 candidatures par an. Les 6 291 candidatures ainsi dénombrées ont concerné 4 370 personnes différentes. 1 244 d'entre elles (soit 28 %) se sont en effet inscrites plus d'une fois à l'examen annuel. Les femmes ne représentent qu'un tiers des candidats.

Parmi les sept centres d'examen situés en France métropolitaine, le centre de Nantes occupe le deuxième rang par le nombre d'inscriptions reçues chaque année, après celui de Paris. Il devance notamment les centres d'examen de Lyon et de Marseille.

La grande majorité des 6 300 candidatures du centre d'examen de Nantes s'est portée sur l'option "marchandises" (85 %). L'option "voyageurs" a représenté 10 % des dossiers d'inscription. Les 5 % restants ont concerné des candidats ayant choisi l'option "commissionnaires".

Principales caractéristiques des candidats à l'examen de l'attestation de capacité
(sessions 2000 à 2012)

	Option "marchandises"	Option "voyageurs"	Option "commissionnaires"	Ensemble
Répartition des candidats	85 %	10 %	5 %	100 %
Part des femmes	33 %	32 %	29 %	33 %
Âge moyen des candidats	33,8 ans	38,1 ans	38,2 ans	34,5 ans
Part des artisans et chefs d'entreprise	10 %	19 %	24 %	12 %
Part des salariés	59 %	49 %	59 %	58 %
Part des demandeurs d'emploi	14 %	23 %	2 %	14 %
Part des diplômés post-baccalauréat	16 %	21 %	30 %	17 %
Part des candidats libres	42 %	54 %	56 %	44 %
Part des candidatures uniques	48 %	61 %	57 %	50 %
Taux d'absence	19 %	28 %	28 %	20 %
Taux de réussite	25 %	28 %	40 %	26 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes

Source : DREAL des Pays de la Loire

Selon l'option choisie, les candidats présentent des caractéristiques spécifiques. Les candidats de l'option "marchandises" sont assez peu diplômés et ont en moyenne cinq ans de moins que ceux des deux autres options. Les agriculteurs représentent 4 % de l'ensemble des candidats (toutes options confondues), en dépit d'une absence presque totale dans les options "voyageurs" et "commissionnaires". La segmentation porte également sur la localisation géographique : les candidats bretons sont très nombreux à s'inscrire à l'option "marchandises", la région Centre est sur-représentée à l'option "voyageurs" tandis que l'option "commissionnaires" est surtout choisie par les habitants des Pays de la Loire.

Les candidats sont généralement des salariés (ou des personnes sans emploi, notamment à l'option "voyageurs") qui aspirent à créer ou reprendre une entreprise. Les inscriptions à l'option "commissionnaires" sont spécifiquement le fait de chefs d'entreprise qui cherchent à diversifier l'activité de leur société. Le recours à un stage de préparation à l'examen est de moins en moins courant. Il est surtout l'apanage des candidats de l'option "marchandises".

Comparé aux autres centres d'examen, l'absentéisme du centre de Nantes (20 %) est nettement inférieur au niveau national (27 %), excepté à l'option "commissionnaires". Il est lié à l'éloignement géographique des candidats (surtout à l'option "marchandises") et est inversement proportionnel à leur degré de préparation à l'examen.

Le taux de réussite, supérieur à la moyenne nationale (26 % contre 21 %), dépend de deux facteurs principaux : le niveau d'études et le suivi d'une préparation spécifique. De ce fait, les hommes, plus nombreux que les femmes à avoir recours à une formation à l'examen, obtiennent de meilleurs résultats. Les conducteurs routiers, qui ne représentent toutefois que 3 % des inscriptions, affichent un taux de réussite de 30 %, supérieur à celui des autres professions. Ils compensent leur faible niveau d'étude par une meilleure connaissance du fonctionnement du secteur des transports routiers.

1 – Le profil des candidats à l'option "marchandises"

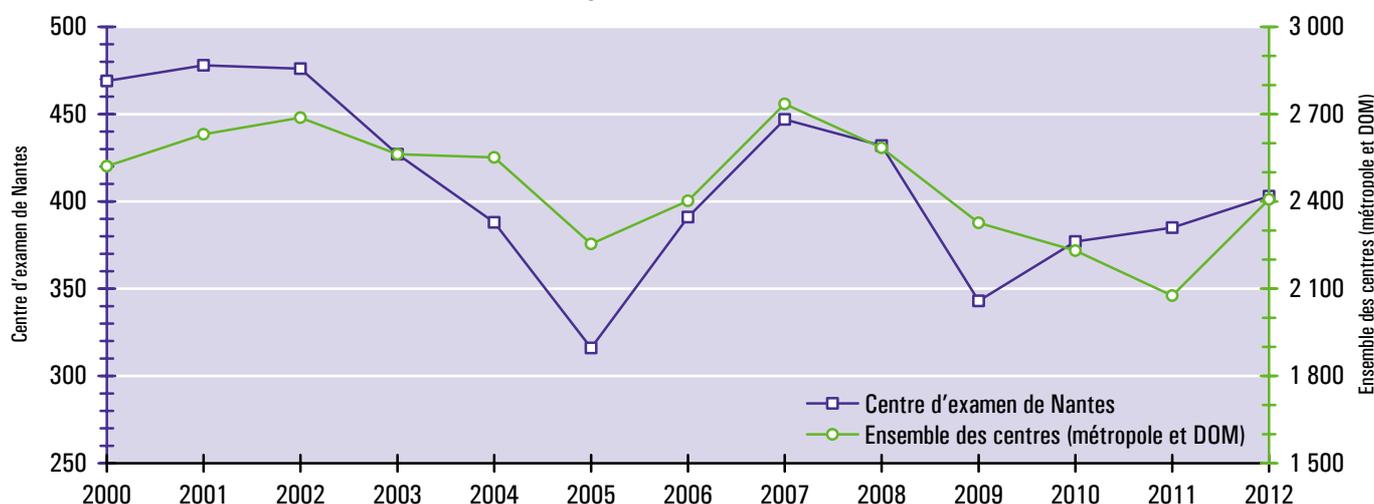
1.1 – La structure des candidatures à l’option "marchandises"

L’option "marchandises" s’adresse aux candidats souhaitant exercer la profession de transporteur public routier de marchandises à l’aide de véhicules lourds¹ (de plus de 3,5 tonnes de PMA). Cette option représente 85 % de l’ensemble des candidatures à l’examen de l’attestation de capacité gérées par le centre de Nantes.

Le centre d’examen de Nantes reçoit en moyenne 17 % des inscriptions nationales à l’option "marchandises"

Entre 2000 et 2012, le centre d’examen de Nantes a traité 5 332 dossiers de candidatures à l’option "marchandises", soit une moyenne de 410 candidats par an. L’évolution temporelle des inscriptions a suivi en partie celle observée au niveau national avec notamment une baisse marquée au milieu de la décennie 2000. Sur l’ensemble de la période étudiée (2000 à 2012), le centre d’examen de Nantes a représenté en moyenne 17 % des inscriptions nationales². Cette part a atteint son plancher en 2005 (14 %), son plafond en 2000 et 2011 (19 %).

Nombre de candidatures à l’examen de l’attestation de capacité
Option "marchandises"



Centre d’examen de Nantes : candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes
Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

Les deux tiers des candidats à l’option "marchandises" sont des hommes

Entre 2000 et 2012, les hommes ont été deux fois plus nombreux que les femmes à s’inscrire à l’option "marchandises". Ils représentent ainsi 67 % des candidatures.

Nombre de candidatures à l’examen de l’attestation de capacité selon le sexe
Option "marchandises"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Homme	310	326	305	284	242	213	254	295	283	234	272	265	284	3 567
Femme	159	152	171	143	146	103	137	152	149	109	105	120	119	1 765
Ensemble	469	478	476	427	388	316	391	447	432	343	377	385	403	5 332

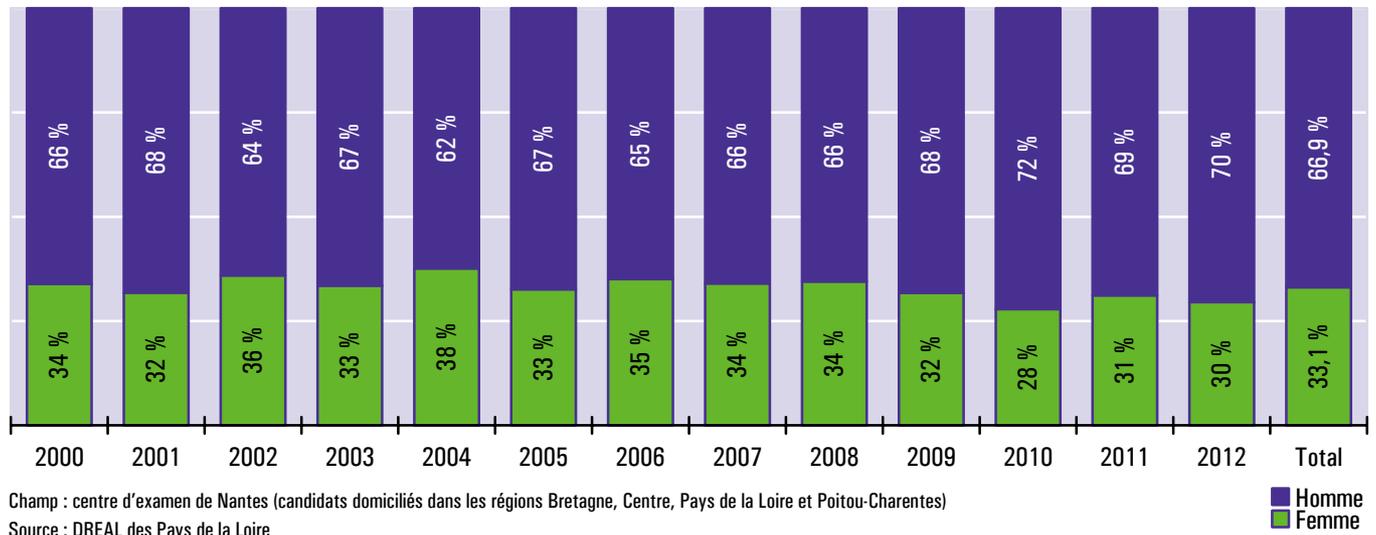
Champ : centre d’examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

¹ Pour les entreprises de transport léger, c’est à dire exploitant uniquement des véhicules n’excédant pas 3,5 tonnes, un examen spécifique a été instauré en 2012, en remplacement du justificatif de capacité professionnelle. Faute de données rétrospectives, cet examen ne fait pas partie du champ de la présente étude.

² Au cours des quatre dernières sessions (période allant de 2009 à 2012), le centre d’examen de Nantes est par le nombre d’inscriptions reçues à l’option "marchandises" (1 508 candidats) le deuxième de France, après celui de Paris (2 354), mais devant ceux de Lyon (1 366) et de Marseille (1 025).

Le nombre de candidatures féminines s'est effrité au fil des années : de 35 % en moyenne de 2000 à 2004, la part des femmes a reculé pour s'établir à 30 % entre 2009 et 2012.

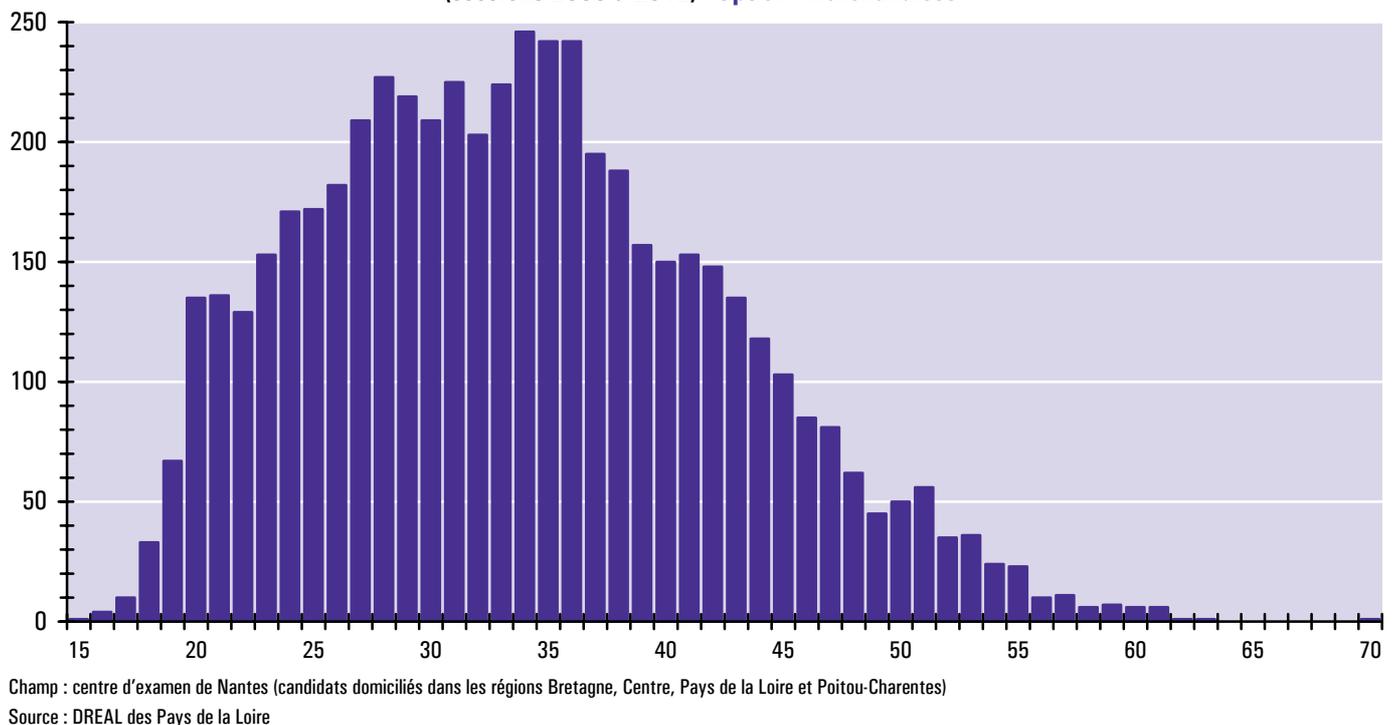
Structure par sexe du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité
Option "marchandises"



L'âge moyen des candidats à l'option "marchandises" est de 34 ans

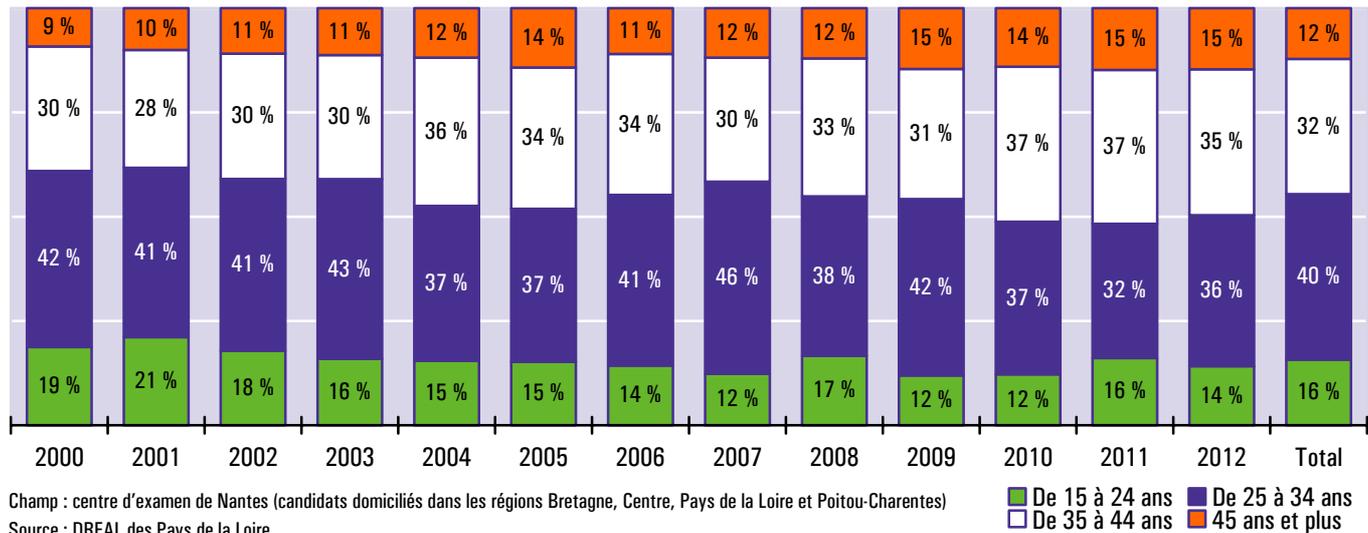
Les candidats à l'option "marchandises" sont de plus en plus âgés : en moyenne, 32 ans et demi en 2000, 35 ans en 2012. L'éventail des âges est large, de 15 à 70 ans¹, mais 99 % des candidats ont entre 18 et 55 ans.

Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon l'âge
(sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"



¹ Un candidat peut s'inscrire avant d'avoir 18 ans. En cas de réussite à l'examen, il devra cependant attendre sa majorité pour créer son entreprise et pouvoir ainsi l'inscrire au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au registre national des transporteurs routiers.

**Structure par âge du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité
Option "marchandises"**



La part des candidats âgés de moins de 35 ans a diminué de onze points au cours de la période étudiée : 61 % en 2000 contre 50 % en 2012. L'intensité de ce vieillissement est voisine de celle de l'ensemble de la population : entre 2000 et 2012, l'âge moyen des habitants de France métropolitaine s'est accru de 1,8 année, contre 2,3 années au sein des candidats à l'option "marchandises".

**Âge moyen des candidats à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe
Option "marchandises"**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Homme	32,4	32,3	32,7	33,6	34,0	34,0	33,5	33,5	33,6	34,3	34,9	34,8	34,9	33,7
Femme	32,7	32,9	33,9	33,4	34,1	35,4	34,0	34,4	34,1	34,4	35,2	34,8	34,6	34,0
Ensemble	32,5	32,5	33,1	33,5	34,0	34,4	33,7	33,8	33,8	34,4	35,0	34,8	34,8	33,8

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

Le vieillissement des candidats a plus concerné les hommes que les femmes. Au cours des treize dernières années, l'âge moyen des candidats de sexe féminin a augmenté de 1,9 année, celui des hommes de 2,5 années. Toutefois, sur l'ensemble de la période, les hommes demeurent en moyenne plus jeunes, d'environ un trimestre, que les femmes.

Si, entre 2000 et 2012, le centre d'examen de Nantes a enregistré deux fois plus d'hommes que de femmes (3 567 contre 1 765) parmi les candidats à l'option "marchandises", soit une part des femmes de 33 %, ce ratio moyen n'est pas uniforme selon la tranche d'âge. Les femmes sont sous-représentées au sein de la population des jeunes adultes. Elles ne regroupent ainsi que 30 % des candidats à l'option "marchandises" âgées de moins de 25 ans.

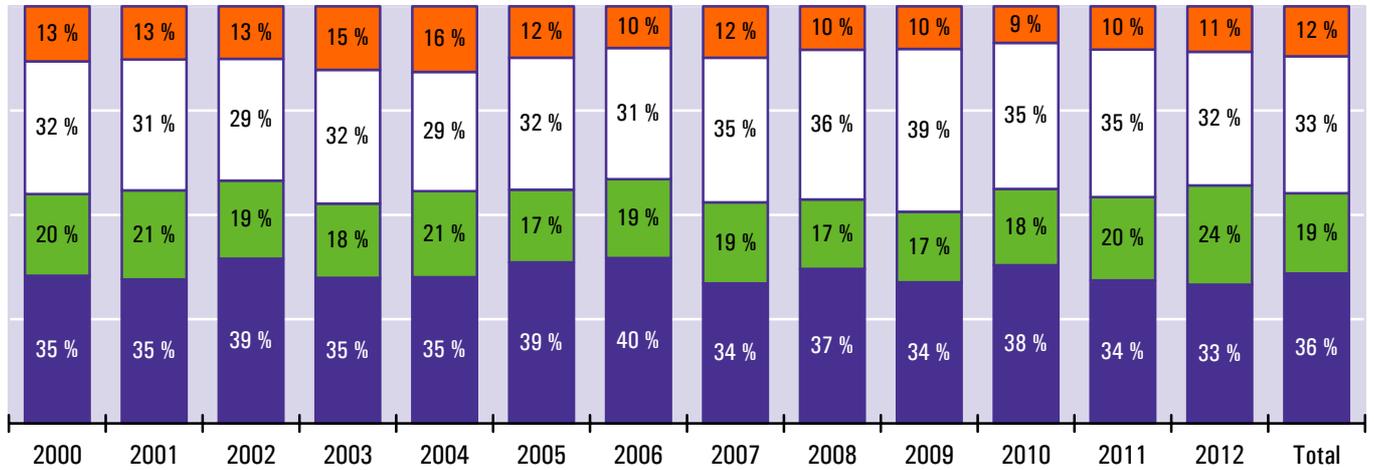
Structure du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon l'âge et le sexe (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"

	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total	Part des femmes
De 15 à 24 ans	588	251	839	30 %
De 25 à 34 ans	1 414	702	2 116	33 %
De 35 à 44 ans	1 127	601	1 728	35 %
45 ans et plus	438	211	649	33 %
Ensemble	3 567	1 765	5 332	33 %

Champ : centre d'examen de Nantes
Source : DREAL des Pays de la Loire

La région Bretagne est surreprésentée parmi les candidats

Structure par région de domicile du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité - Option "marchandises"

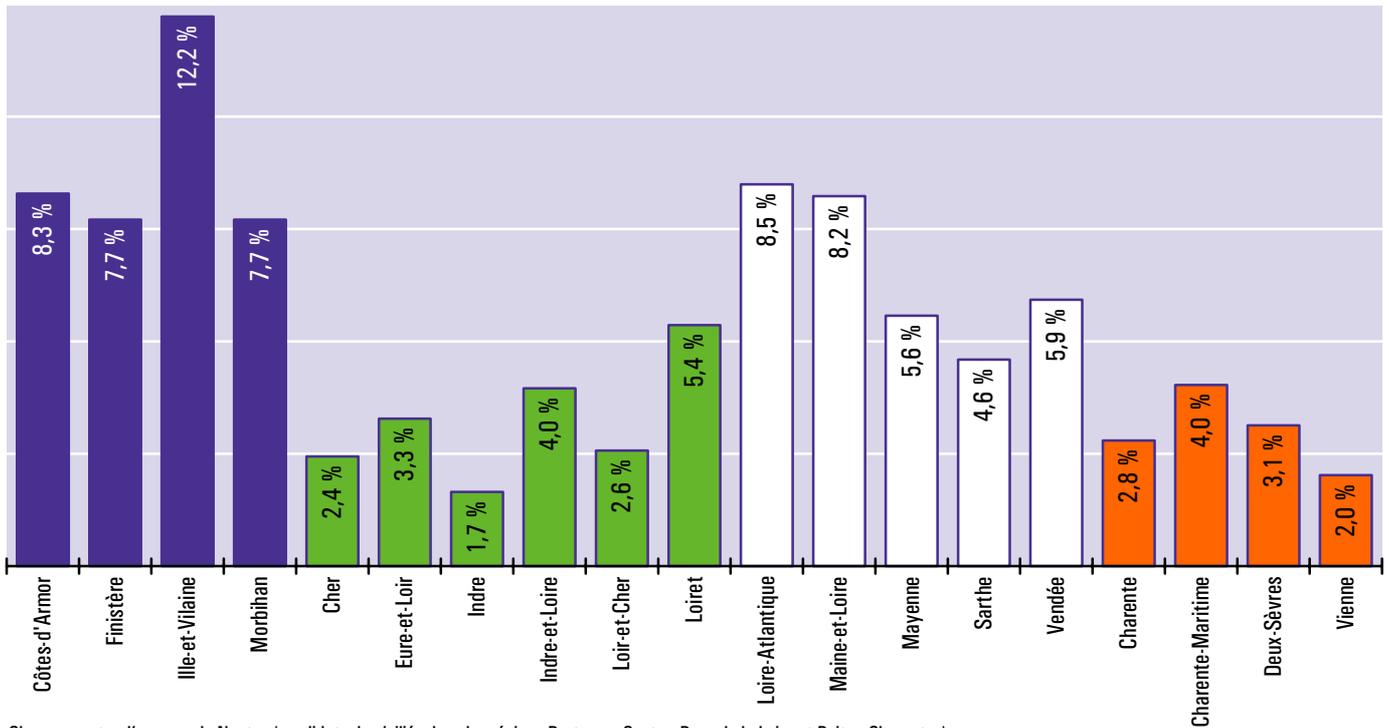


Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

■ Bretagne ■ Centre
□ Pays de la Loire ■ Poitou-Charentes

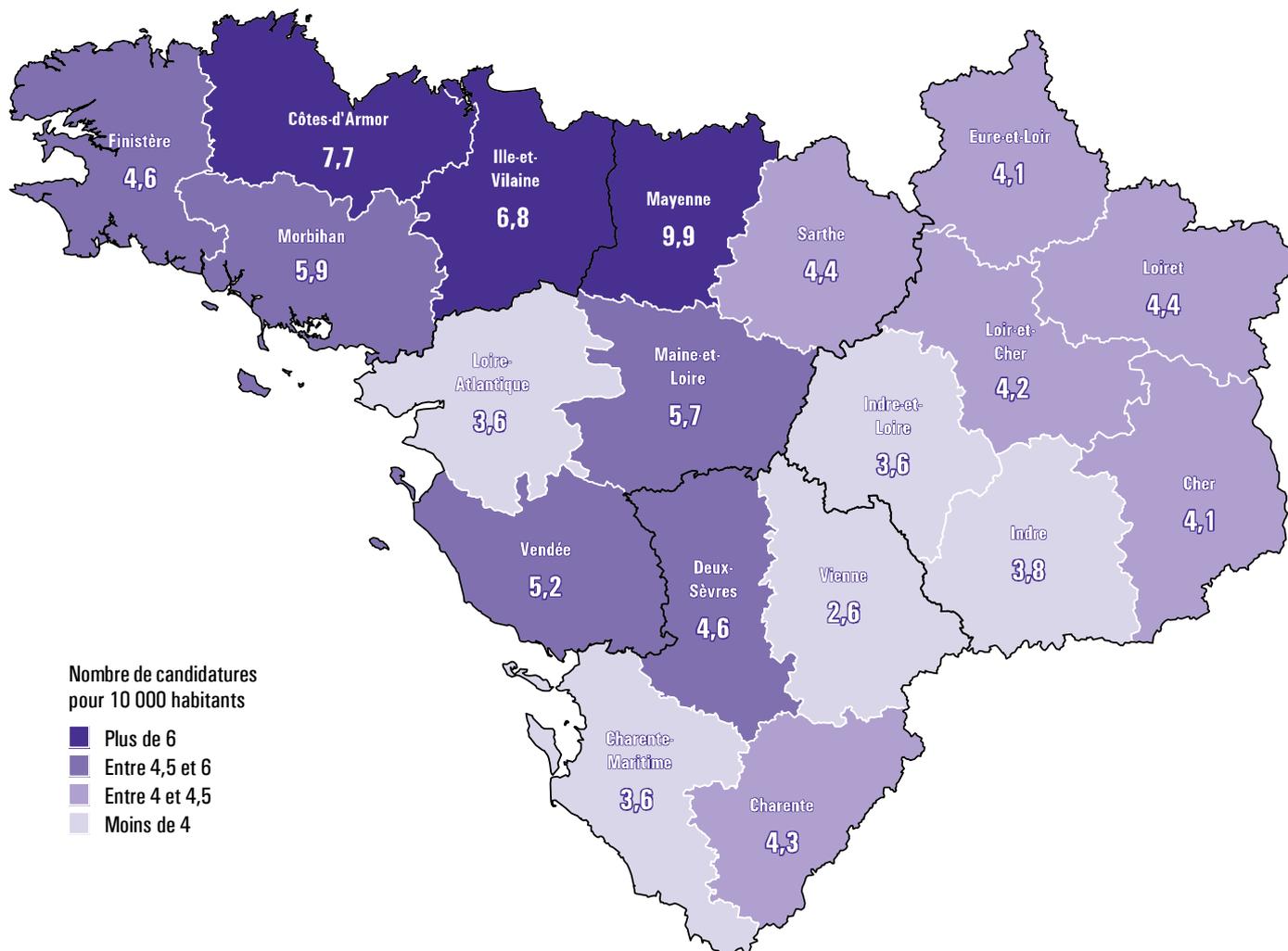
36 % des candidats à l'option "marchandises" sont domiciliés dans la région Bretagne. Cette part est nettement supérieure au poids démographique breton (29 %). Les régions Centre et Poitou-Charentes sont en revanche sous-représentées de quatre points. La part des Pays de la Loire est proportionnelle à son poids démographique, le déficit des candidats habitant la Loire-Atlantique étant compensé par l'abondance des inscriptions mayennaises.

Structure par département de domicile du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

**Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité entre 2000 et 2012
selon le département de domicile, rapporté au nombre d'habitants
Option "marchandises"**



Nombre de candidatures pour 10 000 habitants

- Plus de 6
- Entre 4,5 et 6
- Entre 4 et 4,5
- Moins de 4

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Sources : DREAL des Pays de la Loire, INSEE (populations au 1^{er} janvier 2007)

Sur l'ensemble des dix-neuf départements dépendants du centre d'examen de Nantes, il a été enregistré entre 2000 et 2012 4,9 inscriptions à l'option "marchandises" pour 10 000 habitants. Seulement six départements, concentrés à l'ouest de la zone (Mayenne, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Maine-et-Loire et Vendée) se situent au dessus de cette moyenne. La Loire-Atlantique, département le plus peuplé de la circonscription, n'a fourni entre 2000 et 2012 que 3,6 inscriptions pour 10 000 habitants.

La plupart des candidats à l'option "marchandises" sont des salariés

Environ six candidats sur dix à l'option "marchandises" déclarent avoir une activité salariée, en tant que cadre, ouvrier ou employé. Les personnes sans emploi représentent 14 % des inscriptions. Ce sont principalement des chômeurs et des femmes (ou hommes) au foyer.

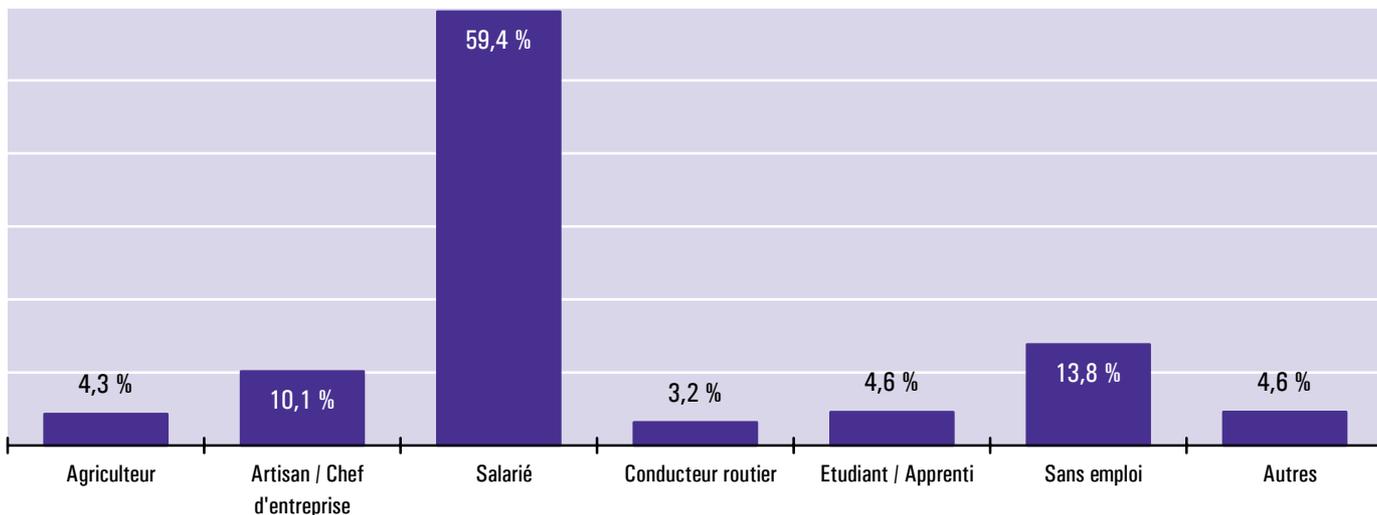
3 % des inscriptions sont le fait de conducteurs routiers, qui se sont déclarés comme tels lors de l'inscription en dépit de l'absence de cette modalité de réponse dans le bordereau de renseignement (annexé en page 56). Dans la réalité, la part des conducteurs routiers est vraisemblablement supérieure. La sous-estimation est principalement liée au fait que cette profession n'est saisie dans la base de données des candidats que depuis la session de 2004¹. Elle s'explique également par le fait que depuis cette date, une partie des conducteurs continue probablement de s'inscrire en tant qu'« employé » ou « ouvrier ».

¹ Pour la même raison, la part de la catégorie « Autres » est sans doute légèrement majorée, intégrant jusqu'en 2003 une fraction des conducteurs routiers.

La population des conducteurs routiers ne couvre ici que ceux ayant un statut de salarié. Elle ne comprend pas les artisans, puisque par principe il est nécessaire de détenir l'obtention de l'attestation de capacité pour s'installer à son compte.

Les agriculteurs représentent 4 % des candidats, un poids équivalent à leur part dans la population active du Grand Ouest. L'attestation de capacité, condition préalable à l'exercice de la profession de transporteur public routier, y est perçue comme un moyen de profiter des facultés d'emploi des véhicules agricoles et d'apporter un complément de rémunération à l'exploitation.

Structure par situation professionnelle du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"



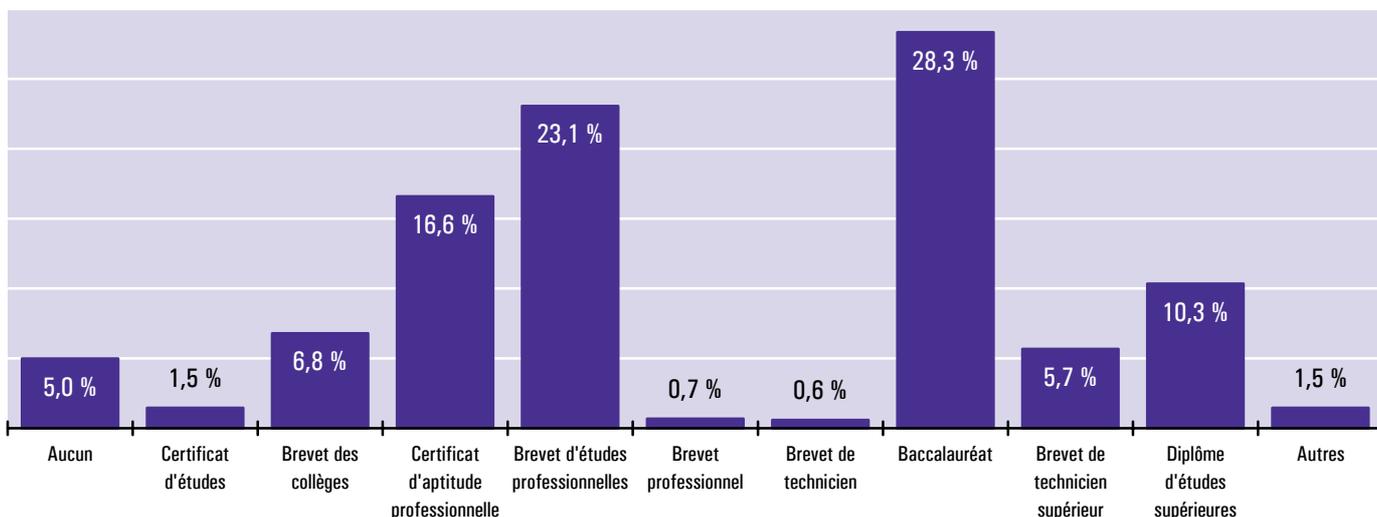
Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

Les femmes sont sur-représentées parmi les candidats sans emploi : si un tiers des candidats sont de sexe féminin, cette part atteint 48 % parmi ceux qui déclarent ne pas avoir d'activité professionnelle. Elles sont en revanche peu nombreuses parmi les artisans et chefs d'entreprise (19 %).

Le niveau d'études augmente

Le diplôme le plus élevé des candidats est à 28 % le baccalauréat. Viennent ensuite le BEP (23 %) et le CAP (17 %). L'âge moyen des titulaires du baccalauréat (31 ans) est plus bas que celui des autres diplômés : BEP (33 ans), CAP (37 ans), brevet des collèges (36 ans), BTS (32 ans) ou autres diplômes d'études supérieures (34 ans).

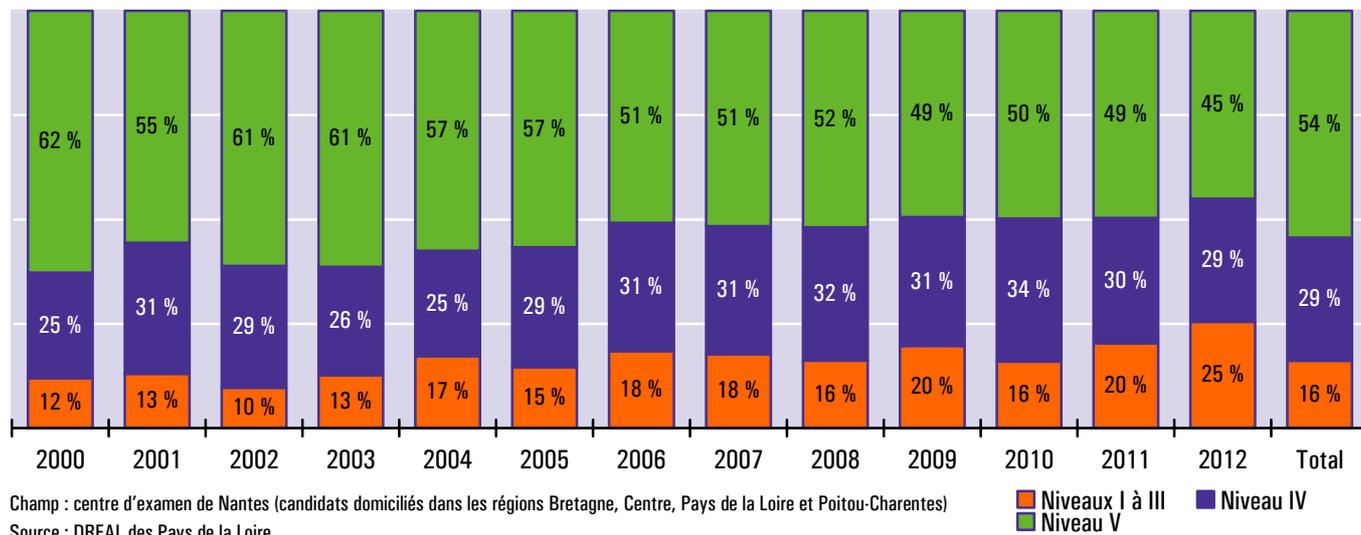
Structure par diplôme du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

Le regroupement des diplômés par niveau d'études (cf. annexes en page 58) révèle une augmentation du degré de formation. Ainsi, lors de la session 2012, un quart des candidats avait suivi des études supérieures contre seulement 10 à 13 % au début de la décennie 2000. Les femmes sont généralement plus diplômées que les hommes : elles ne sont que 43 % à avoir une formation se limitant au niveau V, contre 60 % des hommes. Parmi les situations professionnelles, les conducteurs routiers ont le degré d'études le moins élevé : seulement un quart a un niveau supérieur au niveau V.

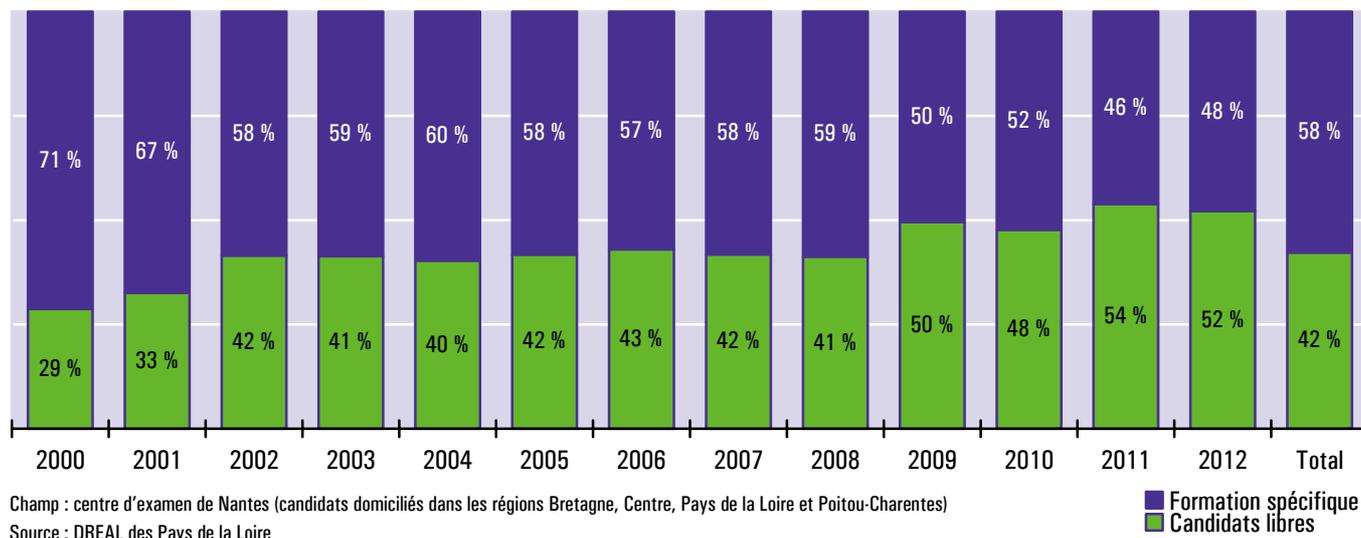
Structure par niveau de formation du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité - Option "marchandises"



Plus de la moitié des candidats ont suivi une préparation à l'examen

L'État, en tant qu'organisateur de l'examen de l'attestation de capacité, n'assure pas de formation spécifique à l'intention des candidats. Toutefois des organismes de formation privés proposent des préparations payantes à l'examen. Ces formations se déroulant sur plusieurs semaines (le plus souvent en août et septembre) permettent d'acquérir les connaissances prévues par le référentiel d'examen. Elles sont généralement administrées selon trois modes : en centre, par correspondance ou par internet. La recherche et le choix d'un organisme de formation incombent aux candidats intéressés.

Structure du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation - Option "marchandises"



Au cours de la période étudiée, 58 % des candidats à l'option "marchandises" du centre de Nantes ont suivi une préparation à l'examen. Le recours à une formation tend toutefois à diminuer. Depuis 2009, les candidats libres sont devenus majoritaires alors qu'ils représentaient moins d'un tiers des candidats en 2000 et 2001.

Il est observé une relation inverse entre le recours à une préparation et le niveau d'études : les candidats libres représentent ainsi 38 % des personnes de niveau V, 42 % des personnes de niveau IV et 56 % des personnes de niveaux I à III. Les chômeurs et les agriculteurs sont en part relative les plus nombreux à suivre une préparation à l'examen.

Devenir chef d'entreprise est la motivation première des candidats

58 % des candidats à l'option "marchandises" se sont inscrits à l'examen dans l'optique de devenir chef d'entreprise. Cette aspiration peut prendre deux formes : la création / reprise d'une entreprise de transport (pour 45 % des candidats) ou la prise en charge de l'entreprise familiale (13 %).

L'extension ou la diversification de l'activité de l'entreprise est une motivation avancée par 16 % des candidats. Il s'agit dans ce cas d'entrepreneurs de secteurs économiques variés (agriculture, commerce, industrie, logistique, ...) qui souhaitent élargir leur activité en proposant des prestations de transport routier de marchandises. Les autres motifs d'inscription sont plus personnels : acquisition ou complément de formation (9 %), recherche ou changement d'emploi (6 %), recherche d'une promotion interne (5 %).

La création ou la reprise d'une entreprise de transport est surtout l'apanage des hommes tandis que les femmes aspirent plus à diversifier l'activité de l'entreprise ou rechercher un (nouvel) emploi. L'âge est également un critère discriminant : les candidats qui cherchent à régulariser la situation administrative de l'entreprise qui les emploie sont nettement plus âgés (38 ans en moyenne) que ceux qui visent à prendre la succession de l'entreprise familiale (29 ans).

Structure par motif principal d'inscription du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité Option "marchandises"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Acquisition ou complément de formation à titre personnel	9 %	7 %	11 %	11 %	7 %	8 %	6 %	8 %	6 %	9 %	11 %	10 %	9 %	8,6 %
Création ou reprise d'une entreprise de transport	45 %	44 %	41 %	39 %	43 %	41 %	42 %	47 %	46 %	50 %	47 %	49 %	51 %	44,9 %
Extension ou diversification de l'activité de l'entreprise	14 %	17 %	12 %	15 %	18 %	22 %	18 %	21 %	23 %	17 %	15 %	14 %	12 %	16,6 %
Prise en charge de l'entreprise familiale	13 %	16 %	11 %	13 %	16 %	13 %	15 %	10 %	11 %	10 %	13 %	13 %	15 %	13,1 %
Recherche ou changement d'emploi	8 %	6 %	8 %	9 %	6 %	7 %	7 %	6 %	4 %	6 %	4 %	7 %	4 %	6,4 %
Recherche personnelle d'une promotion interne	6 %	6 %	8 %	8 %	5 %	4 %	5 %	5 %	5 %	4 %	5 %	4 %	4 %	5,5 %
Régularisation d'une situation administrative	6 %	4 %	7 %	5 %	5 %	6 %	7 %	4 %	4 %	4 %	5 %	4 %	5 %	5,0 %
Ensemble	100 %													

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

1.2 – Les facteurs d'absence à l'examen à l'option "marchandises"

L'inscription à l'examen de l'attestation de capacité est gratuite et l'absence des candidats aux épreuves n'entraîne pas de sanction financière. En revanche, les coûts de formation, d'hébergement et de transport sont à la charge des inscrits. De ce fait, il est observé une évaporation naturelle des candidats variable dans le temps, d'autant plus forte que depuis 1998 l'examen ne comporte plus qu'une session annuelle (en 1993, par exemple, cinq sessions avaient été organisées).

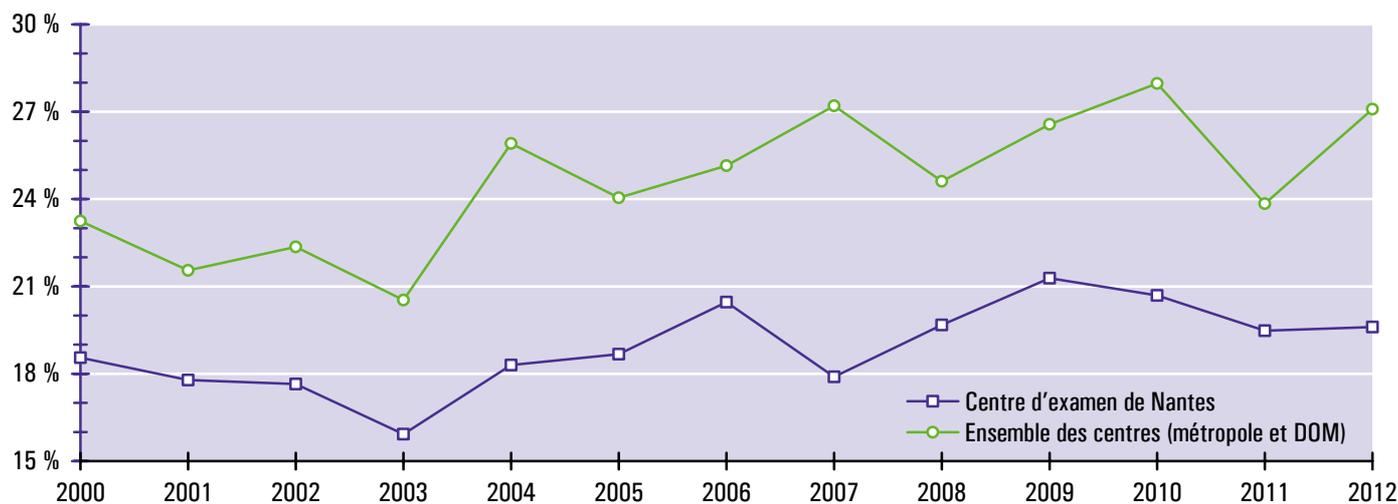
Le taux d'absence, défini comme le rapport entre le nombre de candidats absents à l'examen et le nombre de candidats inscrits, dépend d'un certain nombre de facteurs liés à l'éloignement géographique des postulants et à leurs caractéristiques socio-économiques.

L'absentéisme à l'option "marchandises" des candidats dépendant du centre d'examen de Nantes est moins élevé qu'ailleurs en France

Entre 2000 et 2012, 19 % des candidats à l'option "marchandises" ne se sont pas présentés à l'examen annuel organisé par le centre de Nantes. Ce taux est inférieur de six points à l'absentéisme observé au niveau national (25 %). Cet écart a varié au fil des ans, oscillant entre quatre et neuf points depuis l'année 2000. Il est sans doute à mettre en relation avec la qualité et le faible coût d'utilisation des infrastructures de transport du Grand Ouest ainsi que la centralité de la ville de Nantes par rapport aux dix-neuf départements qui en dépendent. Toutefois, nous ne disposons pas d'indicateurs facilement mobilisables permettant de vérifier ces hypothèses.

L'absentéisme à l'option "marchandises" du centre d'examen de Nantes s'est légèrement amplifié au cours des treize dernières sessions, suivant en cela la tendance nationale. Le taux d'absence est ainsi passé de 17 % en moyenne entre 2000 et 2003, à 19 % entre 2004 et 2007 puis à 20 % entre 2008 et 2012.

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité
Option "marchandises"



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

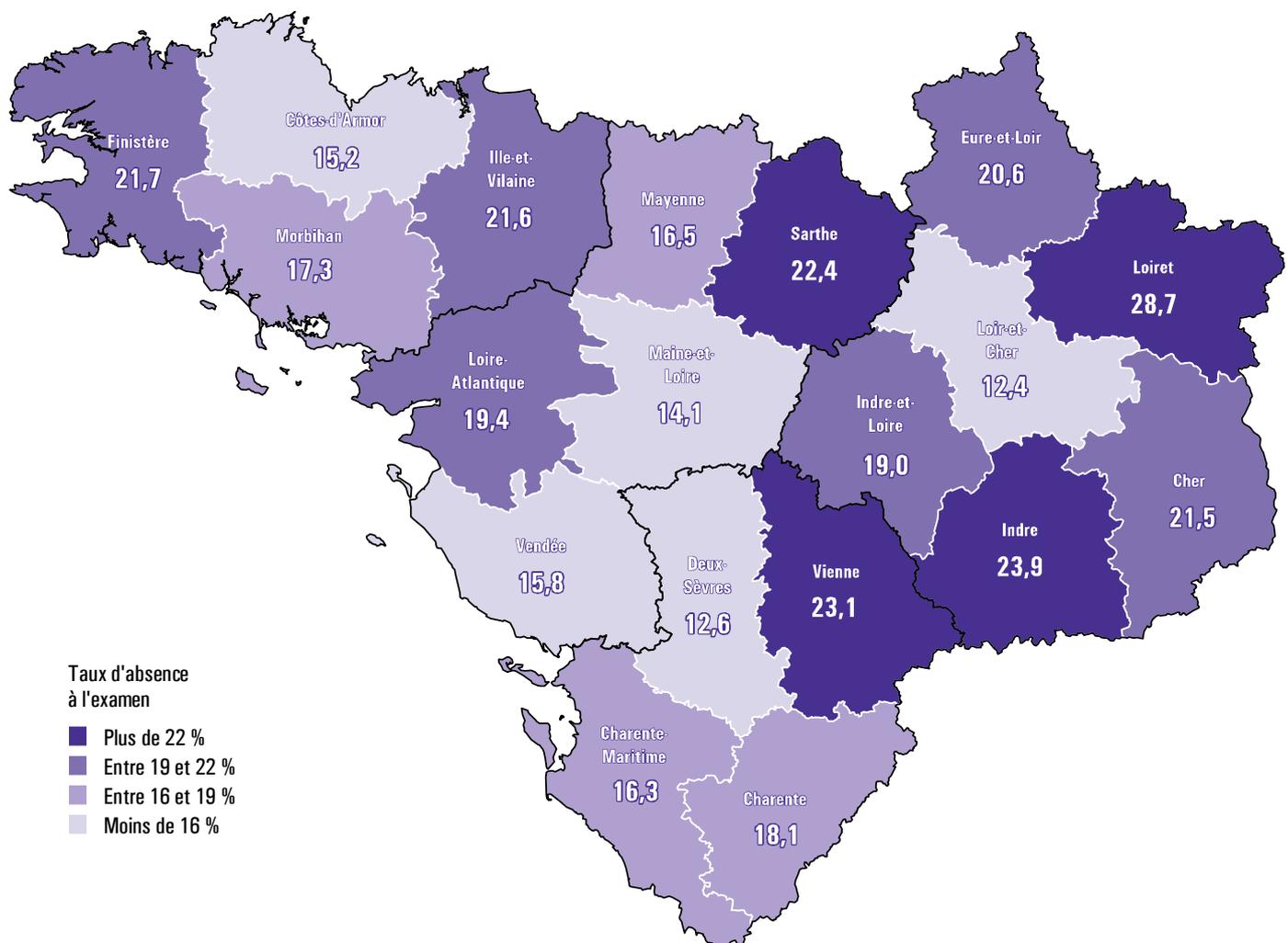
Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

La distance au centre d'examen est un facteur d'absentéisme

Le temps et le coût financier du déplacement des candidats peuvent constituer des freins à la présence effective à l'examen. L'éloignement géographique vis à vis de l'agglomération nantaise semble ainsi jouer un rôle important. Les candidats domiciliés dans le Loiret, département le plus éloigné de la Loire-Atlantique, présentent ainsi le taux d'absence le plus élevé (29 %), deux fois plus important que celui observé dans certains territoires moins excentrés, tels que le Maine-et-Loire (14 %) ou les Deux-Sèvres (13 %).

Néanmoins, cette relation n'est pas linéaire : les candidats de Loire-Atlantique sont par exemple moins présents aux épreuves (19,4 %) que la moyenne des candidats dépendant du centre d'examen de Nantes (18,8 %). Des facteurs non géographiques doivent alors être recherchés.

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité entre 2000 et 2012 selon le département de domicile
Option "marchandises"



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Près d'un tiers des candidats libres ne se présentent pas à l'examen

Le suivi d'une formation spécifique a une forte influence sur le taux d'absence à l'examen. En moyenne, 30 % des candidats libres font défection le jour des épreuves. Cette proportion est trois fois plus faible (10 %) parmi les candidats qui ont fait appel à un organisme de formation.

**Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation
Option "marchandises"**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Candidats libres	30 %	33 %	27 %	26 %	26 %	33 %	35 %	30 %	30 %	35 %	31 %	29 %	27 %	30,0 %
Formation spécifique	14 %	10 %	11 %	9 %	13 %	9 %	10 %	9 %	12 %	7 %	11 %	8 %	10 %	10,3 %
Ensemble	19 %	18 %	18 %	16 %	18 %	19 %	20 %	18 %	20 %	21 %	21 %	19 %	20 %	18,8 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

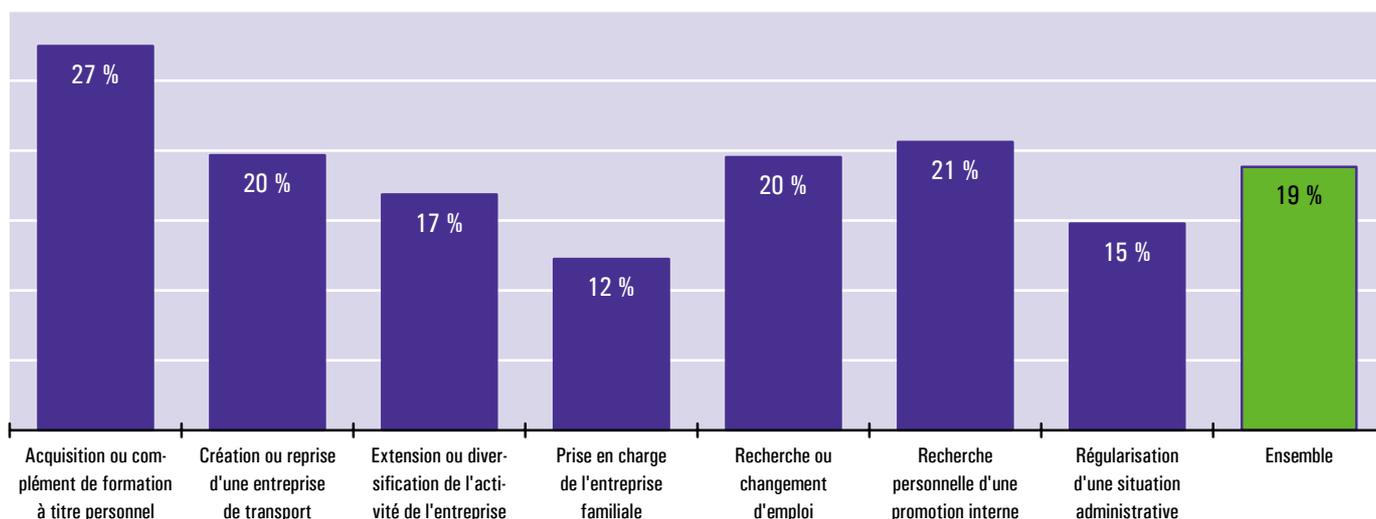
Source : DREAL des Pays de la Loire

Le choix de l'organisme n'est pas sans conséquence sur le degré de motivation ou de préparation du candidat : le taux d'absence varie du simple au triple entre les différents organismes de formation (de 7 % à 20 %)¹.

Le motif de l'inscription influe également sur la présence à l'examen

Les motifs d'inscription d'ordre personnel (acquisition ou complément de formation, recherche ou changement d'emploi, recherche d'une promotion interne) sont ceux pour lesquels la probabilité d'être absent aux épreuves est la plus forte, supérieure à un candidat sur cinq. Les motifs présentant un caractère d'urgence plus affirmé ou ayant une influence directe sur le fonctionnement de l'entreprise (succession de l'entreprise familiale, régularisation d'une situation administrative) entraînent en revanche une présence à l'examen plus élevée (85 à 88 % des candidats).

**Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité selon le motif principal d'inscription
(sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"**



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

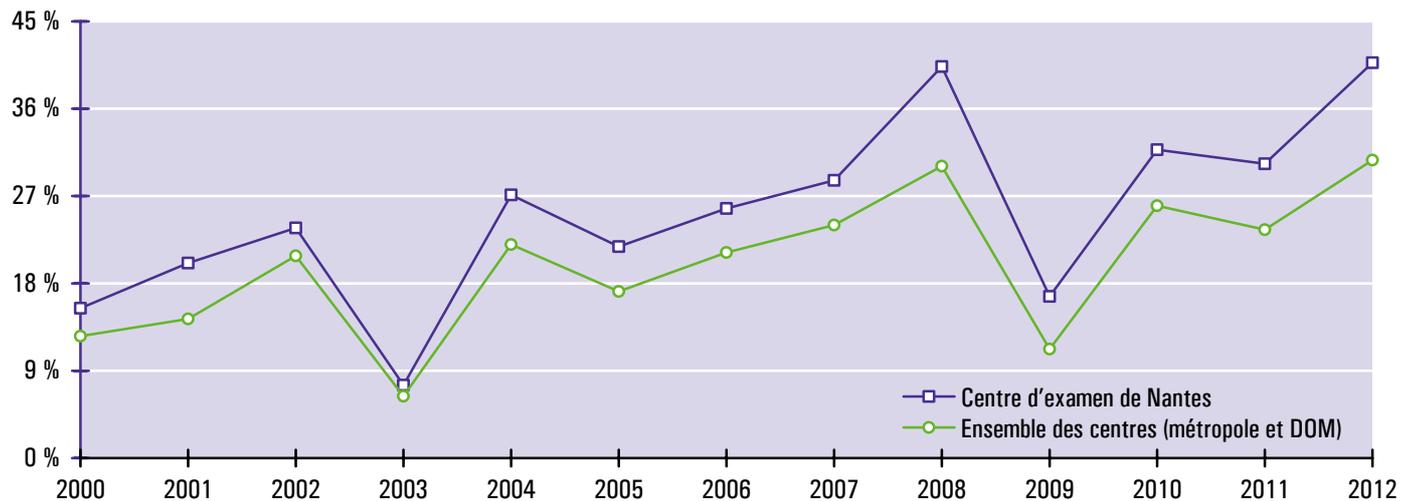
¹ Comme indiqué en page 2, le présent rapport ne présente aucune information nominative relative aux organismes privés qui proposent des préparations à l'examen.

1.3 – Les facteurs de réussite à l'examen à l'option "marchandises"

Des taux de réussite systématiquement supérieurs à la moyenne nationale

A l'instar du degré de présence aux épreuves, le centre d'examen de Nantes affiche des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale, et ce, de façon continue depuis l'année 2000. Le taux de réussite, défini comme le rapport entre le nombre de reçus et le nombre de présents aux épreuves, est extrêmement volatile (8 % en 2003, 41 % en 2012). Ces fluctuations témoignent principalement de la difficulté inégale des sujets.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité
Option "marchandises"



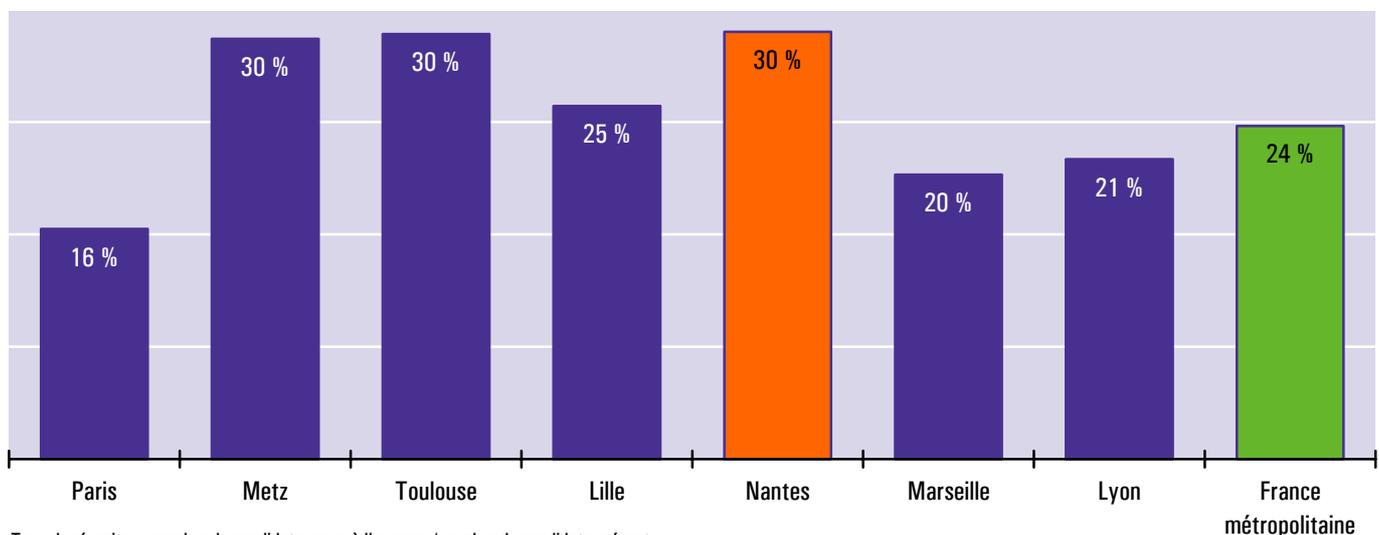
Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

En moyenne, entre 2000 et 2012, 20 % des inscrits à option "marchandises" du centre d'examen de Nantes et 25 % des présents ont été déclarés admis. Le différentiel avec le niveau national (cinq points en moyenne) s'est légèrement creusé au cours des dernières années. En 2012, il a atteint son plafond des treize dernières sessions, atteignant la barre des dix points d'écart (41 % contre 31 %). Lors des deux dernières sessions (2011 et 2012), un quart des attestations de capacité (option "marchandises") obtenues en France par la voie de l'examen a été attribué par le centre d'examen de Nantes.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le centre d'examen
(sessions 2009 à 2012) - Option "marchandises"



Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Source : DGITM

Entre 2009 et 2012, seule période pour laquelle il a été possible de disposer des statistiques des autres jurys d'examen, le taux de réussite à l'option "marchandises" a été de 24 % en France métropolitaine avec une forte dispersion autour de cette moyenne : de 16 % au centre d'examen de Paris (qui couvre les habitants de Basse-Normandie, d'Île-de-France et de Haute-Normandie) à 30 % pour celui de Nantes.

La recherche d'éléments explicatifs de ces différences entre centres d'examen est malaisée en raison de l'absence d'informations sur le profil des candidats des autres circonscriptions. Les écarts de taux de réussite peuvent dépendre d'une multitude de facteurs tels que le niveau scolaire des candidats, leur degré de préparation aux épreuves ou leurs caractéristiques socio-économiques (sexe, âge, profession, ...).

Les hommes affichent un taux de réussite supérieur aux femmes

Malgré une certaine irrégularité dans le temps, le taux de réussite des femmes à l'option "marchandises" est en moyenne inférieur de cinq points à celui des hommes (22 % contre 27 %). Cet écart provient vraisemblablement pour une large part d'une moins bonne préparation à l'examen, la part des femmes n'ayant pas suivi une formation spécifique (45 %) étant plus élevée que celle des hommes (41 %).

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe
Option "marchandises"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Homme	16 %	21 %	25 %	7 %	32 %	24 %	27 %	31 %	44 %	18 %	37 %	28 %	42 %	27,0 %
Femme	14 %	18 %	21 %	9 %	19 %	16 %	23 %	24 %	33 %	13 %	19 %	35 %	38 %	21,6 %
Ensemble	15 %	20 %	24 %	8 %	27 %	22 %	26 %	29 %	40 %	17 %	32 %	30 %	41 %	25,2 %

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Les candidats de moins de 25 ans réussissent moins que les autres à l'option "marchandises"

Le taux de réussite des candidats âgés de 15 à 24 ans est inférieur de trois points à celui de l'ensemble des présents à l'examen (22,5 % contre 25,2 %). Il apparaîtra dans la suite du rapport que le degré de maturité intellectuelle et l'exercice présente ou passée d'une activité professionnelle (facilitant une meilleure connaissance de la sphère entrepreneuriale) constituent autant de facteurs de réussite à l'examen.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon l'âge
Option "marchandises"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
De 15 à 24 ans	7 %	26 %	21 %	9 %	23 %	26 %	20 %	29 %	38 %	10 %	21 %	23 %	42 %	22,5 %
De 25 à 34 ans	16 %	17 %	28 %	7 %	28 %	27 %	27 %	29 %	47 %	23 %	35 %	37 %	43 %	27,1 %
De 35 à 44 ans	19 %	19 %	19 %	7 %	27 %	19 %	26 %	25 %	38 %	12 %	31 %	29 %	37 %	24,0 %
45 ans et plus	22 %	22 %	22 %	10 %	32 %	9 %	26 %	34 %	30 %	13 %	36 %	27 %	42 %	25,5 %
Ensemble	15 %	20 %	24 %	8 %	27 %	22 %	26 %	29 %	40 %	17 %	32 %	30 %	41 %	25,2 %

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

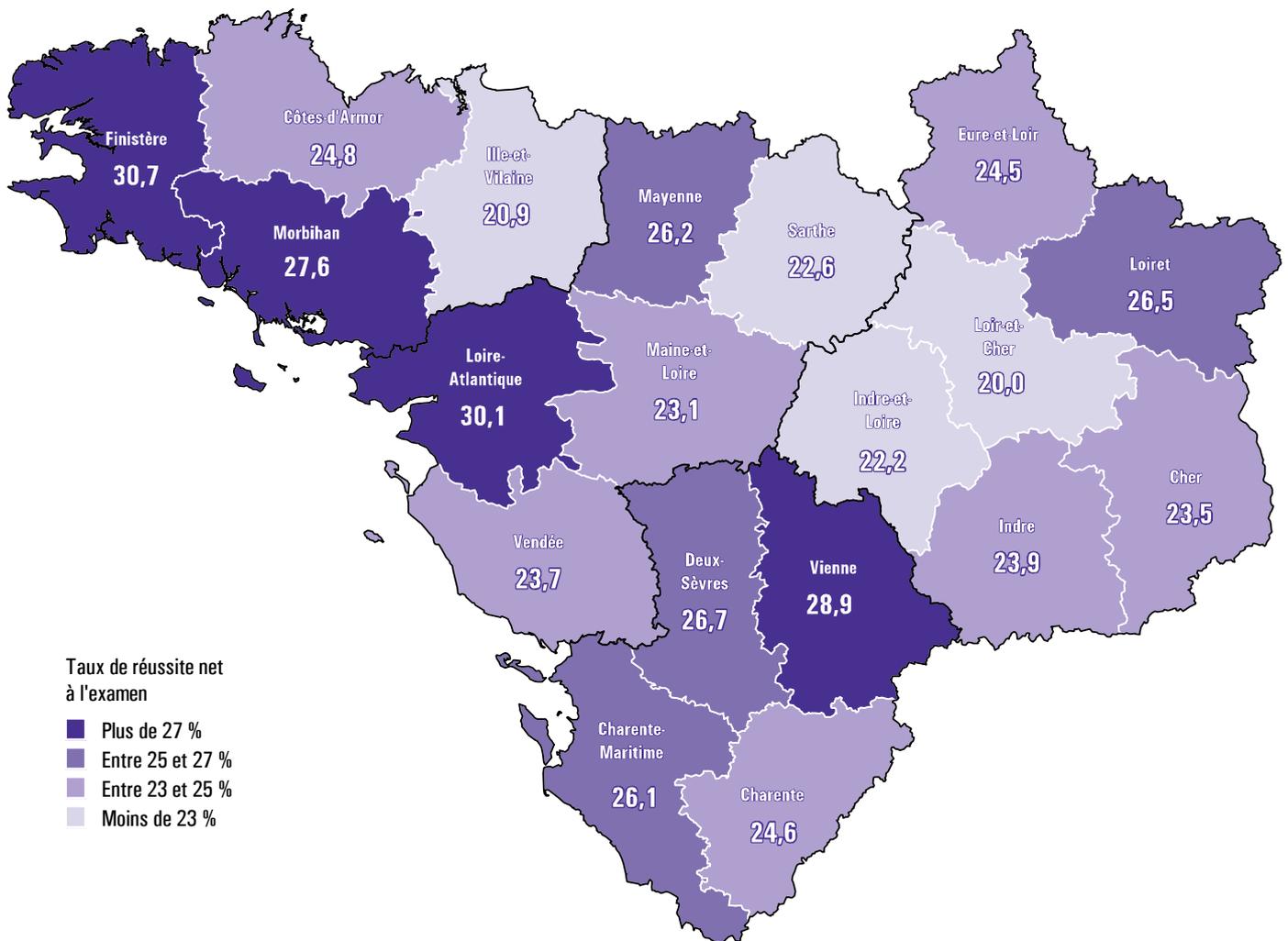
Source : DREAL des Pays de la Loire

Des écarts selon le département délicats à interpréter

L'examen des taux de réussite selon la provenance géographique des candidats ne fait pas apparaître de différences significatives. Il n'y a par exemple qu'un écart de trois points entre le taux de réussite des différentes régions : Bretagne (25,4 %), Centre (23,7 %), Pays de la Loire (25,4 %), Poitou-Charentes (26,4 %).

A l'échelle départementale, les différences sont plus marquées sans qu'il soit possible d'en dégager des conclusions définitives. La faiblesse du nombre de candidats dans certains territoires de la circonscription de Nantes (88 dans l'Indre et 108 dans la Vienne contre 652 en Ille-et-Vilaine) et la diversité du degré d'absentéisme à l'examen (cf. page 14) rendent fragile l'interprétation des taux départementaux de réussite à l'option "marchandises".

**Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité entre 2000 et 2012 selon le département de domicile
Option "marchandises"**



Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

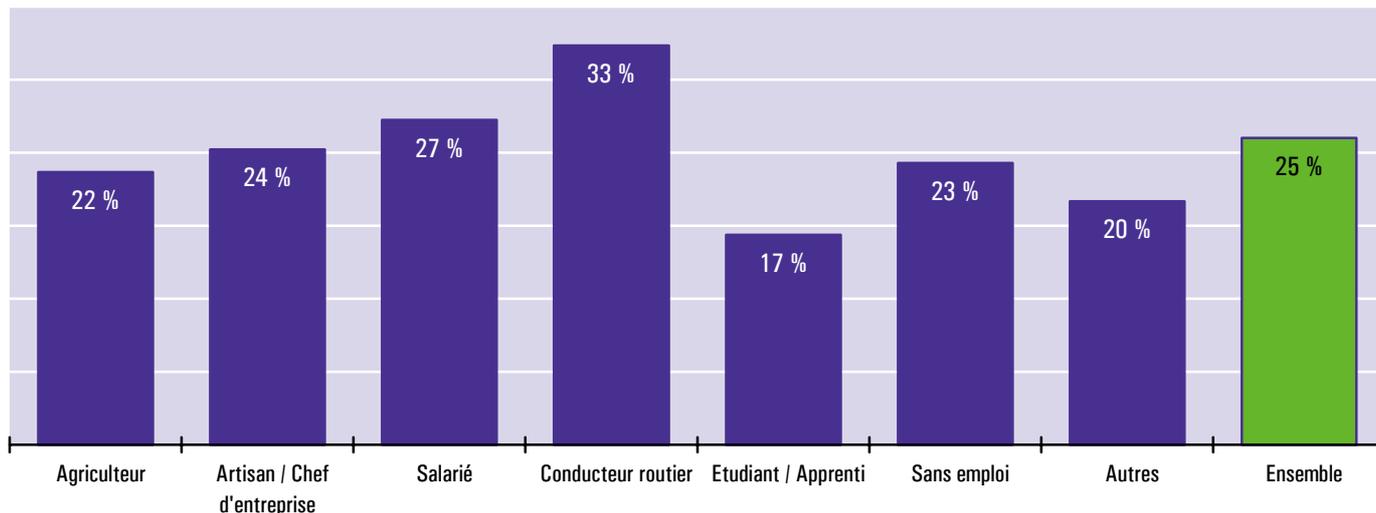
Source : DREAL des Pays de la Loire

Les conducteurs routiers réussissent deux fois plus que les étudiants

La dispersion des taux de réussite à l'option "marchandises" selon la situation professionnelle est relativement faible. Il apparaît toutefois que l'exercice d'une activité professionnelle, à fortiori salariée, constitue un atout. Les salariés, qui rassemblent 60 % des candidats, présentent ainsi un taux de réussite supérieur de deux points à la moyenne du centre d'examen de Nantes (27 % contre 25 %). A l'inverse, les étudiants / apprentis (17 %) et dans une moindre mesure les personnes sans emploi (23 %) affichent des performances inférieures à la moyenne.

Le cas des conducteurs routiers doit être souligné. Leur taux de réussite élevé (33 %) ne s'explique ni par leur niveau de formation (seulement 5 % d'entre eux ont effectué des études supérieures contre 16 % de l'ensemble des candidats), ni par le suivi d'une préparation spécifique (ils sont 57 % dans ce cas, une part très proche de la moyenne), ni par le motif d'inscription (à 78 %, ils aspirent à créer ou reprendre une entreprise de transport, un motif qui parmi l'ensemble des candidats ne génère que 23 % d'admission à l'examen). Ils sont en revanche à 98 % de sexe masculin, ce qui constitue un facteur de réussite (cf. page 17). En raison de leur activité professionnelle, les conducteurs routiers présentent surtout l'avantage de maîtriser la plupart des rouages du fret de marchandises. Leur connaissance de la réglementation des transports routiers (notamment en terme de formation, de temps de travail ou de cabotage) leur procure un avantage décisif par rapport aux autres candidats.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon la situation professionnelle (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

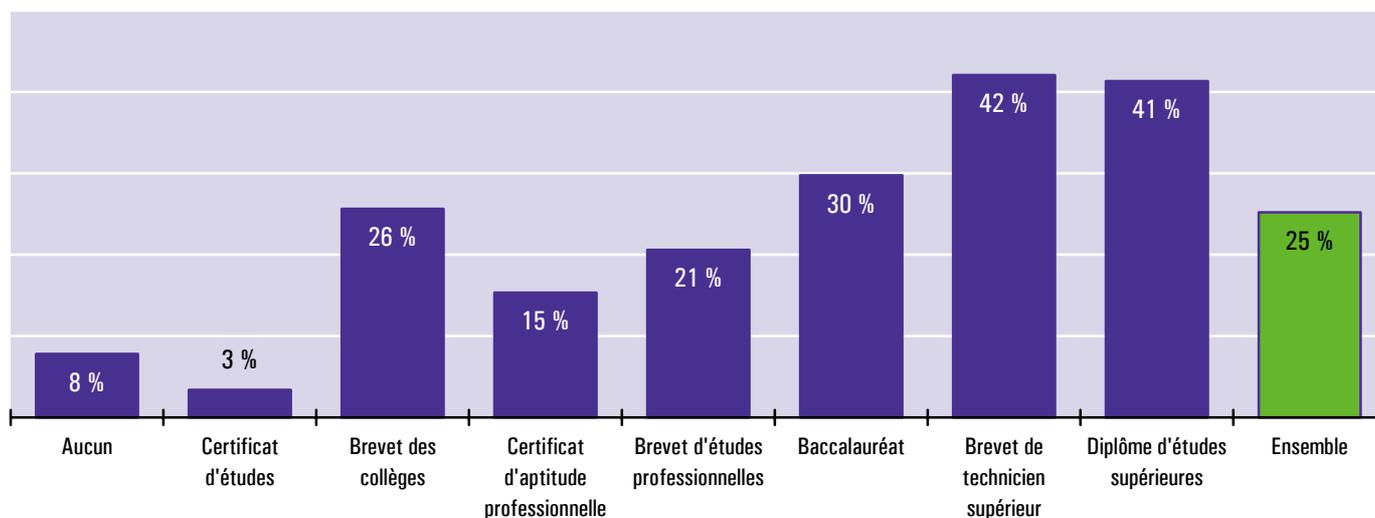
Le niveau d'études constitue un facteur de premier ordre

La réussite à l'option "marchandises" est corrélée au degré de scolarité et de formation universitaire des postulants. Les candidats présents aux épreuves et ayant suivi des études supérieures présentent un taux de réussite supérieur à 40 %, une proportion quatre fois plus élevée que celle des personnes sans diplôme et deux fois plus élevée que celle des titulaires d'un CAP ou d'un BEP.

Les titulaires d'un brevet des collèges, obtenu en général entre 14 et 15 ans, affichent un taux de réussite proche de ceux qui s'en tiennent au baccalauréat (26 % contre 30 %). Ils sont beaucoup mieux armés que les candidats qui ne disposent que du certificat d'études, diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement primaire, supprimé en 1989.

Paradoxalement, les niveaux de formation I et II, supérieurs à bac + 2 (licences, masters et doctorats), ne garantissent pas des chances de succès supérieures au niveau III (bac + 2), dont le diplôme principal, le brevet de technicien supérieur (BTS), offre un taux de réussite de 42 %.

**Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité
selon le diplôme obtenu le plus élevé (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"**



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

Cette relation entre niveau d'études et réussite à l'examen est d'une grande robustesse dans le temps. Quelques sessions atypiques peuvent néanmoins être relevées :

- en 2006 et 2008, les taux de réussite ont été particulièrement homogènes ;
- en 2012, la proportion d'admis des étudiants de l'enseignement supérieur (c'est à dire de niveaux I à III) a été exceptionnellement élevée (70 %).

**Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le niveau de formation
Option "marchandises"**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Niveau V	13 %	14 %	17 %	5 %	24 %	17 %	22 %	19 %	35 %	6 %	26 %	17 %	26 %	18,2 %
Niveau IV	13 %	27 %	31 %	9 %	29 %	22 %	30 %	31 %	47 %	24 %	38 %	38 %	39 %	29,4 %
Niveaux I à III	33 %	27 %	42 %	16 %	36 %	43 %	29 %	52 %	44 %	31 %	38 %	53 %	70 %	41,7 %
Ensemble	15 %	20 %	24 %	8 %	27 %	22 %	26 %	29 %	40 %	17 %	32 %	30 %	41 %	25,2 %

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Le suivi d'une formation spécifique multiplie par trois les chances de succès

Le taux de réussite des candidats libres est en moyenne 2,6 fois plus faible que celui des candidats ayant suivi une préparation spécifique auprès d'un organisme de formation.

**Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation
Option "marchandises"**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Candidats libres	11 %	6 %	13 %	1 %	9 %	8 %	8 %	18 %	22 %	6 %	12 %	16 %	27 %	12,6 %
Formation spécifique	16 %	26 %	30 %	12 %	38 %	29 %	35 %	34 %	51 %	25 %	47 %	44 %	54 %	32,6 %
Ensemble	15 %	20 %	24 %	8 %	27 %	22 %	26 %	29 %	40 %	17 %	32 %	30 %	41 %	25,2 %

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Cette relation entre suivi d'une formation et réussite à l'examen sonne comme une évidence. Si elle a été observée sur l'ensemble de la période étudiée, son intensité a fluctué au fil des sessions. Malgré une inflexion en 2012, elle a semblé se renforcer au cours des dernières années : entre 2009 et 2011 ; les stagiaires auprès d'un organisme de formation ont eu un taux de réussite presque quatre fois plus important que celui des candidats libres.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le niveau de formation et le suivi d'une préparation (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"

Taux brut	Niveau V	Niveau IV	Niveaux I à III	Total
Candidats libres	5 %	10 %	17 %	9 %
Formation spécifique	21 %	35 %	53 %	29 %
Ensemble	15 %	24 %	33 %	20 %

Taux net	Niveau V	Niveau IV	Niveaux I à III	Total
Candidats libres	7 %	14 %	25 %	13 %
Formation spécifique	24 %	39 %	57 %	33 %
Ensemble	18 %	29 %	42 %	25 %

Taux de réussite brut = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite net = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés en Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Les deux effets « suivi d'une préparation » et « niveau scolaire » sont cumulatifs : un candidat ayant effectué une formation spécifique verra sa probabilité d'admission à l'examen de l'attestation de capacité augmenter proportionnellement à son niveau scolaire. A l'inverse, un candidat libre aura d'autant moins de chance de réussir l'examen s'il est peu ou pas diplômé.

Le taux de réussite des candidats réitérants n'est que de 13 %

Le règlement de l'examen offre la possibilité aux candidats qui ont échoué à l'une des options de repasser l'épreuve autant de fois qu'ils le désirent lors des sessions suivantes.

Sur la circonscription de Nantes, sur les 5 332 inscriptions à l'option "marchandises" enregistrées au cours de la période 2000 / 2012, 2 556 (soit 48 %¹) ont été le fait de « candidats uniques ». Ce premier groupe de personnes recouvre deux situations différentes :

- les candidats qui ont réussi l'examen à leur première tentative ;
- les ajournés qui, après un échec à leur première présentation, ne sont pas inscrits à l'une des sessions suivantes.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation et le nombre de tentatives (sessions 2000 à 2012) - Option "marchandises"

Taux brut	Candidats uniques	Candidats réitérants	Total
Candidats libres	11 %	7 %	9 %
Formation spécifique	42 %	15 %	29 %
Ensemble	31 %	11 %	20 %

Taux net	Candidats uniques	Candidats réitérants	Total
Candidats libres	18 %	10 %	13 %
Formation spécifique	47 %	16 %	33 %
Ensemble	39 %	13 %	25 %

Taux de réussite brut = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite net = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes

Source : DREAL des Pays de la Loire

¹ Dans la réalité, cette proportion est plus faible car un certain nombre de candidats uniques des sessions 2000 à 2012 a également pu s'inscrire lors des examens antérieurs à l'année 2000 (pour lesquelles, nous ne disposons pas de base de données).

Les 52 % de candidatures restantes ont constitué un second ensemble composé de 1 077 personnes différentes, dénommées dans la suite du rapport les « candidats réitérants ». Certains postulants se sont montrés particulièrement persévérants : vingt-cinq candidats se sont inscrits plus de cinq fois à l'option "marchandises" entre 2000 et 2012. Le record est détenu par une candidate de 31 ans ayant fait acte de candidature à onze reprises au cours des treize dernières sessions (dix ajournements, une absence) !

Entre 2000 et 2012, le taux de réussite des candidats uniques à l'option "marchandises" a été trois fois plus élevé que celui des candidats réitérants (39 % contre 13 %), ces derniers étant, de plus, moins souvent absents à l'examen (17 % contre 21 %).

Le taux de réussite décroît avec le nombre de présentation

La répartition du nombre de candidatures à l'option "marchandises" selon l'ordre de passage a été la suivante entre 2000 et 2012 : première inscription : 68 % / deuxième inscription : 20 % / troisième inscription : 7 % / quatrième inscription et plus : 5 %. Environ un tiers des inscriptions du centre d'examen de Nantes, soit 1 686 sur 5 332, a donc été le fait de candidats ayant échoué à leur précédente tentative.

Le taux de réussite est de 26 % à la première tentative, se répartissant de la façon suivante : 39 % pour les candidats uniques, 0 % (et pour cause) pour les futurs réitérants. Le taux de réussite baisse progressivement lors des sessions suivantes, tout juste supérieur à 20 % pour ceux qui persévèrent suite à un troisième ajournement.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon l'ordre d'inscription Option "marchandises"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Première inscription	15 %	21 %	25 %	11 %	27 %	23 %	25 %	28 %	39 %	19 %	34 %	36 %	44 %	26,3 %
2^{ème} inscription		18 %	25 %	3 %	25 %	22 %	29 %	26 %	44 %	18 %	34 %	18 %	31 %	23,9 %
3^{ème} inscription			15 %	0 %	33 %	11 %	37 %	30 %	46 %	0 %	17 %	25 %	36 %	21,1 %
4^{ème} inscription et +				0 %	26 %	18 %	15 %	41 %	33 %	0 %	14 %	17 %	27 %	20,5 %
Ensemble	15 %	20 %	24 %	8 %	27 %	22 %	26 %	29 %	40 %	17 %	32 %	30 %	41 %	25,2 %

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Deux effets jouent en sens inverse :

- ceux qui échouent à l'examen sont peu diplômés (cf. pages 19 et 20) et, sauf en cas de reprise d'études, conservent lors des sessions suivantes ce désavantage relatif, à la fois en terme de connaissances et de méthodes, par rapport aux candidats ayant suivi des parcours scolaires plus étoffés, ;
- les premiers échecs sont susceptibles d'apporter de l'expérience et une meilleure prise en compte des lacunes à corriger ; ils fournissent également aux candidats réitérants une connaissance du contenu des épreuves et des conditions matérielles de l'examen.

Tableau de synthèse de l'option "marchandises"

Principales caractéristiques des candidats à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) Option "marchandises"

	Répartition des candidats	Âge moyen	Taux d'absence	Taux de réussite
Homme	67 %	34 ans	19 %	27 %
Femme	33 %	34 ans	19 %	22 %
De 15 à 24 ans	16 %	22 ans	19 %	23 %
De 25 à 34 ans	40 %	30 ans	17 %	27 %
De 35 à 44 ans	32 %	39 ans	20 %	24 %
45 ans et plus	12 %	49 ans	22 %	26 %
Bretagne	36 %	34 ans	19 %	25 %
Centre	19 %	35 ans	22 %	24 %
Pays de la Loire	33 %	33 ans	17 %	25 %
Poitou-Charentes	12 %	34 ans	17 %	26 %
Agriculteur	4 %	38 ans	15 %	22 %
Artisan / Chef d'entreprise	10 %	38 ans	23 %	24 %
Salarié	59 %	33 ans	17 %	27 %
Conducteur routier	3 %	33 ans	25 %	33 %
Etudiant / Apprenti	5 %	23 ans	28 %	17 %
Sans emploi	14 %	35 ans	19 %	23 %
Autres	5 %	35 ans	19 %	20 %
Niveau de formation V	54 %	36 ans	19 %	18 %
Niveau de formation IV	29 %	31 ans	17 %	29 %
Niveaux de formation I à III	16 %	33 ans	22 %	42 %
Candidats libres	42 %	34 ans	30 %	13 %
Formation spécifique	58 %	34 ans	10 %	33 %
Complément de formation	9 %	33 ans	27 %	26 %
Création / reprise ent. de transp.	45 %	34 ans	20 %	23 %
Diversification de l'activité	17 %	36 ans	17 %	28 %
Prise en charge de l'ent. familiale	13 %	29 ans	12 %	26 %
Recherche / changement d'emploi	6 %	36 ans	20 %	27 %
Recherche d'une promotion	5 %	36 ans	21 %	26 %
Régularisation administrative	5 %	38 ans	15 %	27 %
Candidats uniques	48 %	34 ans	21 %	39 %
Candidats réitérants	52 %	33 ans	17 %	13 %
Première inscription	68 %	33 ans	18 %	26 %
Deuxième inscription	20 %	34 ans	22 %	24 %
Troisième inscription	7 %	35 ans	20 %	21 %
Quatrième inscription et plus	5 %	38 ans	23 %	21 %
Ensemble des candidats inscrits	100 %	34 ans	19 %	25 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes

Source : DREAL des Pays de la Loire

Sur la période allant de 2000 à 2012, le centre d'examen de Nantes a enregistré la candidature de 410 personnes par an à l'option "marchandises" (17 % des inscriptions nationales), âgées en moyenne de 34 ans. Les femmes sont deux fois moins nombreuses que les hommes. La répartition géographique des candidats révèle la forte représentation de la Bretagne (notamment l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor).

La ventilation par catégorie socio-professionnelle est marquée par la prédominance des salariés (59 %) et le poids non négligeable des personnes sans-emploi (14 %). Le niveau d'études est relativement faible : la majorité des candidats (54 %) n'a pas le baccalauréat. Mais cette part a diminué de 17 points en treize ans.

La majeure partie des inscriptions est motivée par la perspective de diriger une entreprise de transport, sous trois formes différentes : création ex-nihilo, reprise d'une structure ou continuation de l'entreprise familiale.

Le taux d'absence aux épreuves, plus faible à Nantes que dans les autres centres d'examen, est corrélé à l'éloignement géographique des candidats et à leur degré de préparation. Il a légèrement augmenté depuis 2000 pour s'établir désormais autour de 20 %.

Le taux de réussite, supérieure à la moyenne nationale (25 % contre 20 %), dépend de deux facteurs principaux : le niveau d'études et le suivi d'une préparation spécifique. La persévérance n'est pas une garantie de succès. Ainsi, le taux de réussite décroît avec le nombre d'inscriptions : à la 4^{ème} tentative, il n'est que de 20 %.

2 – Le profil des candidats à l'option "voyageurs"

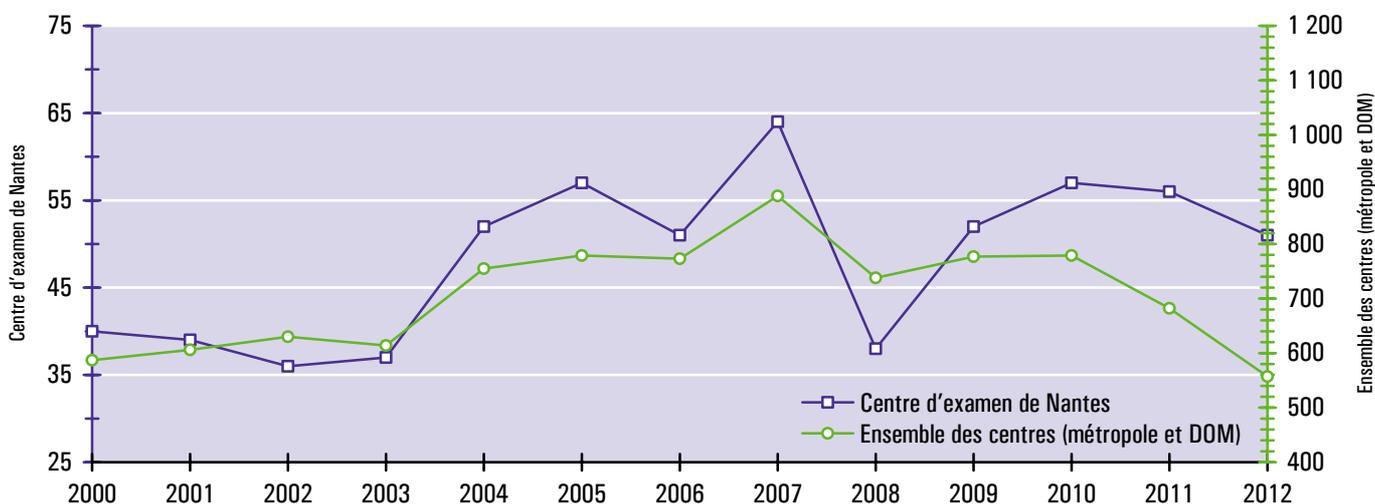
2.1 – La structure des candidatures à l’option "voyageurs"

La réussite à l’option "voyageurs" permet de diriger une entreprise de transports publics routiers de voyageurs, à l’aide de véhicules divers (autobus, autocars ou voitures¹). Cette option ne représente que 10 % de l’ensemble des candidatures à l’examen de l’attestation de capacité gérées par le centre de Nantes.

Le centre d’examen de Nantes traite en moyenne 7 % des inscriptions nationales à l’option "voyageurs"

Entre 2000 et 2012, le centre d’examen de Nantes a enregistré 630 dossiers de candidatures à l’option "voyageurs", soit une moyenne de 48 candidats par an. L’évolution temporelle des inscriptions a suivi en partie celle observée au niveau national avec notamment une progression marquée jusqu’en 2007 et un recul sensible en 2011 et 2012, lié vraisemblablement à la mise en place de l’attestation de capacité professionnelle en transport léger de personnes. Sur l’ensemble de la période étudiée (2000 à 2012), le centre d’examen de Nantes a réceptionné en moyenne 6,9 % des inscriptions nationales². Cette part a atteint son plancher en 2002 (5,7 %), son plafond en 2012 (9,2 %).

Nombre de candidatures à l’examen de l’attestation de capacité
Option "voyageurs"



Centre d’examen de Nantes : candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

Les femmes représentent moins d’un tiers des candidats à l’option "voyageurs"

Entre 2000 et 2012, 430 hommes et 200 femmes se sont inscrits à l’option "voyageurs". La part des femmes (32 %) est proche de celui de l’option "marchandises" (33 %).

Nombre de candidatures à l’examen de l’attestation de capacité selon le sexe
Option "voyageurs"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Homme	28	24	27	26	35	38	38	45	25	44	36	30	34	430
Femme	12	15	9	11	17	19	13	19	13	8	21	26	17	200
Ensemble	40	39	36	37	52	57	51	64	38	52	57	56	51	630

Champ : centre d’examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

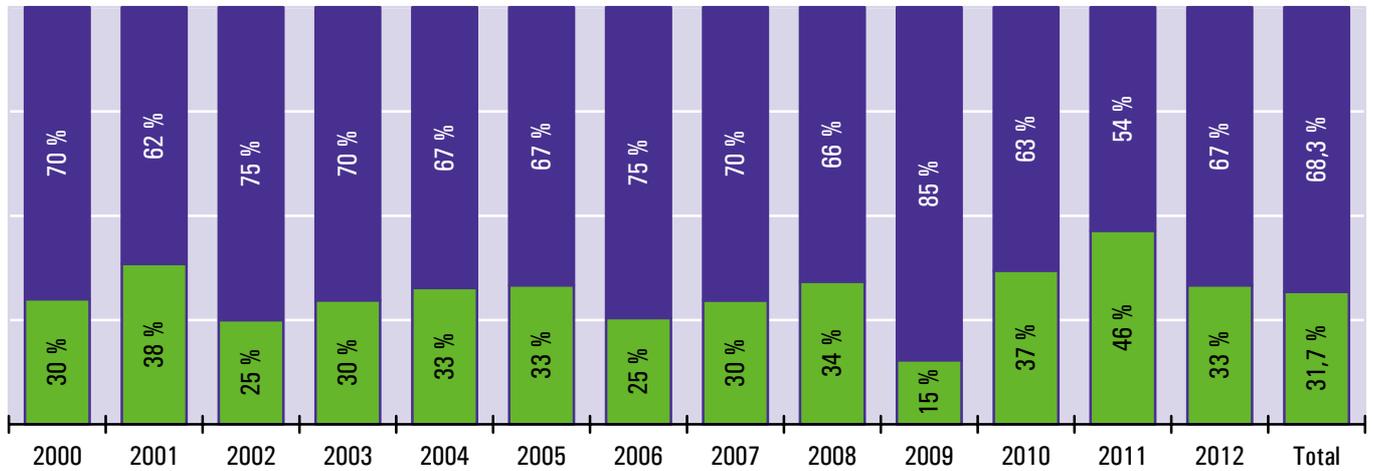
Source : DREAL des Pays de la Loire

¹ Pour les entreprises de transport léger de personnes, c’est à dire exploitant uniquement des véhicules n’excédant pas neuf places (conducteur y compris), un examen spécifique a été instauré en 2012. Faute de données rétrospectives, cet examen ne fait pas partie du champ de la présente étude.

² Au cours des quatre dernières sessions (période allant de 2009 à 2012), le centre d’examen de Nantes est par le nombre d’inscriptions reçues à l’option "voyageurs" (216 candidats) le quatrième de France, après ceux de Paris (1 403 candidats), de Lyon (305) et de Marseille (247).

Un rééquilibrage entre les sexes a toutefois été observé lors des dernières sessions : de 31 % en moyenne de 2000 à 2008, la part des femmes s'est nettement accrue pour s'établir à 39 % entre 2010 et 2012¹.

Structure par sexe du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité
Option "voyageurs"



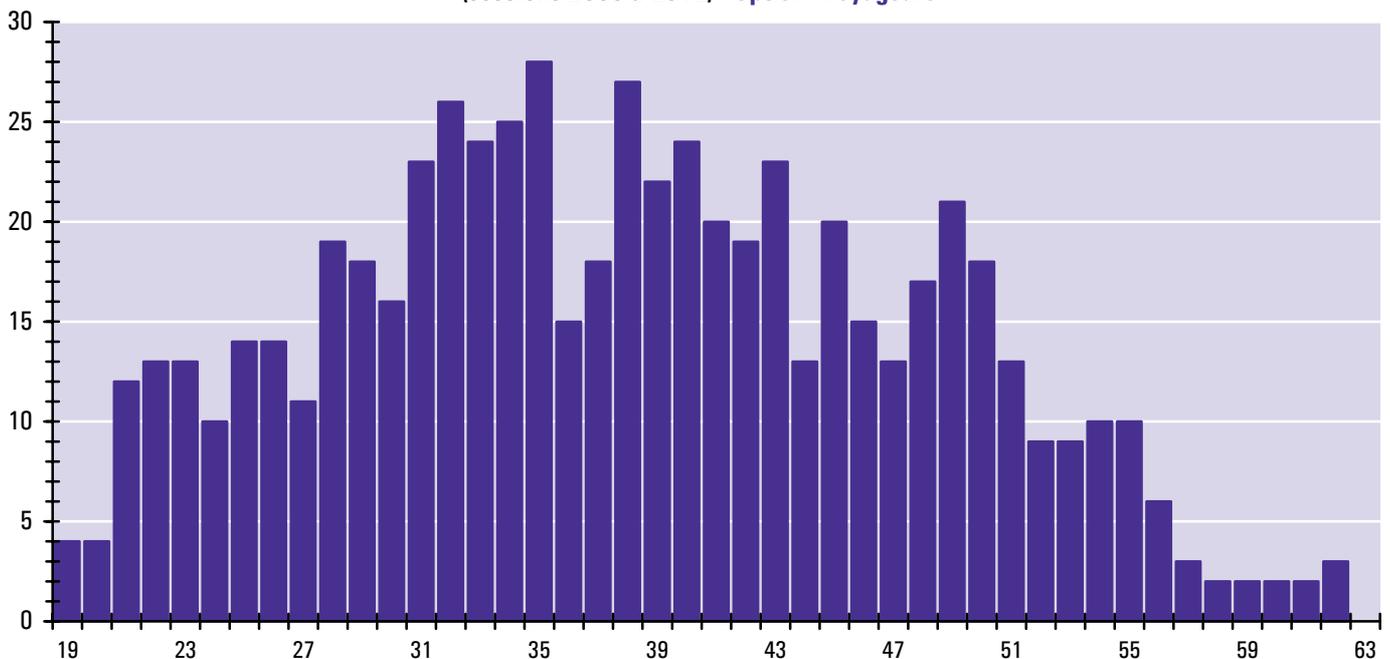
Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

■ Homme
■ Femme

L'âge moyen des candidats à l'option "voyageurs" est de 38 ans

Les candidats à l'option "voyageurs" sont âgés en moyenne de 38 ans, cinq ans de plus que ceux de l'option "marchandises". L'éventail des âges, compris entre 19 à 62 ans, est plus réduit que celui de l'option "marchandises". 96 % des candidats ont entre 21 et 55 ans.

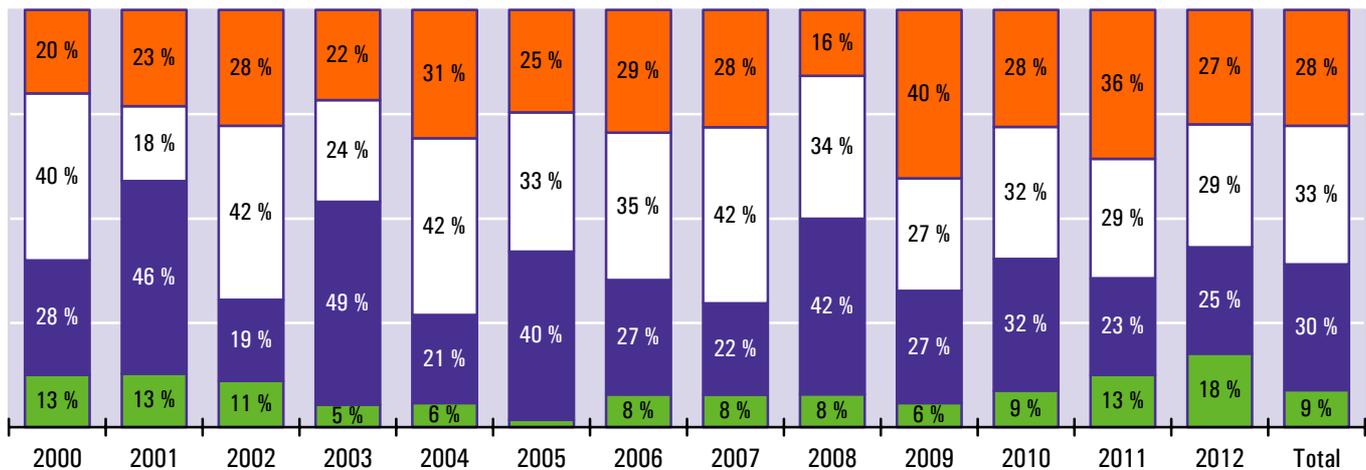
Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon l'âge
(sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

¹ La session atypique de 2009 (seulement 15 % de femmes) a été prise en compte dans aucune des deux sous-périodes.

Structure par âge du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité
Option "voyageurs"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

■ De 15 à 24 ans ■ De 25 à 34 ans
 □ De 35 à 44 ans ■ 45 ans et plus

Les personnes âgées de plus de 44 ans représentent 28 % des inscriptions à l'option "voyageurs" (contre seulement 12 % à l'option "marchandises"). Néanmoins, il n'a pas été constaté de vieillissement des candidats depuis l'année 2000.

Âge moyen des candidats à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe
Option "voyageurs"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Homme	38,8	36,9	40,6	38,8	39,7	39,8	39,1	40,0	35,3	41,3	37,7	38,9	37,7	39,0
Femme	34,3	35,2	35,1	30,0	35,9	35,5	35,9	37,6	35,2	36,5	38,0	38,4	35,9	36,1
Ensemble	37,5	36,3	39,3	36,2	38,5	38,4	38,3	39,3	35,3	40,6	37,8	38,7	37,1	38,1

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

Les femmes sont sensiblement plus jeunes que les hommes. L'écart moyen sur la période 2000 / 2012 est de trois années (36 ans contre 39 ans). Dans la tranche d'âge des moins de 35 ans, les femmes regroupent près de 40 % des candidats à l'attestation de capacité. Au dessus de 44 ans, elles semblent être peu nombreuses à aspirer à diriger une entreprise de transports routiers de voyageurs, ne représentant plus que 23 % des postulants par la voie de l'examen¹.

Structure du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon l'âge et le sexe (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"

	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total	Part des femmes
De 15 à 24 ans	35	21	56	38 %
De 25 à 34 ans	119	71	190	37 %
De 35 à 44 ans	141	68	209	33 %
45 ans et plus	135	40	175	23 %
Ensemble	430	200	630	32 %

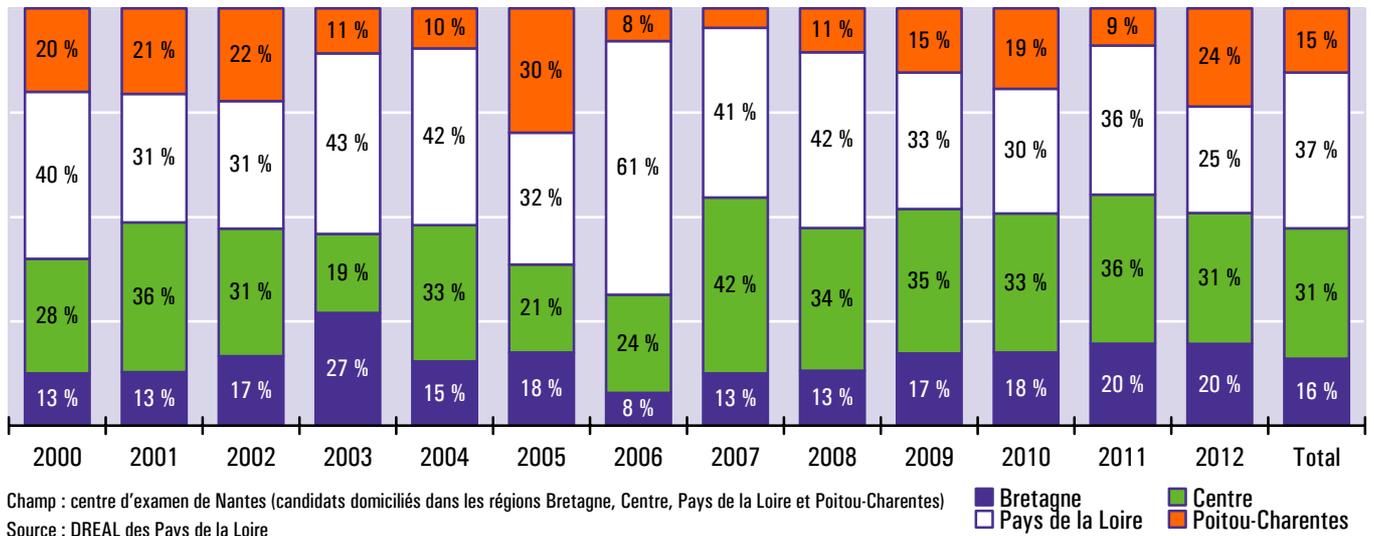
Champ : centre d'examen de Nantes
 Source : DREAL des Pays de la Loire

Cette situation est donc fondamentalement différente de celle observée dans les métiers de la conduite routière de voyageurs. En effet, les mères de famille ayant des enfants autonomes sont nombreuses à occuper des postes de conductrices d'autocars, le plus souvent à temps partiel. Cette féminisation est particulièrement flagrante dans le transport scolaire où les contraintes horaires des circuits de ramassages sont compatibles avec la vie de famille.

¹ Cette hypothèse mériterait d'être vérifiée pour l'ensemble des canaux d'obtention de l'attestation de capacité. Environ 90 % des attestations de capacité "voyageurs" sont délivrées par équivalence de diplôme (cf. annexes en page 55).

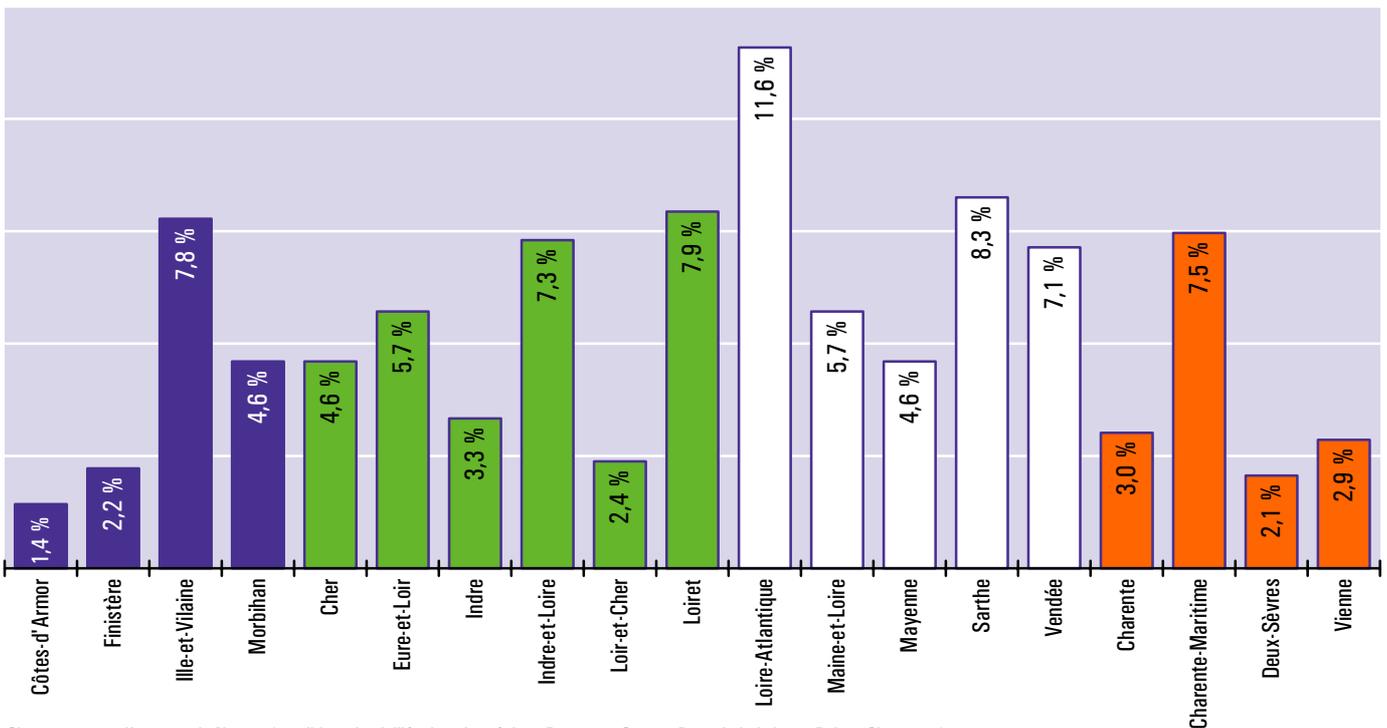
La région Centre est surreprésentée parmi les candidats

Structure par région de domicile du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité - Option "voyageurs"



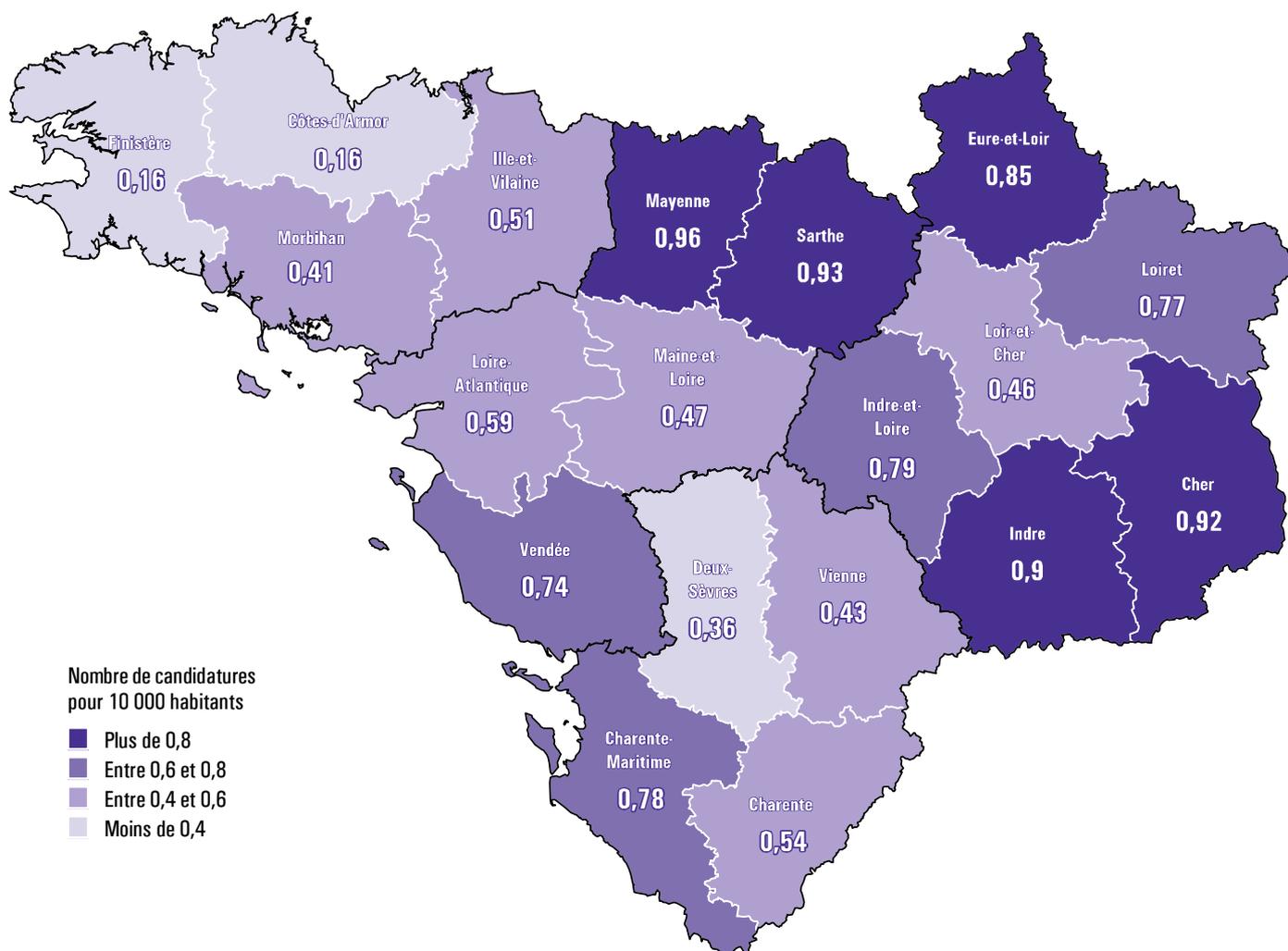
31 % des candidats à l'option "voyageurs" sont domiciliés dans la région Centre, une part nettement supérieure à l'apport de ce territoire à l'ensemble de la population de la circonscription du centre d'examen de Nantes (23 %). De la même façon, les habitants des Pays de la Loire rassemblent 37 % des inscriptions, cinq points de plus que le poids de sa population. A l'inverse, la Bretagne est sous-représentée de treize points. La contribution de la région Poitou-Charentes est, quant à elle, conforme à son poids démographique.

Structure par département de domicile du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Par un étonnant effet miroir, rapportée au nombre d'habitants, la répartition départementale des candidats est pratiquement l'opposé de celle de l'option "marchandises" (cf. carte de la page 9). Le nord des Pays de la Loire et cinq des six départements de la région Centre présentent un ratio supérieur à 0,75 candidat (entre 2000 et 2012) pour 10 000 habitants. Le ratio moyen de la circonscription est de 0,58. Inversement, deux départements bretons (le Finistère et les Côtes-d'Armor) sont très faiblement représentés.

Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité entre 2000 et 2012 selon le département de domicile, rapporté au nombre d'habitants
Option "voyageurs"



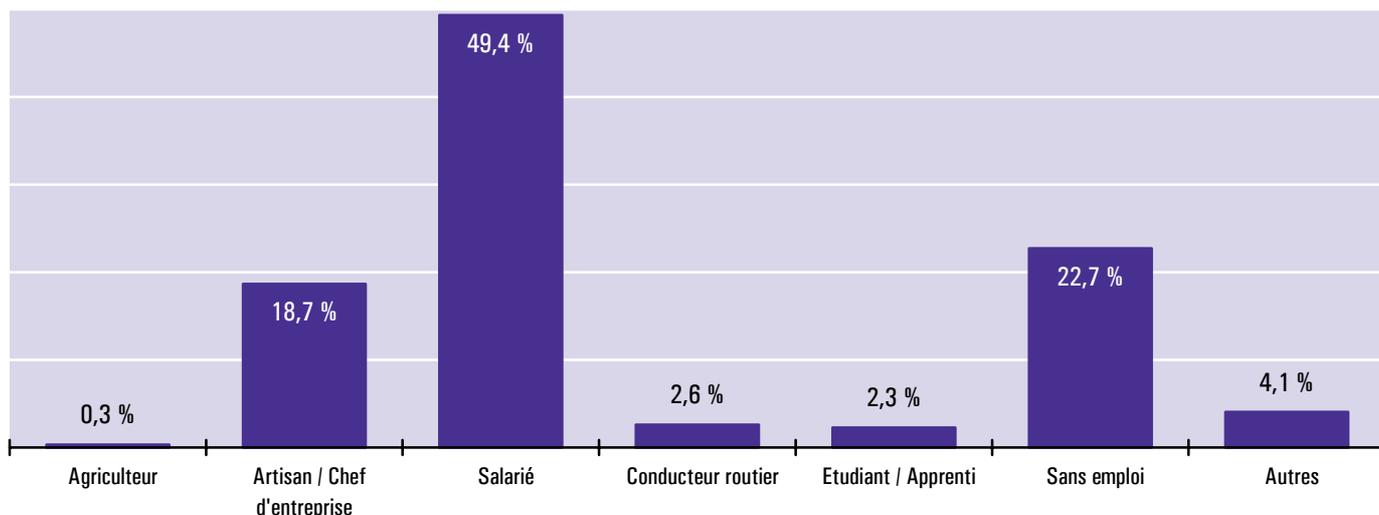
Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Sources : DREAL des Pays de la Loire, INSEE (populations au 1^{er} janvier 2007)

Près d'un quart des candidats à l'option "voyageurs" se déclare sans emploi

Trois catégories socio-professionnelles concentrent l'essentiel des inscriptions à l'option "voyageurs". La moitié des candidats a une activité salariée. Le poids des personnes sans emploi (23 %) est nettement supérieur à celui de l'option "marchandises" (14 %). Cette catégorie recouvre trois situations : les actifs en recherche d'emploi, les personnes au foyer et les retraités¹. Les chefs d'entreprise sont plus nombreux, en part relative, que dans l'option "marchandises" (19 % contre 10 %). Ce sont essentiellement des hommes (à 82 %).

¹ Le questionnaire (cf. annexes en page 56) ne permet pas de distinguer le poids de ces trois catégories.

Structure par situation professionnelle du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"

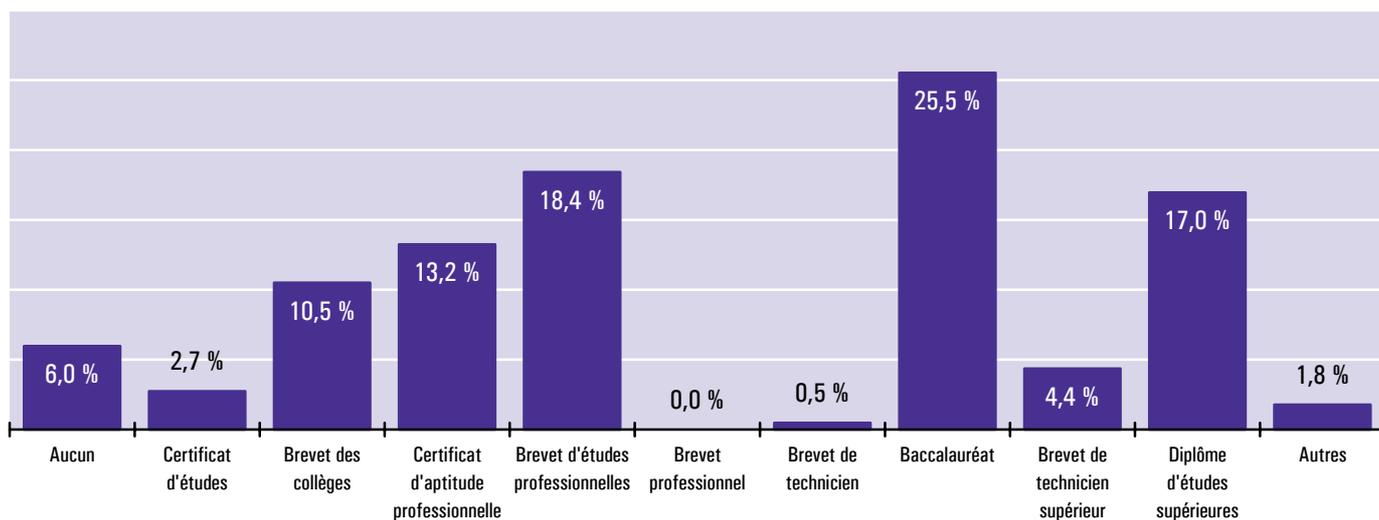


Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

La moitié des candidats a le baccalauréat

Le niveau d'études des candidats à l'option "voyageurs" est élevé. Le baccalauréat est détenu par 49 % des candidats. Dans l'ensemble de la population française âgée de 25 à 64 ans, la part des bacheliers était de 41 % en 2006 (année médiane de la période 2000 / 2012). 21 % des candidats ont poursuivi leur étude après le baccalauréat (niveaux I à III). Cette part est supérieure de cinq points à celle des candidats de l'option "marchandises".

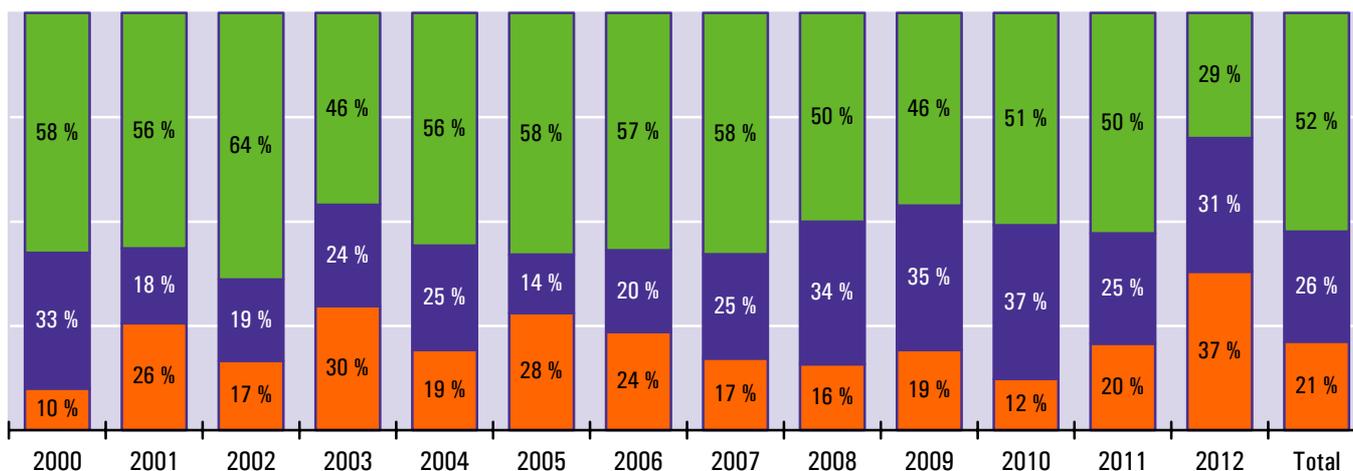
Structure par diplôme du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

L'âge moyen des titulaires du baccalauréat (35 ans) est plus bas que celui des autres diplômés : BEP (37 ans), CAP (41 ans), brevet des collèges (42 ans), diplômes d'études supérieures (36 ans). Les femmes ont un niveau d'études plus élevé que celui des hommes : elles sont un quart à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 20 % des hommes. Parmi les situations professionnelles, les conducteurs routiers ont le degré d'études le moins élevé : 81 % sont de niveau V (contre 52 % parmi l'ensemble des candidats à l'option "voyageurs").

Structure par niveau de formation du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité - Option "voyageurs"



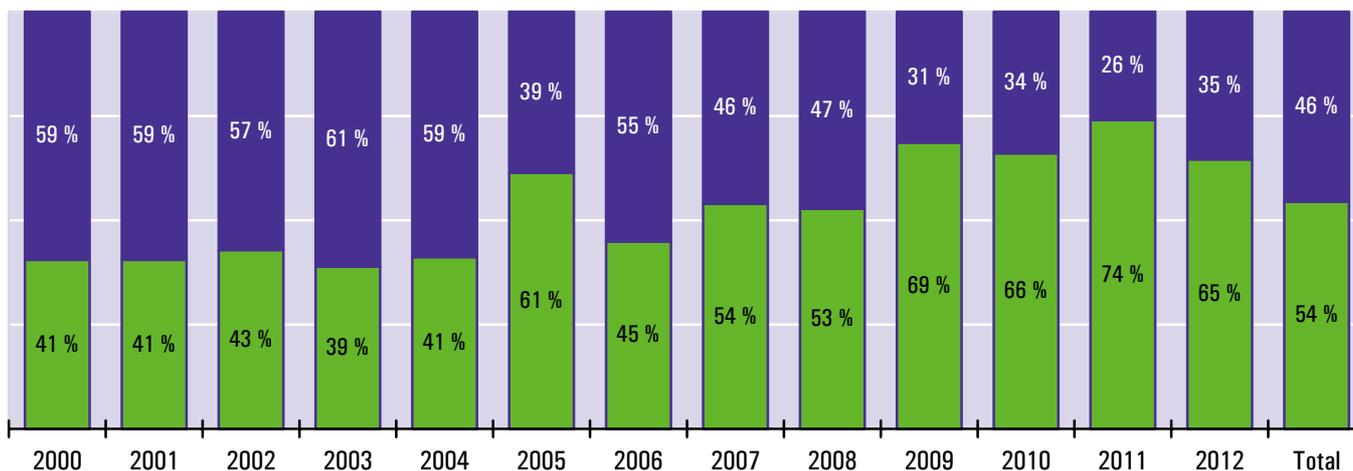
Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

■ Niveaux I à III ■ Niveau IV ■ Niveau V

Les candidats libres sont désormais majoritaires

Le suivi d'une préparation spécifique par les candidats à l'option "voyageurs" est une pratique moins courante qu'à l'option "marchandises". Les candidats libres représentent ainsi 54 % des inscriptions contre 42 % à l'option "marchandises". Le recours à une formation a nettement diminué au cours des dix dernières années : choisie par environ 60 % des candidats à l'option "voyageurs" jusqu'en 2004, cette possibilité n'a concerné que 47 % des inscrits entre 2005 et 2008, puis 32 % depuis 2009.

Structure du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation - Option "voyageurs"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

■ Formation spécifique ■ Candidats libres

Les conducteurs routiers ont un comportement atypique : moins d'un sur cinq a suivi une préparation spécifique. Les candidats les plus diplômés font également peu appel à un organisme de formation : les deux tiers des sortants de l'enseignement supérieur se présentent en candidats libres à l'option "voyageurs".

Plus de la moitié des candidats aspire à diriger une société

58 % des candidats à l'option "voyageurs" se sont inscrits à l'examen dans l'optique de devenir chef d'entreprise. Cette aspiration peut prendre deux formes : la création / reprise d'une société de transport de personnes (pour 50 % des candidats) ou la prise en charge de l'entreprise familiale (8 %).

Devenir dirigeant d'entreprise est un motif d'inscription principalement avancé par les étudiants (pour 86 % d'entre eux) et les personnes sans emploi (84 %). Inversement, les artisans et chefs d'entreprise visent en priorité (57 %) à étendre ou diversifier l'activité de leur société.

Structure par motif principal d'inscription du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité Option "voyageurs"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Acquisition ou complément de formation à titre personnel	5 %	10 %	14 %	5 %	8 %	7 %	2 %		3 %	6 %	7 %	10 %	4 %	6,0 %
Création ou reprise d'une entreprise de transport	40 %	49 %	53 %	49 %	58 %	44 %	53 %	59 %	51 %	50 %	50 %	42 %	43 %	49,5 %
Extension ou diversification de l'activité de l'entreprise	13 %	15 %	8 %	22 %	13 %	21 %	14 %	20 %	22 %	23 %	13 %	20 %	10 %	16,6 %
Prise en charge de l'entreprise familiale	18 %	3 %	6 %	14 %	6 %	11 %	4 %	6 %	11 %	4 %	9 %	8 %	6 %	7,7 %
Recherche ou changement d'emploi	8 %	10 %	8 %	5 %	10 %	9 %	4 %	2 %		10 %	7 %	4 %	8 %	6,5 %
Recherche personnelle d'une promotion interne	5 %	8 %	8 %	5 %	2 %		10 %	3 %	5 %	2 %	7 %	4 %	16 %	5,6 %
Régularisation d'une situation administrative	13 %	5 %	3 %		4 %	9 %	14 %	9 %	8 %	6 %	7 %	12 %	12 %	8,1 %
Ensemble	100 %													

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

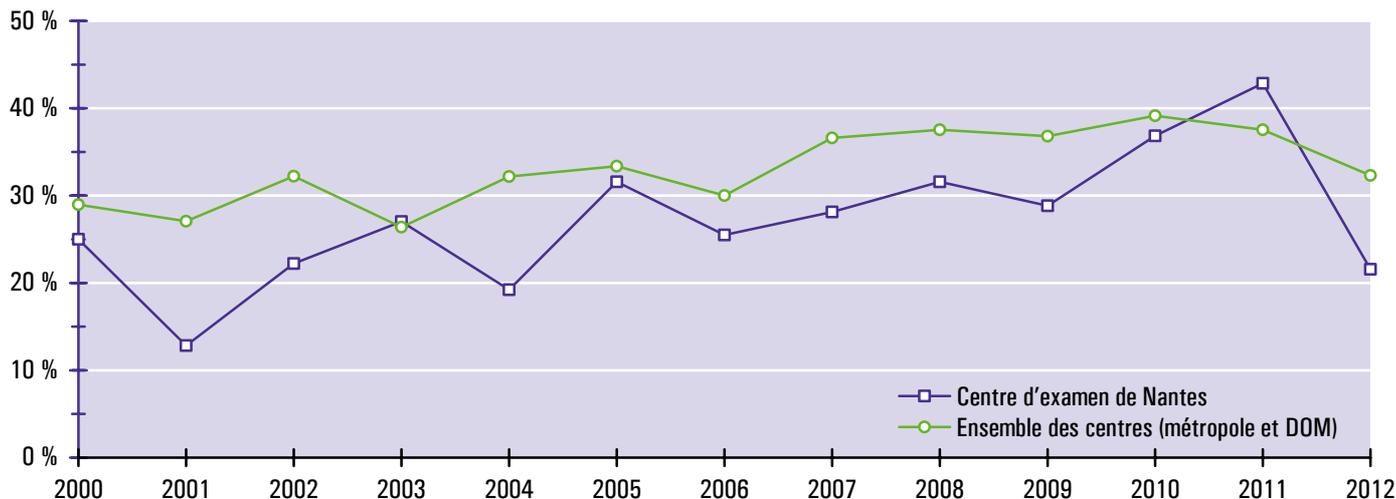
Source : DREAL des Pays de la Loire

2.2 – Les facteurs d'absence à l'examen à l'option "voyageurs"

28 % des candidats font défection le jour des épreuves

Le taux d'absentéisme de l'option "voyageurs" est nettement plus élevé que celui de l'option "marchandises" (28 % contre 19 %). Cette différence se semble pas être liée à la répartition géographique des candidats du centre d'examen de Nantes puisque au niveau national, un écart voisin est observé (33 % contre 25 %). L'explication n'est pas plus liée au niveau d'études des candidats : il y a en effet plus de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les postulants à l'option "voyageurs" qu'à l'option "marchandises". La peur de l'échec, alimentée vraisemblablement par une préparation jugée insuffisante (plus de la moitié des candidats à l'option "voyageurs" n'ayant pas suivi de formation spécifique), est sans doute à l'origine de ce fort taux d'absentéisme.

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité Option "voyageurs"



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

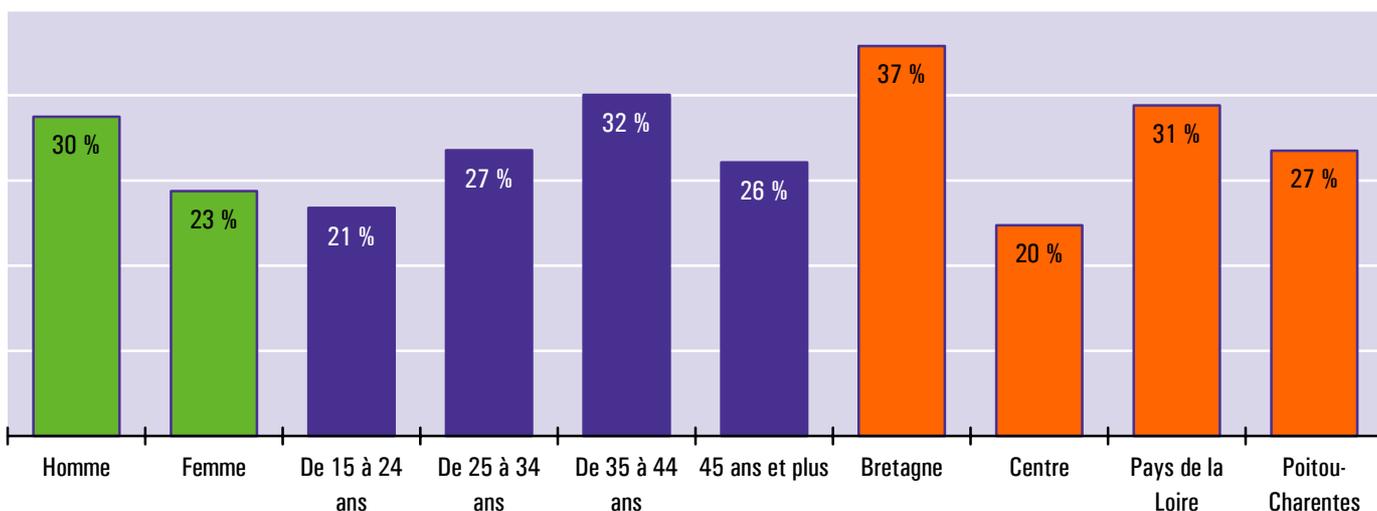
Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

Sur longue période, exception faite de la session atypique de 2012, les défections sont de plus en plus fréquentes : le taux d'absentéisme du centre d'examen de Nantes est ainsi passé de 22 % en moyenne entre 2000 et 2003 à 26 % entre 2004 et 2007, puis à 32 % entre 2008 et 2011. Dans les autres centres d'examen, l'augmentation de l'absentéisme a été un peu moins forte.

Le sexe, l'âge et la région de domicile influent sur la présence à l'examen

Le taux d'absentéisme de l'option "voyageurs" dépend du profil socio-économique des candidats. De façon générale, les femmes, les candidats de moins de 24 ans et les habitants de la région Centre sont peu nombreux à manquer à l'appel le jour des épreuves. Ces facteurs sont cumulatifs : ainsi, les femmes de moins de 24 ans ont un taux d'absentéisme (14 %) nettement plus faible que les hommes âgés entre 35 et 44 ans (35 %). De la même façon, les bretons de sexe masculin sont, en proportion, deux fois moins présents à l'examen que les femmes issues de la région Centre (38 % contre 17 %).

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe, l'âge et la région de domicile (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

L'éloignement géographique au centre d'examen ne semble pas constituer un facteur d'absentéisme. Ainsi, parmi les départements ayant chacun fourni plus de 8 % des inscriptions à l'option "voyageurs" entre 2000 et 2012 (soit plus de 45 candidats), le taux d'absentéisme de certains espaces proches de l'agglomération nantaise, tels que la Loire-Atlantique (34 %) ou l'Ille-et-Vilaine (43 %), s'est révélé plus important que celui de territoires plus excentrés, comme le Loiret (26 %) ou l'Indre-et-Loire (20 %).

Près de 40 % des candidats libres ne se présentent pas à l'examen

Le suivi d'une formation spécifique a une forte influence sur le taux d'absence à l'examen. En moyenne, 38 % des candidats libres font défection le jour des épreuves. Cette proportion est beaucoup plus faible (15 %) parmi les candidats qui ont suivi une préparation à l'examen. Des différences sensibles sont également observées selon l'organisme choisi : à l'instar de l'option "marchandises", le taux d'absence à l'examen "voyageurs" varie du simple au triple (de 6 à 19 %) parmi les principaux établissements de formation.

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation
Option "voyageurs"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Candidats libres	47 %	27 %	27 %	14 %	38 %	37 %	32 %	38 %	42 %	40 %	46 %	57 %	29 %	38,5 %
Formation spécifique	9 %	5 %	15 %	36 %	7 %	23 %	22 %	17 %	18 %	0 %	21 %	15 %	0 %	14,9 %
Ensemble	25 %	13 %	22 %	27 %	19 %	32 %	25 %	28 %	32 %	29 %	37 %	43 %	22 %	27,8 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

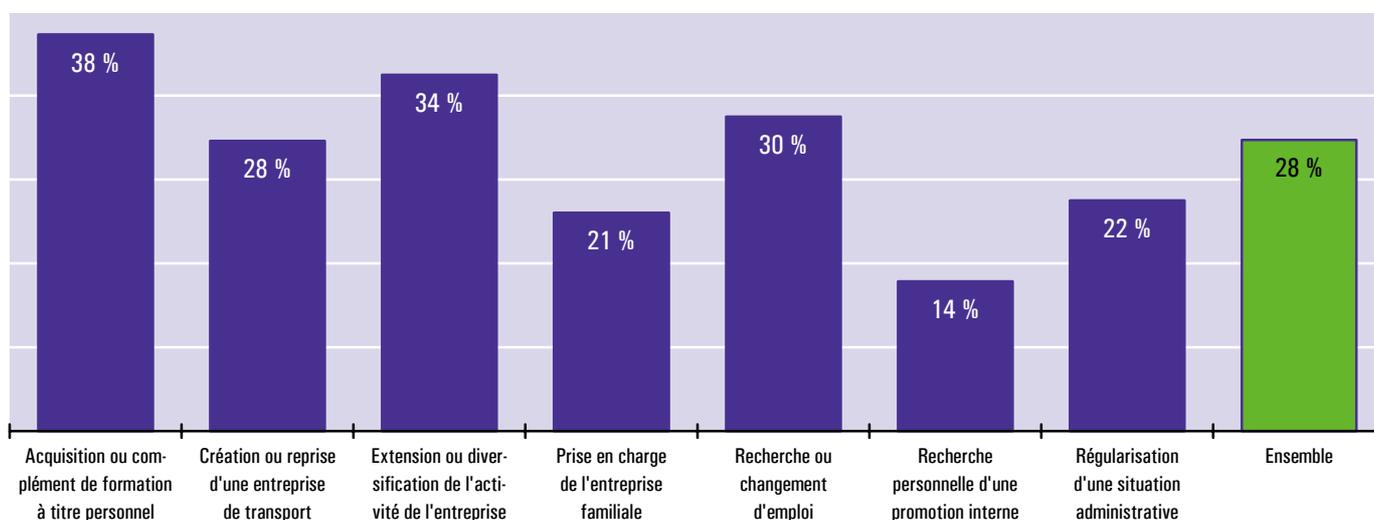
Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

La succession de l'entreprise familiale génère peu d'absence à l'examen

Les motifs d'inscription présentant un caractère d'urgence ou ayant une influence directe sur le fonctionnement de l'entreprise (prise en charge de l'entreprise familiale, régularisation d'une situation administrative) entraînent une forte présence à l'examen (près de 80 % des candidats). Inversement, certaines aspirations d'ordre personnel (acquisition ou complément de formation, recherche ou changement d'emploi) font partie des motifs pour lesquels la probabilité d'être absent aux épreuves est la plus élevée (environ un candidat sur trois).

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité selon le motif principal d'inscription
(sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

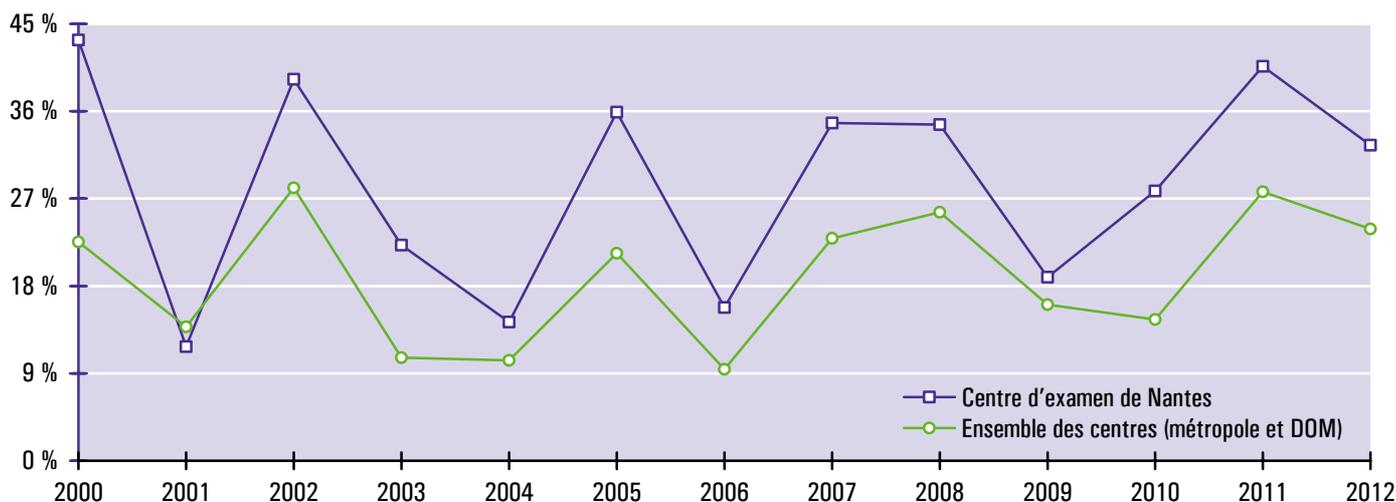
Source : DREAL des Pays de la Loire

2.3 – Les facteurs de réussite à l'examen à l'option "voyageurs"

Le centre d'examen de Nantes est dans le haut du panier national

En dépit de fluctuations temporelles extrêmement fortes, le centre d'examen de Nantes affiche sur longue période des taux de réussite à l'option "voyageurs" nettement supérieurs à ceux des autres centres d'examen. En moyenne, depuis l'année 2000, le taux de réussite du centre de Nantes s'est élevé à 28 %, neuf points de plus qu'au niveau national. Sur l'ensemble de la période allant de 2000 à 2012, le centre de Nantes a représenté 6,9 % des inscriptions nationales à l'examen de l'attestation de capacité (option "voyageurs"), 7,5 % des candidats présents aux épreuves et 11,2 % du nombre de reçus.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité
Option "voyageurs"



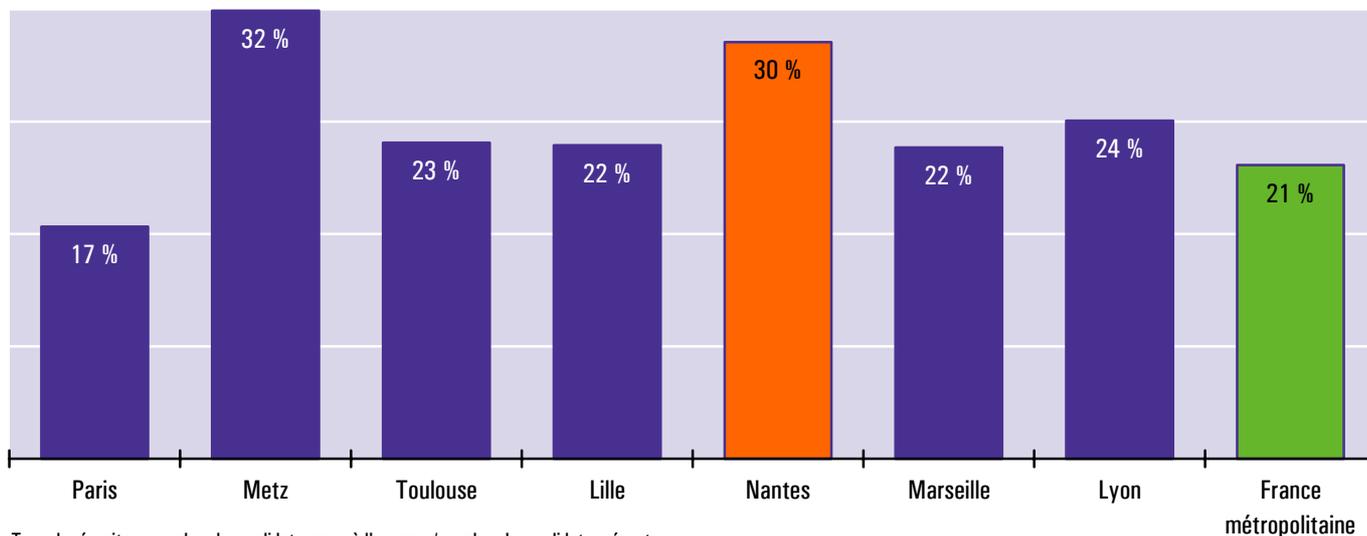
Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

Trois centres d'examen présentent, entre 2009 et 2012, des taux de réussite nettement différents de celui de la moyenne nationale, qui s'établit à 21 %. A l'instar de l'option "marchandises" (cf. page 16), les candidats franciliens et normands obtiennent de faibles résultats (17 % de réussite). A l'inverse, environ 30 % des candidats des centres de Metz et de Nantes ont été déclarés admissibles depuis 2009.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le centre d'examen
(sessions 2009 à 2012) - Option "voyageurs"



Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

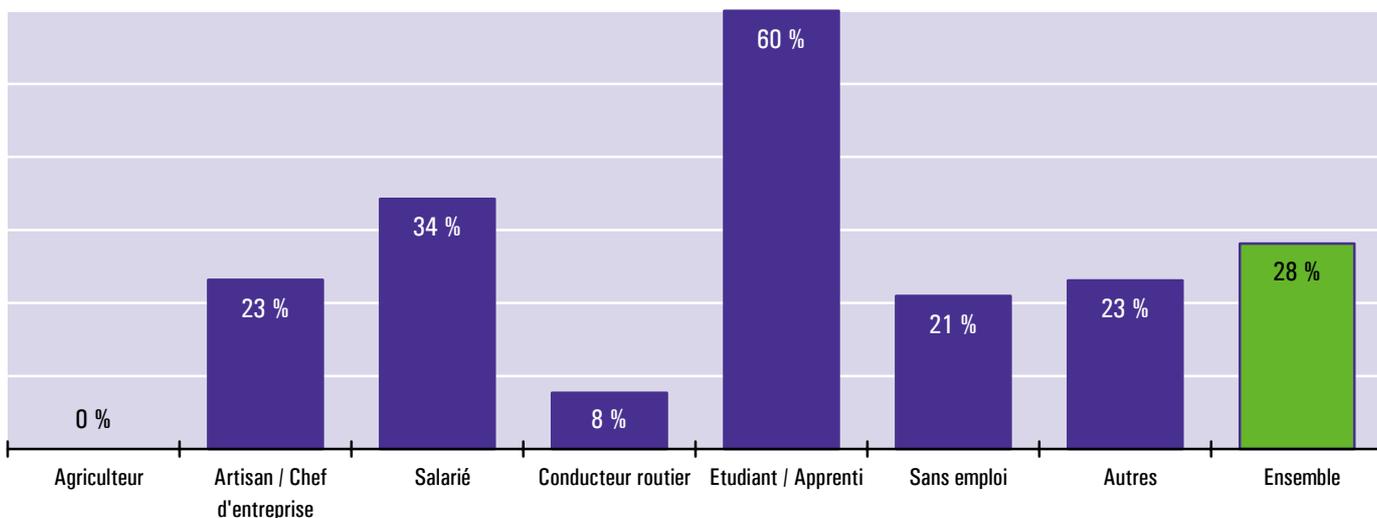
Source : DGITM

Les salariés et les étudiants ont des taux de réussite élevés

L'analyse du taux de réussite à l'option "voyageurs" selon la situation professionnelle apparaît nettement différente de celle relative à l'option "marchandises" effectuée page 19. Les conducteurs routiers, qui obtiennent d'appréciables résultats à l'option "marchandises" (33 % de taux de réussite) sont nettement moins nombreux (8 %) à réussir l'examen à l'option "voyageurs". Rappelons toutefois que les véhicules utilisés (poids lourds dans un cas, véhicules de transport de personnes dans l'autre cas) ainsi que la réglementation de ces deux métiers sont fondamentalement différentes.

Les étudiants et apprentis, qui ne sont que 17 % à réussir à l'option "marchandises", obtiennent en revanche d'excellents résultats à l'option "voyageurs" (60 %). Précisons que ce taux ne porte que sur dix candidats présents à l'examen entre 2000 et 2012. Les salariés, qui représentent à eux seuls la moitié des candidats du centre de Nantes, affichent des résultats supérieurs à la moyenne (34 % contre 28 %).

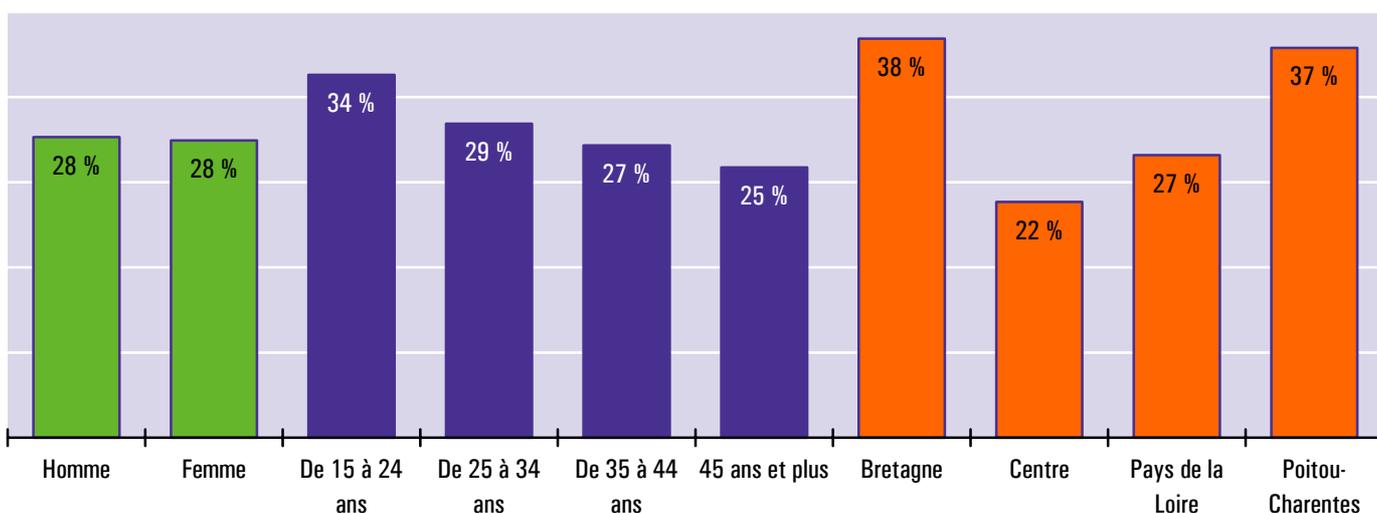
Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon la situation professionnelle (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

Les chances de succès déclinent avec l'âge

Taux de réussite net à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe, l'âge et la région de domicile (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



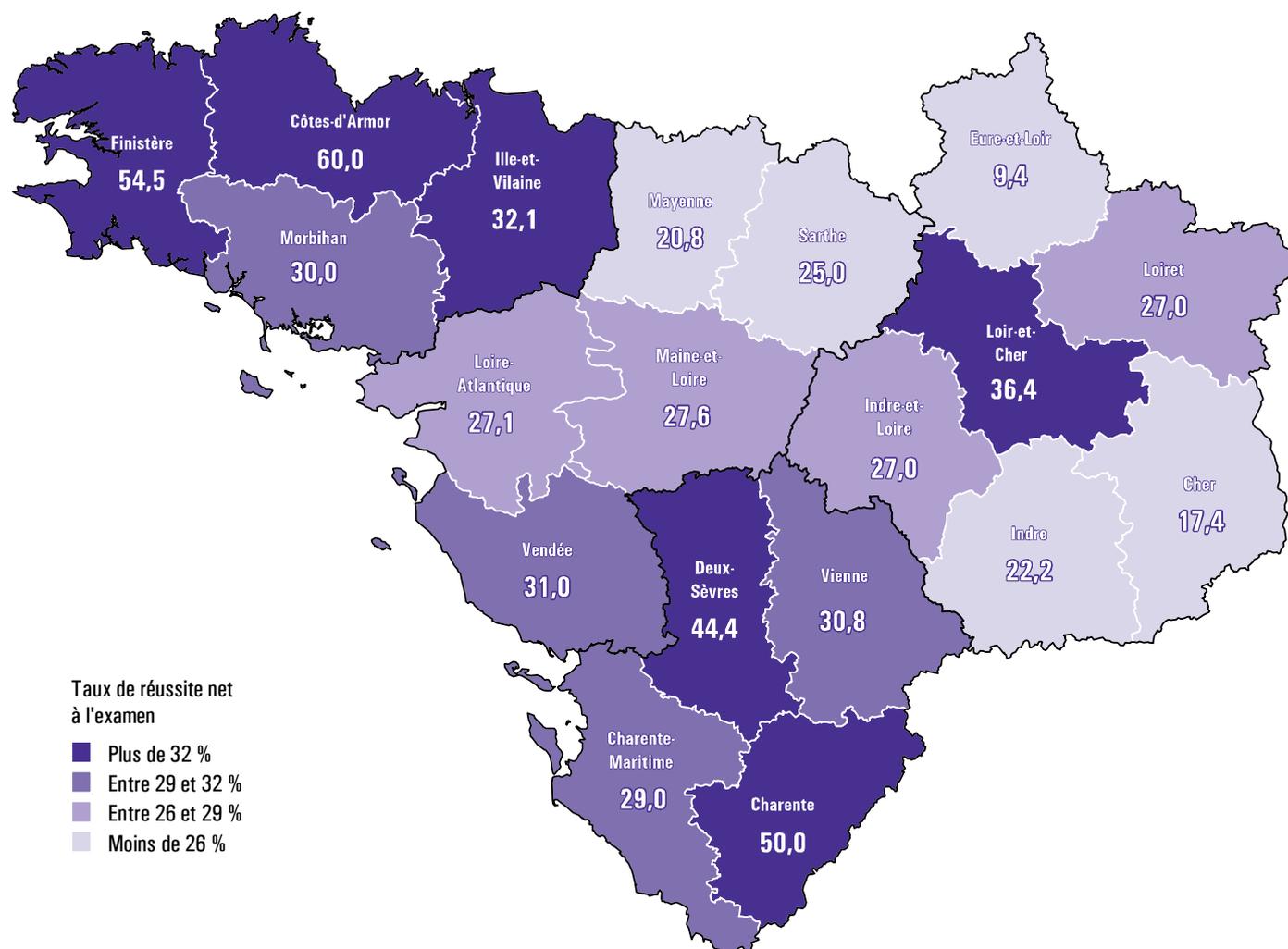
Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

L'âge des candidats semble constituer une variable discriminante du succès à l'examen. Ainsi, si un candidat sur trois présent à l'examen et âgé de moins de 25 ans est admis à l'option "voyageurs", la probabilité de réussite diminue progressivement au fur et à mesure du vieillissement des candidats. Elle ne concerne qu'une personne sur quatre âgées de plus de 44 ans. Ce résultat corrobore le taux de réussite élevé des étudiants et apprentis (cf. page précédente), qui par nature sont moins âgés que les autres catégories de candidats.

La localisation géographique fait également apparaître de profondes disparités. Les habitants des régions Bretagne et Poitou-Charentes sont très nombreux, en part relative, à obtenir l'attestation de capacité "voyageurs" par la voie de l'examen, respectivement 38 % et 37 %, presque dix points de plus que l'ensemble des candidats du centre de Nantes. L'analyse détaillée des caractéristiques des candidats issus de ces deux régions n'a pas permis d'isoler de facteurs explicatifs en terme d'âge, de diplôme, de profession, de suivi d'une préparation, de choix de l'organisme de formation ou de motifs d'inscription. Le lieu de résidence serait donc bien un facteur de premier ordre de réussite à l'examen.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité entre 2000 et 2012 selon le département de domicile
Option "voyageurs"



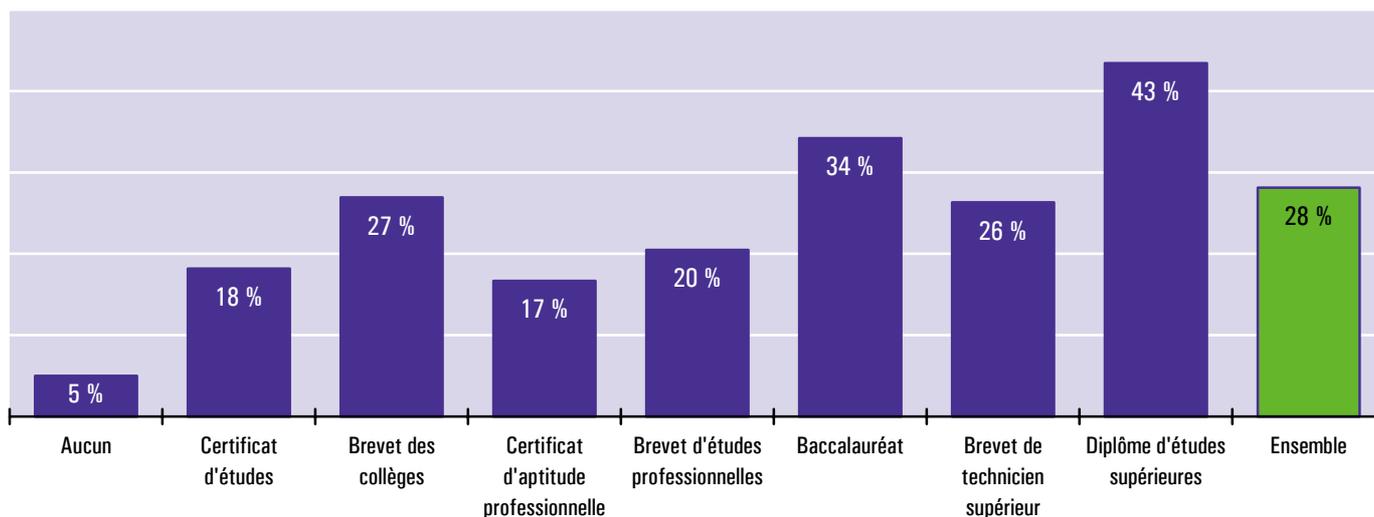
Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents
 Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

NB : certains taux de réussite départementaux de cette carte portent sur un nombre réduit d'observations.

Le niveau d'études est prépondérant

Plus la formation scolaire des candidats a été longue et poussée, plus le taux de réussite à l'option "voyageurs" est élevé. Les candidats présents à l'examen de niveau V (brevet des collèges, CAP, BEP) n'ont été que 20 % à obtenir l'attestation de capacité entre 2000 et 2012. Cette part est nettement plus élevée (35 %) au niveau IV (baccalauréat) et culmine aux niveaux I à III (41 %) qui sanctionnent des formations de l'enseignement supérieur.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité
selon le diplôme obtenu le plus élevé (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Le suivi d'un stage dans un organisme de formation favorise le succès

40 % des candidats présents à l'examen ayant eu recours à une formation spécifique ont obtenu l'attestation de capacité "voyageurs" entre 2000 et 2012. Quelle que soit l'année considérée, le taux de réussite des candidats libres s'est établi à un niveau inférieur (16 % en moyenne).

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation
Option "voyageurs"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Candidats libres	25 %	9 %	36 %	8 %	8 %	23 %	0 %	14 %	9 %	10 %	25 %	19 %	18 %	15,8 %
Formation spécifique	55 %	14 %	41 %	36 %	18 %	53 %	29 %	54 %	57 %	31 %	33 %	73 %	53 %	40,0 %
Ensemble	43 %	12 %	39 %	22 %	14 %	36 %	16 %	35 %	35 %	19 %	28 %	41 %	33 %	28,1 %

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

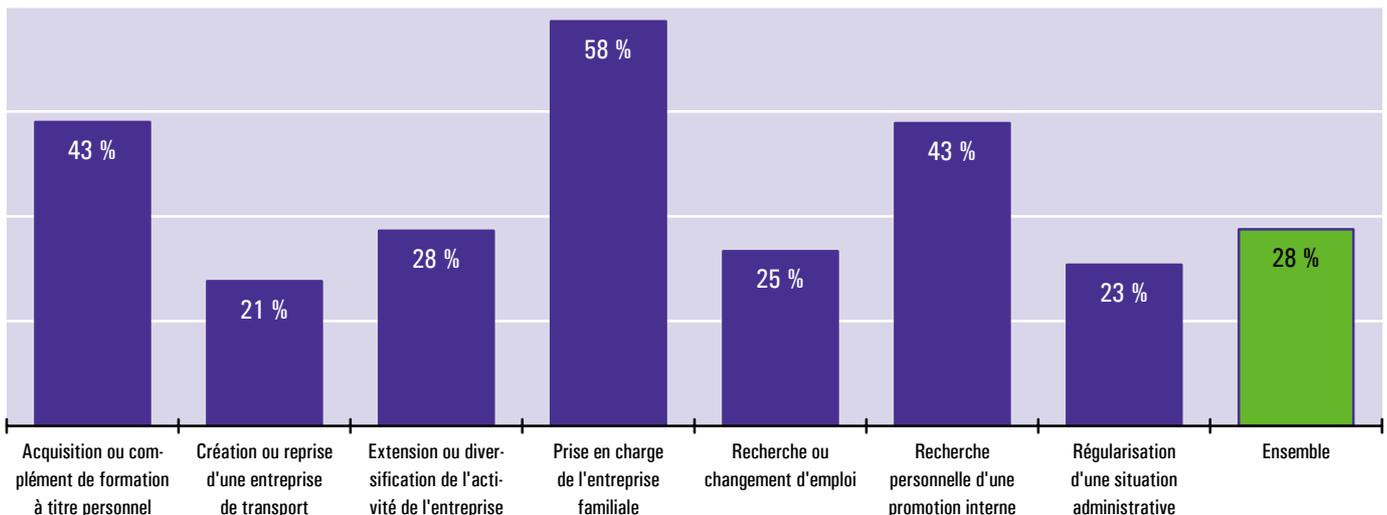
Source : DREAL des Pays de la Loire

Les deux effets « suivi d'une préparation » et « niveau scolaire » s'additionnent : ainsi, un candidat libre de niveau scolaire V a sept fois moins de probabilités d'obtenir l'attestation de capacité "voyageurs" par la voie de l'examen qu'un candidat de formation universitaire ayant suivi un stage spécifique (8,5 % contre 58 %).

La perspective de la prise en charge de l'entreprise familiale est gage de succès à l'examen

Le motif principal d'inscription à l'examen semble jouer un rôle important dans l'obtention de l'attestation. Les candidats qui visent à créer ou reprendre une entreprise de transports routiers de voyageurs constituent la moitié des candidats à l'option "voyageurs". Ils ne sont cependant que 21 % à réussir l'examen, soit sept points de moins que l'ensemble des candidats du centre d'examen de Nantes. Inversement, près de six candidats sur dix qui se sont inscrits à l'examen dans l'optique de prendre la succession de l'entreprise familiale ont été déclaré admis. Cette proportion est d'autant plus remarquable que ce motif génère peu d'absence à l'examen (cf. page 34).

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le motif principal d'inscription (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"



Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Le taux de réussite des candidats réitérants ne dépasse pas 13 %

Sur la circonscription de Nantes, sur les 630 inscriptions à l'option "voyageurs" enregistrées entre 2000 et 2012, 391 (soit 62 %¹) ont été le fait de « candidats uniques » qui soit ont été déclarés admis à leur première tentative, soit n'ont pas profité de la possibilité de s'inscrire une nouvelle fois. Les 239 candidatures restantes ont été le fait de 100 personnes différentes. Le taux de réussite de ces candidats dits « réitérants » n'est que de 13 %, une proportion trois fois moins élevée que celle des « candidats uniques » (38 %).

Tous candidats "voyageurs" confondus, le taux de réussite décroît avec l'ordre de passage : 29 % à la première inscription, 25 % à la deuxième puis 22 % à la troisième.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation et le nombre de tentatives (sessions 2000 à 2012) - Option "voyageurs"

Taux brut	Candidats uniques	Candidats réitérants	Total
Candidats libres	12 %	6 %	10 %
Formation spécifique	45 %	15 %	34 %
Ensemble	27 %	10 %	20 %

Taux net	Candidats uniques	Candidats réitérants	Total
Candidats libres	20 %	10 %	16 %
Formation spécifique	54 %	17 %	40 %
Ensemble	38 %	13 %	28 %

Taux de réussite brut = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite net = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes

Source : DREAL des Pays de la Loire

¹ Dans la réalité, cette proportion est plus faible car un certain nombre de candidats uniques des sessions 2000 à 2012 ont également pu s'inscrire lors des examens antérieurs à l'année 2000.

Tableau de synthèse de l'option "voyageurs"

Principales caractéristiques des candidats à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) Option "voyageurs"

	Répartition des candidats	Âge moyen	Taux d'absence	Taux de réussite
Homme	68 %	39 ans	30 %	28 %
Femme	32 %	36 ans	23 %	28 %
De 15 à 24 ans	9 %	22 ans	21 %	34 %
De 25 à 34 ans	30 %	30 ans	27 %	29 %
De 35 à 44 ans	33 %	39 ans	32 %	27 %
45 ans et plus	28 %	50 ans	26 %	25 %
Bretagne	16 %	37 ans	37 %	38 %
Centre	31 %	38 ans	20 %	22 %
Pays de la Loire	37 %	38 ans	31 %	27 %
Poitou-Charentes	15 %	38 ans	27 %	37 %
Agriculteur	0,3 %	45 ans	0 %	0 %
Artisan / Chef d'entreprise	19 %	42 ans	29 %	23 %
Salarié	49 %	37 ans	28 %	34 %
Conducteur routier	3 %	40 ans	19 %	8 %
Etudiant / Apprenti	2 %	24 ans	29 %	60 %
Sans emploi	23 %	38 ans	25 %	21 %
Autres	4 %	39 ans	48 %	23 %
Niveau de formation V	52 %	40 ans	27 %	20 %
Niveau de formation IV	26 %	36 ans	28 %	35 %
Niveaux de formation I à III	21 %	37 ans	28 %	41 %
Candidats libres	54 %	38 ans	38 %	16 %
Formation spécifique	46 %	39 ans	15 %	40 %
Complément de formation	6 %	40 ans	38 %	43 %
Création / reprise ent. de transp.	50 %	37 ans	28 %	21 %
Diversification de l'activité	17 %	40 ans	34 %	28 %
Prise en charge de l'ent. familiale	8 %	30 ans	21 %	58 %
Recherche / changement d'emploi	6 %	40 ans	30 %	25 %
Recherche d'une promotion	6 %	38 ans	14 %	43 %
Régularisation administrative	8 %	42 ans	22 %	23 %
Candidats uniques	61 %	38 ans	28 %	38 %
Candidats réitérants	39 %	38 ans	27 %	13 %
Première inscription	77 %	38 ans	25 %	29 %
Deuxième inscription	16 %	39 ans	36 %	25 %
Troisième inscription	5 %	40 ans	42 %	22 %
Quatrième inscription et plus	3 %	42 ans	29 %	33 %
Ensemble des candidats inscrits	100 %	38 ans	28 %	28 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes

Source : DREAL des Pays de la Loire

Sur la période allant de 2000 à 2012, le centre d'examen de Nantes a enregistré la candidature de 48 personnes par an à l'option "voyageurs" (7 % des inscriptions nationales), âgées en moyenne de 38 ans. Les femmes ne représentent qu'un tiers des candidatures. La répartition géographique des candidats révèle la forte représentation de la région Centre et à l'inverse le faible poids des départements armoricains.

La ventilation par catégorie socio-professionnelle est marquée par l'importance des salariés (49 %) et la surreprésentation des personnes sans-emploi (23 %). Le niveau d'études est plus élevé que celui des candidats de l'examen "marchandises" : un inscrit sur cinq a poursuivi ses études après le baccalauréat.

Suivre une préparation spécifique à l'examen est assez peu répandu à l'option "voyageurs" Cette pratique, choisie par 46 % des candidats contre 56 % à l'option "marchandises", a fortement décliné depuis l'année 2000.

28 % des candidats font défection le jour des épreuves, cinq points de moins qu'au niveau national. La présence à l'examen est principalement corrélée au suivi d'une formation spécifique.

Le taux de réussite des candidats, nettement supérieure à la moyenne nationale (28 % contre 19 %), est lié principalement au niveau d'études et au recours à une préparation aux épreuves. Le lieu de résidence n'est pas neutre : le taux d'admission des habitants des régions Bretagne et Poitou-Charentes (respectivement 38 % et 37 %) est ainsi supérieur de dix points à la moyenne du centre de Nantes.

3 – Le profil des candidats à l'option "commissionnaires"

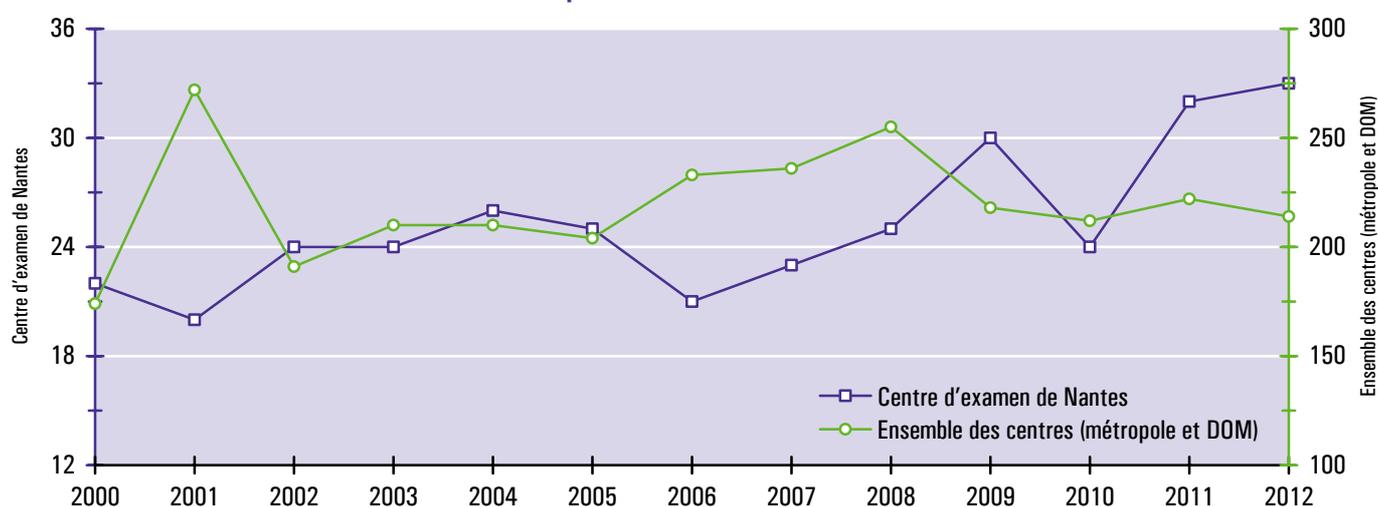
3.1 – La structure des candidatures à l'option "commissionnaires"

L'option "commissionnaires" est destinée aux candidats souhaitant exercer la fonction d'intermédiaire de transport. L'attestation de capacité délivrée par la DREAL permet ainsi de diriger une entreprise de prestations de services dont l'activité consistera à organiser et faire exécuter sous sa responsabilité et en son propre nom, un transport de fret selon les modes de son choix pour le compte d'un commettant¹. L'option "commissionnaires" ne représente que 5 % de l'ensemble des candidatures à l'examen de l'attestation de capacité gérées par le centre de Nantes.

12 % des inscriptions nationales à l'option "commissionnaires" sont gérées par le centre d'examen de Nantes

Entre 2000 et 2012, le centre d'examen de Nantes a traité 329 dossiers de candidatures à l'option "commissionnaires", soit une moyenne de 25 candidats par an. Le nombre d'inscriptions s'est accru lors des dernières sessions. Sur l'ensemble de la période, le centre d'examen de Nantes a réceptionné en moyenne 12 % des inscriptions nationales². Cette part a atteint son maximum en 2011 et 2012 (respectivement 14 % et 15 %), le double de celle de 2001.

Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité
Option "commissionnaires"



Centre d'examen de Nantes : candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

Les candidatures masculines sont nettement majoritaires

Entre 2000 et 2012, 232 hommes et 97 femmes se sont inscrits à l'option "commissionnaires". La part des femmes (29 %) est plus faible que celle des options "marchandises" (33 %) et "voyageurs" (32 %).

Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe
Option "commissionnaires"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Homme	15	13	19	19	18	22	17	13	15	19	16	24	22	232
Femme	7	7	5	5	8	3	4	10	10	11	8	8	11	97
Ensemble	22	20	24	24	26	25	21	23	25	30	24	32	33	329

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

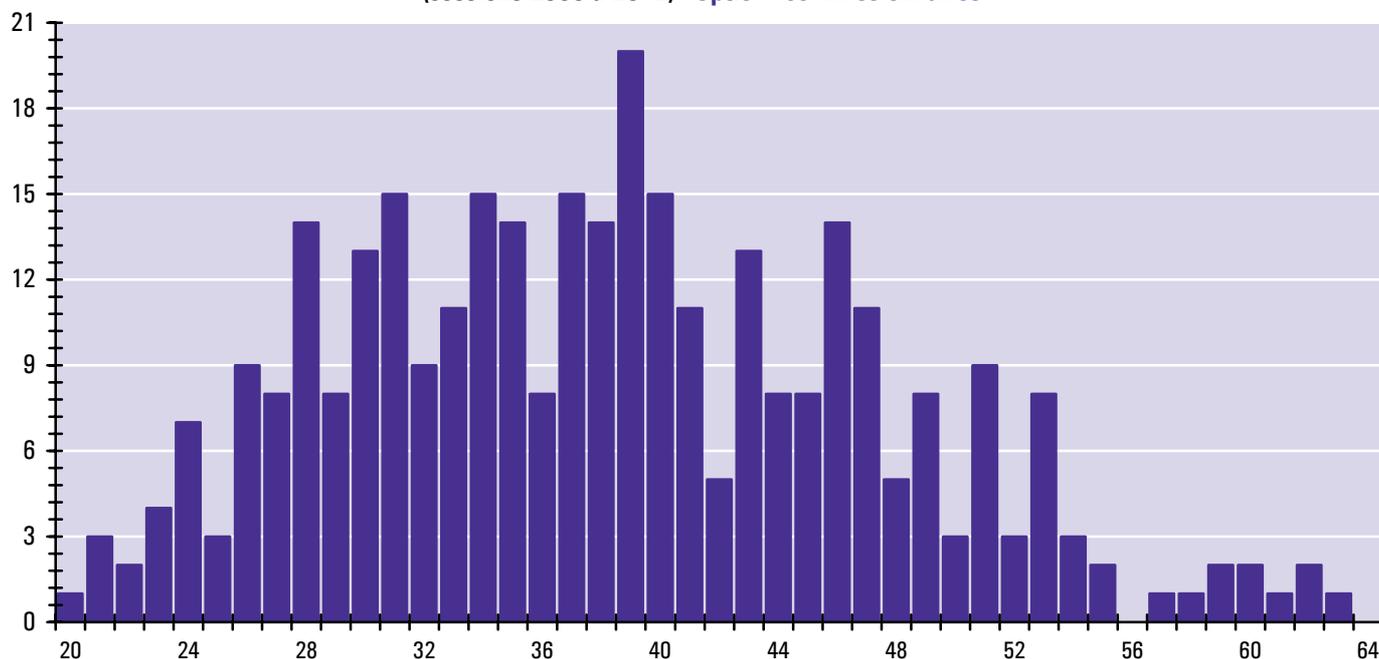
Source : DREAL des Pays de la Loire

¹ Tout transporteur confiant plus de 15 % de son activité à un sous-traitant est également tenu de s'inscrire au registre des commissionnaires.

² Au cours des quatre dernières sessions (période allant de 2009 à 2012), le centre d'examen de Nantes est par le nombre d'inscriptions reçues à l'option "commissionnaires" (119 candidats) le troisième de France, après ceux de Paris (325 candidats) et de Lyon (125).

L'âge moyen des candidats à l'option "commissionnaires" est de 38 ans

Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon l'âge (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
 Source : DREAL des Pays de la Loire

Les candidats à l'option "commissionnaires" sont âgés en moyenne de 38 ans. Les postulants âgés de moins de 25 ans ne représentent que 5 % des inscriptions (contre 16 % à l'option "marchandises" et 9 % à l'option "voyageurs"). Près des deux tiers des candidats ont plus de 34 ans.

Les femmes sont sensiblement plus jeunes que les hommes. L'écart moyen sur la période allant de 2000 à 2012 est de trois années (36 ans contre 39 ans). Parmi les candidats âgés de plus de 35 ans, les femmes sont peu nombreuses à souhaiter devenir organisatrice de transport ; elles constituent moins d'un quart des candidats à l'attestation de capacité "commissionnaires" de cette tranche d'âge.

Structure du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon l'âge et le sexe (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"

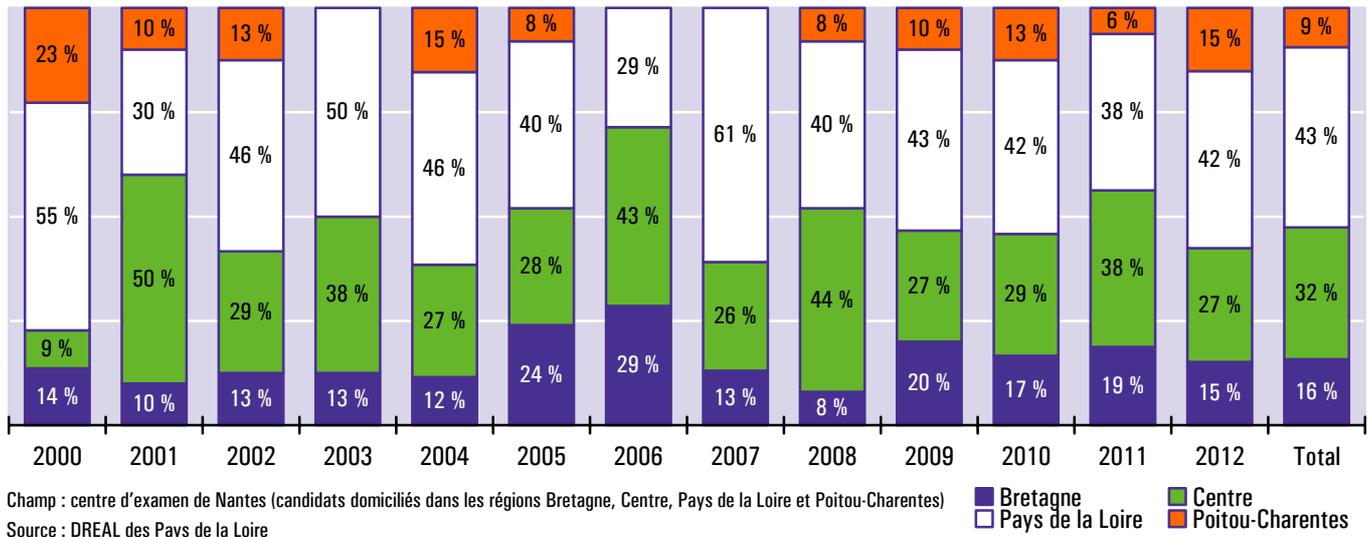
	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Total	Part des femmes
De 15 à 24 ans	12	5	17	29 %
De 25 à 34 ans	62	43	105	41 %
De 35 à 44 ans	92	31	123	25 %
45 ans et plus	66	18	84	21 %
Ensemble	232	97	329	29 %

Champ : centre d'examen de Nantes
 Source : DREAL des Pays de la Loire

Peu de candidats sont domiciliés en Bretagne

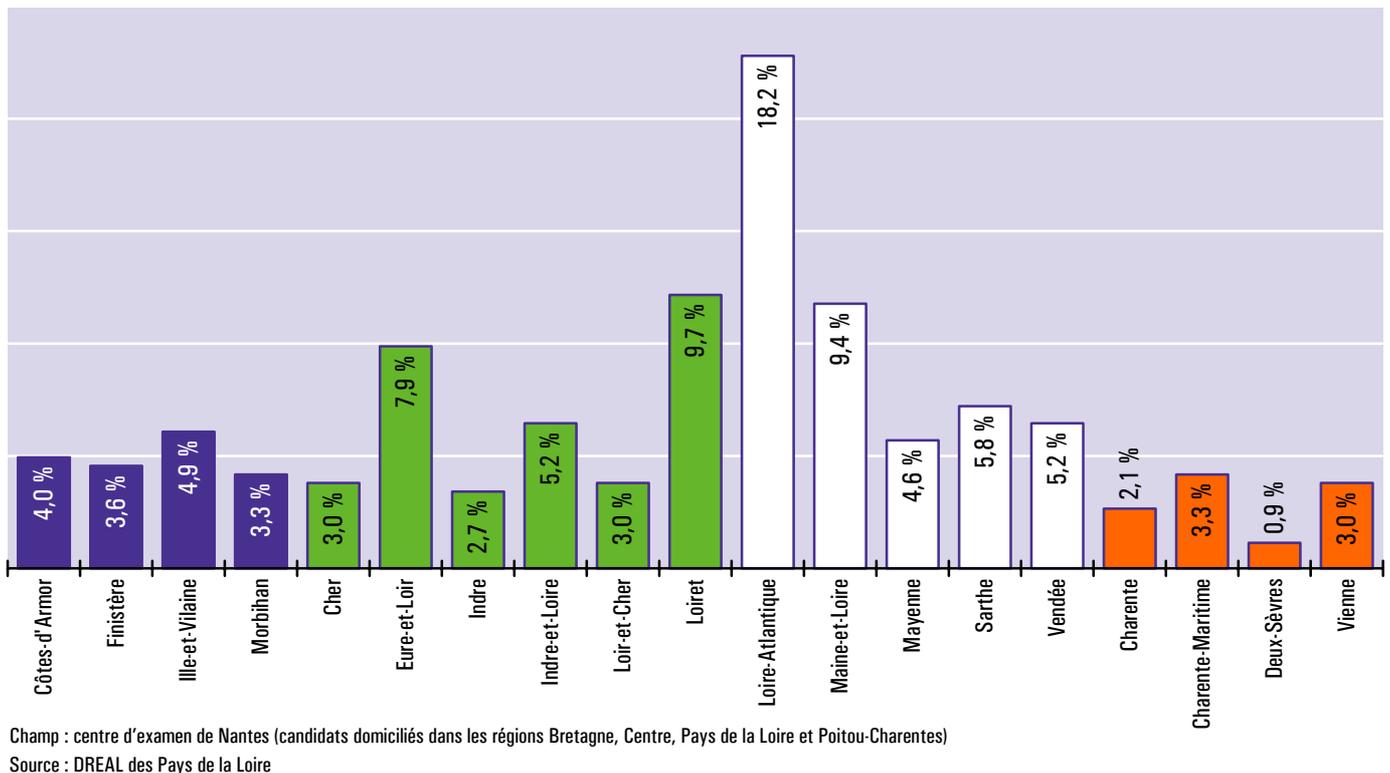
43 % des candidats à l'option "commissionnaires" résident dans les Pays de la Loire, une part nettement supérieure à l'apport de la région à la population de l'ensemble de la circonscription du centre d'examen de Nantes (32 %). De la même façon, les habitants de la région Centre rassemblent 32 % des inscriptions, neuf points de plus que le poids de sa population. A l'inverse, la Bretagne, qui ne fournit que 16 % des candidats, est sous-représentée de treize points. La contribution de la région Poitou-Charentes est également inférieure à son poids démographique (9 % contre 16 %).

Structure par région de domicile du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité - Option "commissionnaires"



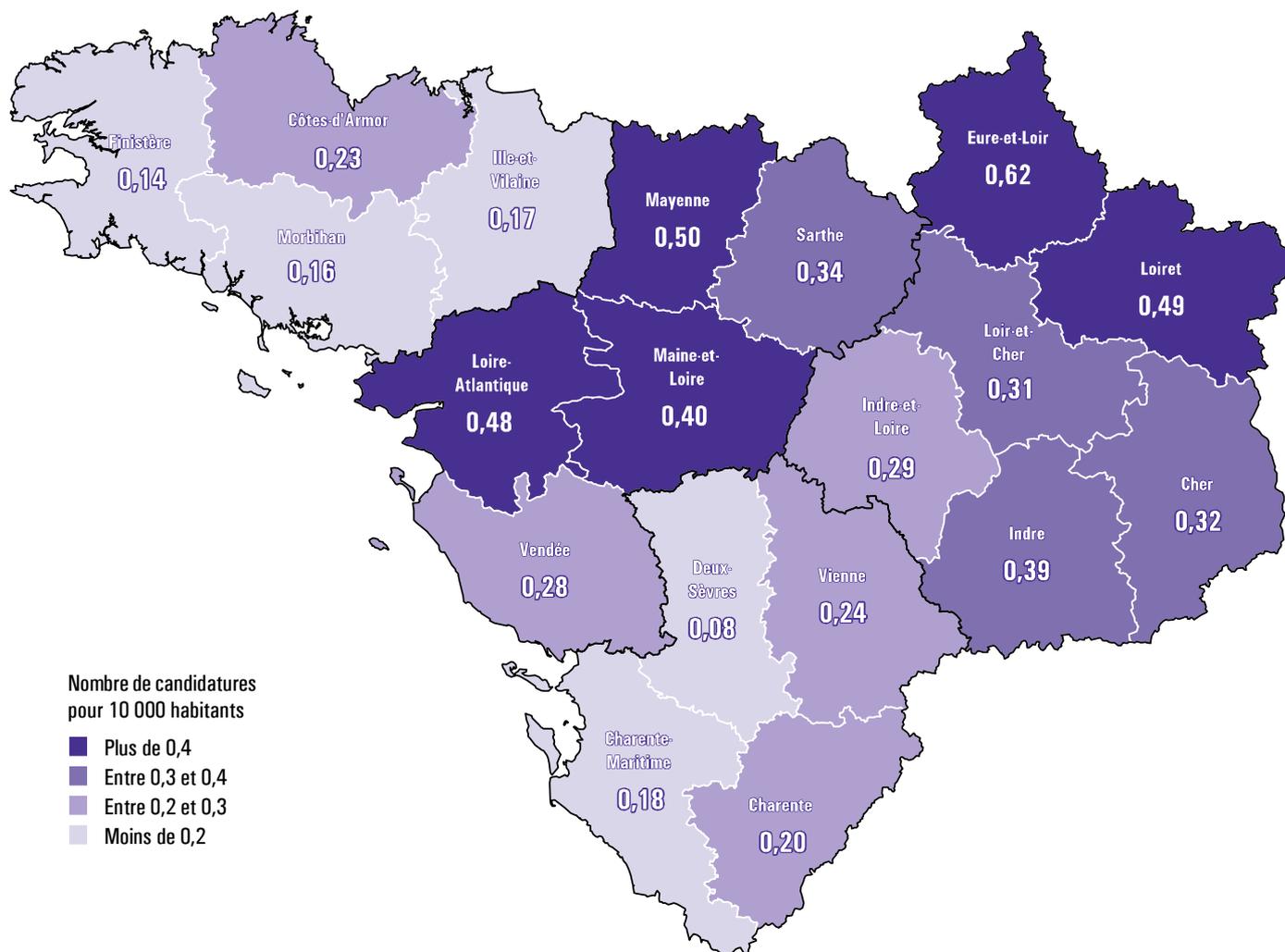
La Loire-Atlantique, département le plus peuplé de la circonscription, a fourni entre 2000 et 2012 18 % des inscriptions de l'option "commissionnaires", deux fois plus qu'à l'option "marchandises". Inversement, l'Ille-et-Vilaine n'a représenté que 5 % des candidats de l'option "commissionnaires", contre 12 % à l'option "marchandises". Le plus faible contributeur est le département des Deux-Sèvres : seulement trois de ses habitants se sont portés candidats à l'option "commissionnaires" lors des treize dernières sessions.

Structure par département de domicile du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Entre 2000 et 2012, sur la circonscription du centre d'examen de Nantes, il a été enregistré 0,3 inscription à l'option "commissionnaires" pour 10 000 habitants. Les contrastes départementaux sont très forts : un rapport de un à sept est observé entre les Deux-Sèvres (0,08) et le Loiret (0,62). Seulement cinq départements, situés dans les régions Centre et Pays de la Loire, présentent un ratio supérieur à 0,4 inscription pour 10 000 habitants.

**Nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité entre 2000 et 2012
selon le département de domicile, rapporté au nombre d'habitants
Option "commissionnaires"**



Nombre de candidatures pour 10 000 habitants

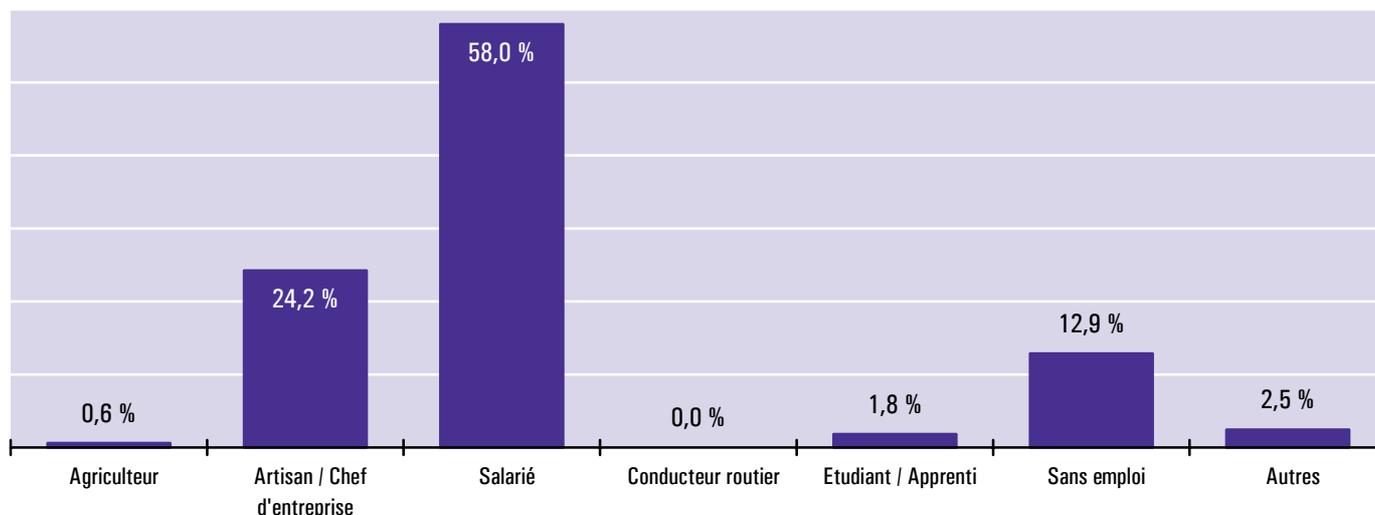
- Plus de 0,4
- Entre 0,3 et 0,4
- Entre 0,2 et 0,3
- Moins de 0,2

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Sources : DREAL des Pays de la Loire, INSEE (populations au 1^{er} janvier 2007)

Un quart des candidats est déjà chef d'entreprise

Trois catégories socio-professionnelles concentrent 95 % des inscriptions à l'option "commissionnaires". Environ six candidats sur dix du centre d'examen de Nantes déclarent avoir une activité salariée. Les dirigeants d'entreprise représentent un quart des candidats. Une partie d'entre eux opère vraisemblablement dans le fret routier de marchandises et cherche à diversifier l'activité de leur société en devenant organisateur de transport. Ce sont à 81 % des hommes. Les candidats sans activité professionnelle (étudiants, chômeurs, retraités ou personnes au foyer) sont moins nombreux que dans les options "marchandises" et "voyageurs".

Structure par situation professionnelle du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



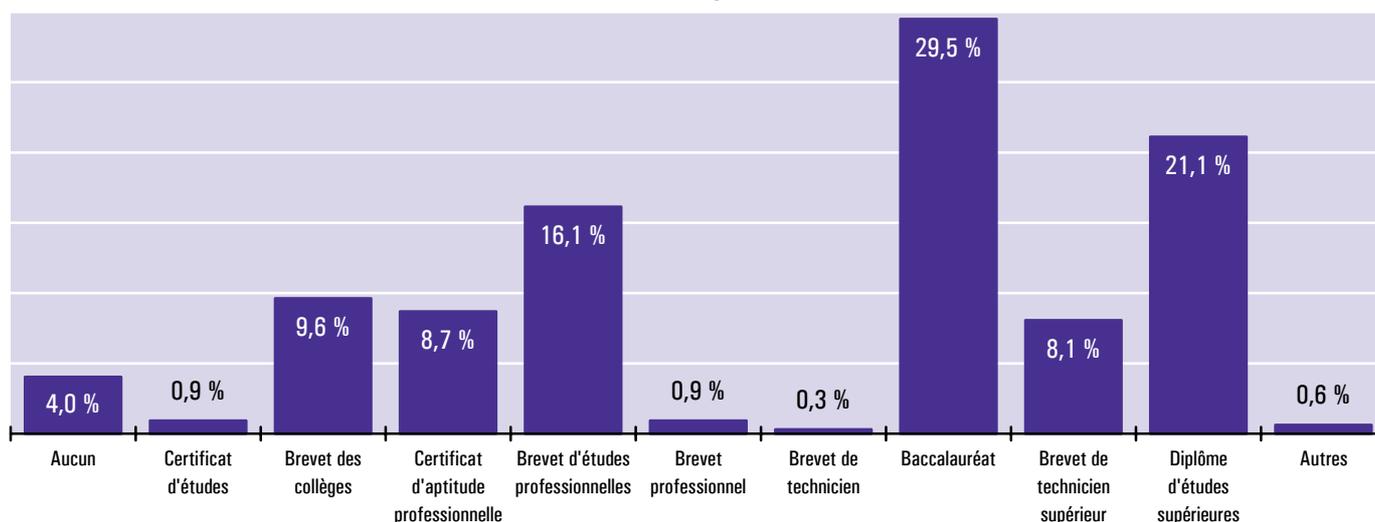
Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Le niveau d'études des candidats est très élevé

Le baccalauréat est détenu par 59 % des candidats à l'option "commissionnaires", soit nettement plus que la part des bacheliers dans l'ensemble de la population française âgée de 25 à 64 ans (41 %). 29 % des candidats ont poursuivi leur étude après le baccalauréat (niveaux I à III). Cette part est supérieure de treize points à celle des candidats de l'option "marchandises" et de huit points à celle des candidats de l'option "voyageurs".

Structure par diplôme du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Les chefs d'entreprise sont moins diplômés que les autres candidats à l'option "commissionnaires" : seulement 14 % d'entre eux ont un niveau scolaire post-baccalauréat, alors que c'est le cas de 37 % des salariés et d'un quart des personnes dépourvues d'emploi.

Le recours à une préparation spécifique se raréfie

En moyenne, sur l'ensemble de la période 2000 / 2012, 56 % des inscrits à l'option "commissionnaires" se sont présentés en candidats libres. Cette proportion a nettement augmenté au fil des sessions : 45 % entre 2000 et 2005, 63 % entre 2006 et 2012. Moins d'un candidat sur quatre a suivi une formation à l'examen en 2012.

Structure du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation - Option "commissionnaires"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

■ Formation spécifique
■ Candidats libres

Les motifs d'inscription sont différents de ceux des autres options

Structure par motif principal d'inscription du nombre de candidatures à l'examen de l'attestation de capacité Option "commissionnaires"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Acquisition ou complément de formation à titre personnel	9 %	15 %	25 %	17 %	23 %	20 %	25 %	17 %	24 %	21 %	4 %	23 %	18 %	18,7 %
Création ou reprise d'une entreprise de transport	32 %	40 %	29 %	21 %	19 %	8 %	5 %	26 %	24 %	21 %	29 %	13 %	12 %	20,9 %
Extension ou diversification de l'activité de l'entreprise	23 %	25 %	17 %	17 %	35 %	28 %	30 %	30 %	24 %	28 %	33 %	39 %	36 %	28,5 %
Prise en charge de l'entreprise familiale			4 %	8 %	12 %	4 %	5 %		4 %		8 %	6 %	6 %	4,6 %
Recherche ou changement d'emploi	14 %	10 %	13 %	8 %		12 %	5 %		4 %	10 %	8 %	10 %	6 %	7,7 %
Recherche personnelle d'une promotion interne		10 %	8 %	17 %	12 %	16 %	15 %	9 %	4 %	7 %	8 %	6 %	12 %	9,5 %
Régularisation d'une situation administrative	23 %		4 %	13 %		12 %	15 %	17 %	16 %	14 %	8 %	3 %	9 %	10,1 %
Ensemble	100 %													

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

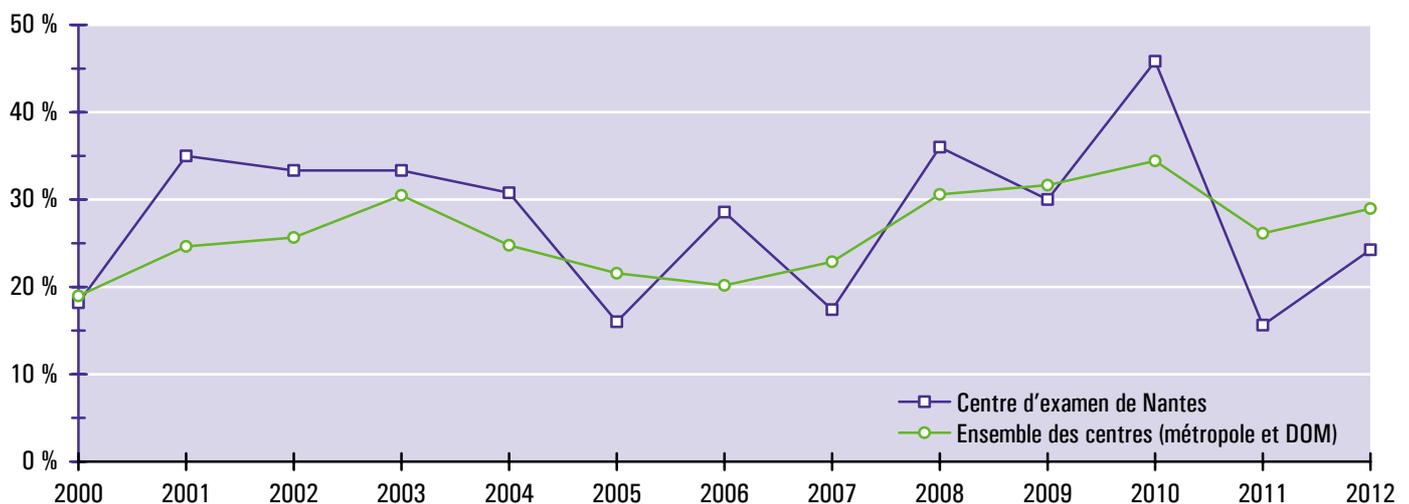
Les motifs d'inscriptions avancés par les candidats à l'option "commissionnaires" sont atypiques. Ainsi, 19 % des inscriptions répondent à un besoin d'acquisition ou de complément de formation à titre personnel. Pour rappel, cette part est respectivement de 9 % et de 6 % dans les options "marchandises" et "voyageurs". L'extension ou la diversification de l'activité de l'entreprise est également un motif spécifique de l'option "commissionnaires" : il est mis en avant par 29 % des candidats, treize points de plus que dans les deux autres options. Cette proportion atteint même 64 % parmi les artisans et les chefs d'entreprise.

3.2 – Les facteurs d'absence à l'examen à l'option "commissionnaires"

Le taux d'absentéisme des candidats est de 28 %

A l'instar de l'option "voyageurs", le taux d'absentéisme de l'option "commissionnaires" est élevé. Ce haut niveau est vraisemblablement lié à une préparation jugée insuffisante, plus de la moitié des candidats à l'option "commissionnaires" n'ayant pas suivi de formation spécifique (cf. page précédente). Comparé aux autres centres d'examen, l'absentéisme du centre de Nantes est proche du niveau national (27,7 % contre 26,3 %).

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité
Option "commissionnaires"



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

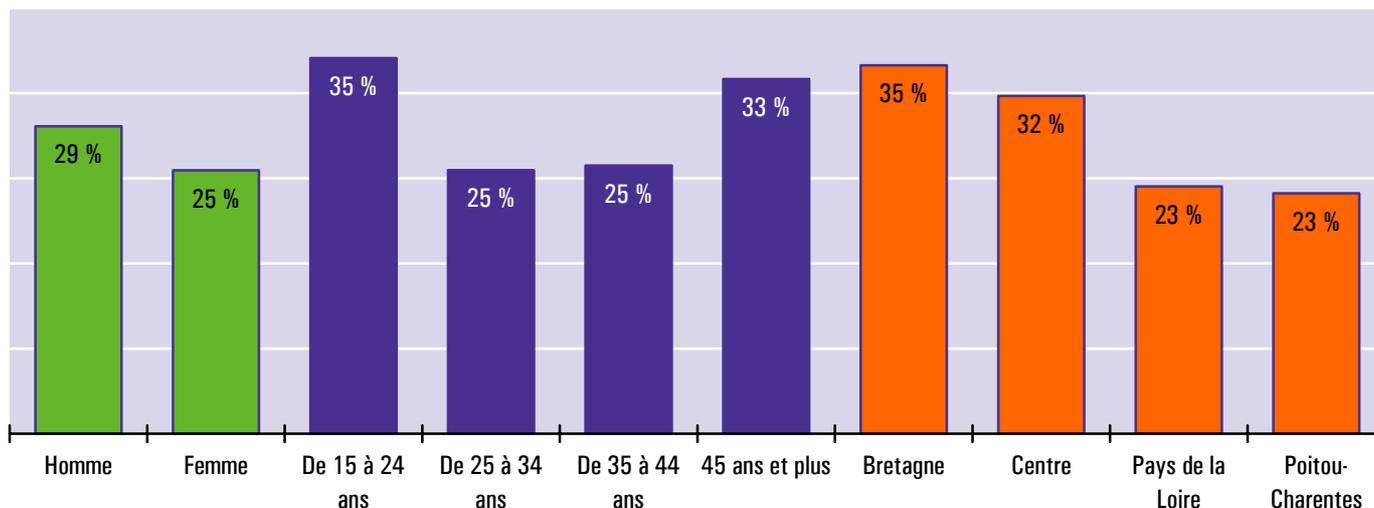
L'absentéisme à l'examen varie en fonction de l'âge et de la région de domicile

Le taux d'absentéisme de l'option "commissionnaires" dépend du profil socio-économique des candidats. Un effet âge peut d'abord être mis en évidence. Les candidats situés aux deux extrêmes de la pyramide des âges (moins de 25 ans et plus de 44 ans) sont moins assidus : plus d'un tiers d'entre eux manque à l'appel le jour des épreuves contre 28 % pour l'ensemble des candidats.

Un effet géographique joue également. Les habitants des régions Bretagne et Centre sont environ un tiers à ne pas se déplacer aux épreuves, soit dix points de plus que les candidats provenant des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes.

Ces deux facteurs se superposent : ainsi, les habitants des Pays de la Loire âgés de 35 à 44 ans (59 observations, soit 18 % du nombre total de candidats de l'option "commissionnaires") ont un taux d'absentéisme (20 %) nettement plus faible que les 39 candidats provenant de la région Centre âgés de plus de 44 ans (45 %).

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe, l'âge et la région de domicile (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

37 % des candidats libres font défection le jour des épreuves

Le suivi d'une formation spécifique a une forte influence sur l'absentéisme à l'examen. En moyenne, 37 % des candidats libres ne se présentent pas aux épreuves. Cette proportion est beaucoup plus faible (14 %) parmi les candidats qui ont suivi une préparation à l'examen. De très fortes différences d'absentéisme sont observées selon l'organisme de formation choisi (de 6 % à 44 %).

Taux d'absence à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation Option "commissionnaires"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Candidats libres	30 %	43 %	46 %	55 %	46 %	33 %	31 %	21 %	50 %	44 %	47 %	22 %	24 %	36,7 %
Formation spécifique	8 %	25 %	20 %	15 %	15 %	0 %	25 %	11 %	10 %	8 %	38 %	8 %	14 %	14,1 %
Ensemble	18 %	35 %	33 %	33 %	31 %	16 %	29 %	17 %	36 %	30 %	46 %	16 %	24 %	27,7 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

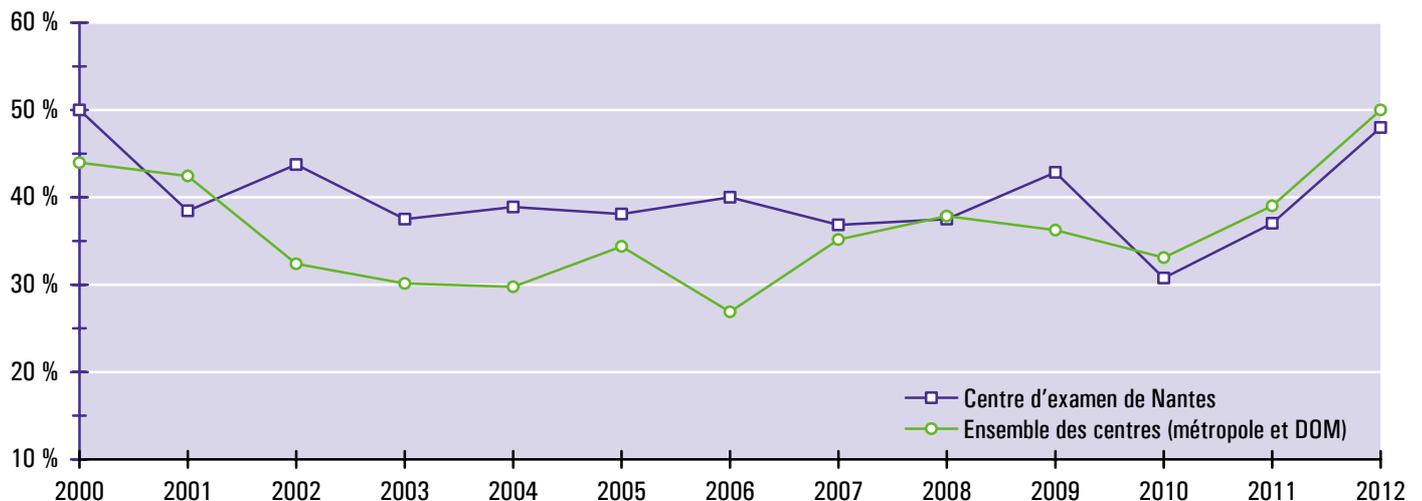
3.3 – Les facteurs de réussite à l'examen à l'option "commissionnaires"

Quatre candidats présents sur dix sont déclarés admis

L'option "commissionnaires" est celle qui génère le taux de réussite le plus important : 40 % en moyenne dans le centre d'examen de Nantes, respectivement douze et quinze points de plus que les options "marchandises" et "voyageurs". C'est également l'option pour laquelle la proportion d'admis a le moins fluctué au cours des treize dernières sessions.

Si entre 2000 et 2012 la part des reçus a été supérieure au taux moyen national (36 %), au cours des trois dernières années en revanche, le centre de Nantes s'est inscrit légèrement en deçà des performances hexagonales. En 2012, près d'un candidat présent sur deux a été déclarés admis, soit le meilleur ratio depuis la session de l'année 2000.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité Option "commissionnaires"



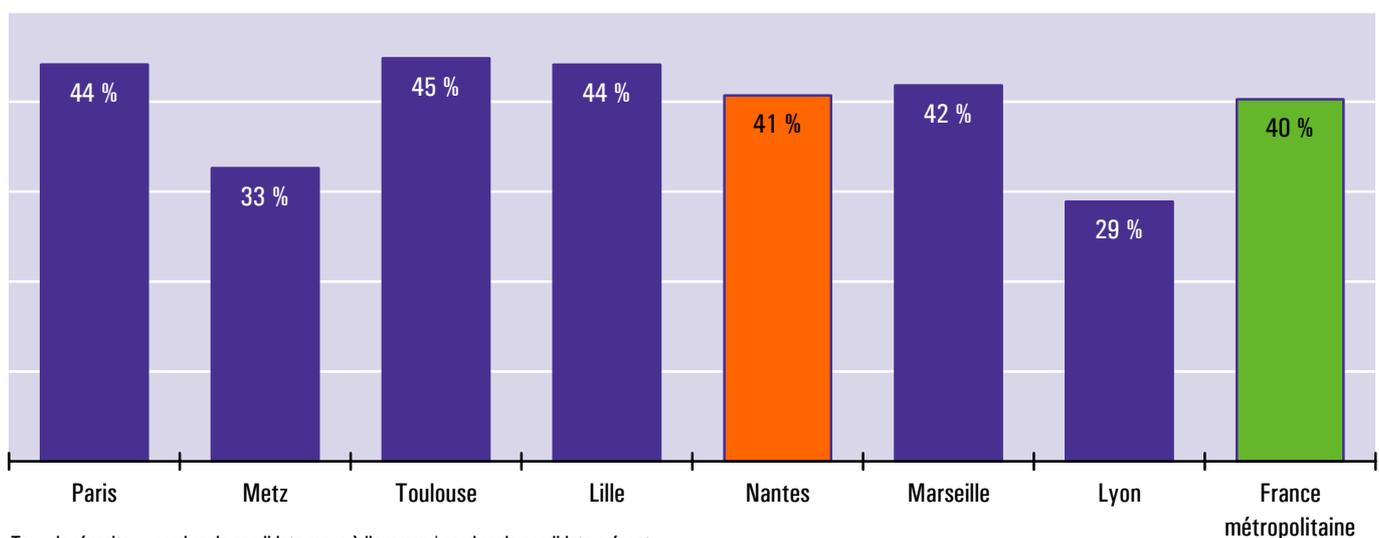
Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Sources : DREAL des Pays de la Loire, DGITM

Entre 2009 et 2012, seuls deux centres d'examen ont enregistré des taux de réussite à l'option "commissionnaires" inférieurs à la moyenne nationale : ceux de Metz (dont dépendent les habitants de Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté) et de Lyon (qui comprend les régions Rhône-Alpes et Auvergne).

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le centre d'examen (sessions 2009 à 2012) - Option "commissionnaires"



Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Source : DGITM

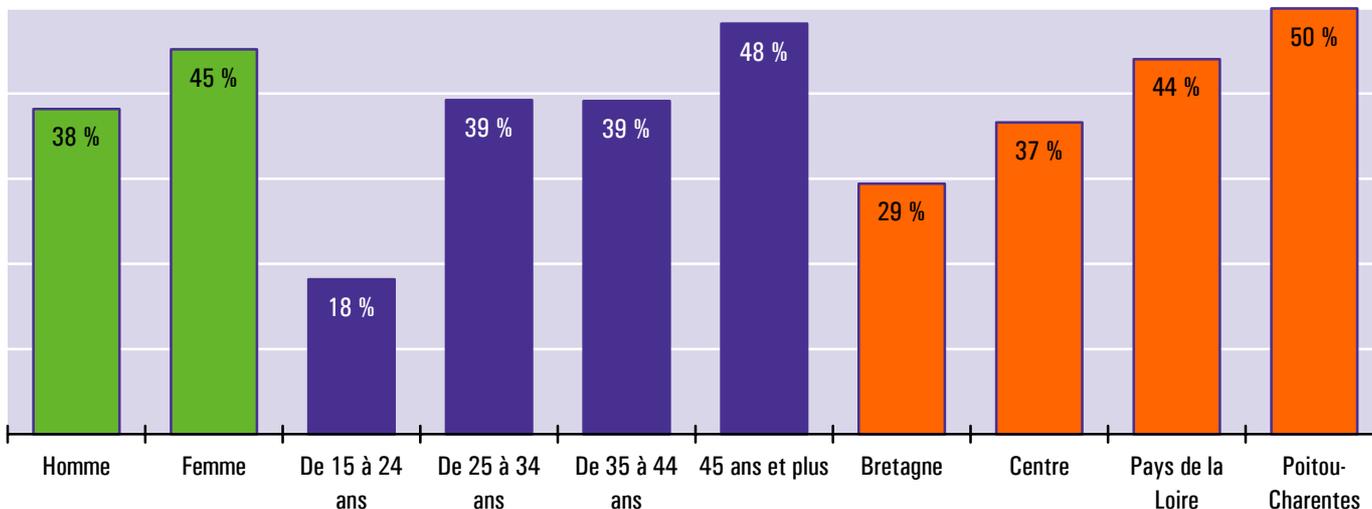
Certaines caractéristiques socio-économiques des candidats influent énormément sur la réussite à l'examen

L'âge et l'expérience professionnelle des candidats sont des facteurs essentiels de réussite à l'option "commissionnaires". À la différence de l'option "voyageurs", les chances de succès augmentent avec l'ancienneté : un écart de trente points est ainsi enregistré entre le taux de réussite des candidats âgés de moins de 25 ans et celui des plus de 44 ans.

La localisation géographique fait également apparaître de profondes disparités. La moitié des candidats du Poitou-Charentes est déclarée admis contre seulement 29 % de leurs homologues bretons.

Contrairement aux options "marchandises" et "voyageurs", les femmes affichent de meilleurs résultats que les hommes (taux de réussite supérieur de sept points). Cet écart s'explique principalement par un niveau scolaire plus élevé : les deux tiers des femmes détiennent le baccalauréat, neuf points de plus que les hommes (66 % contre 57 %).

Taux de réussite net à l'examen de l'attestation de capacité selon le sexe, l'âge et la région de domicile (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

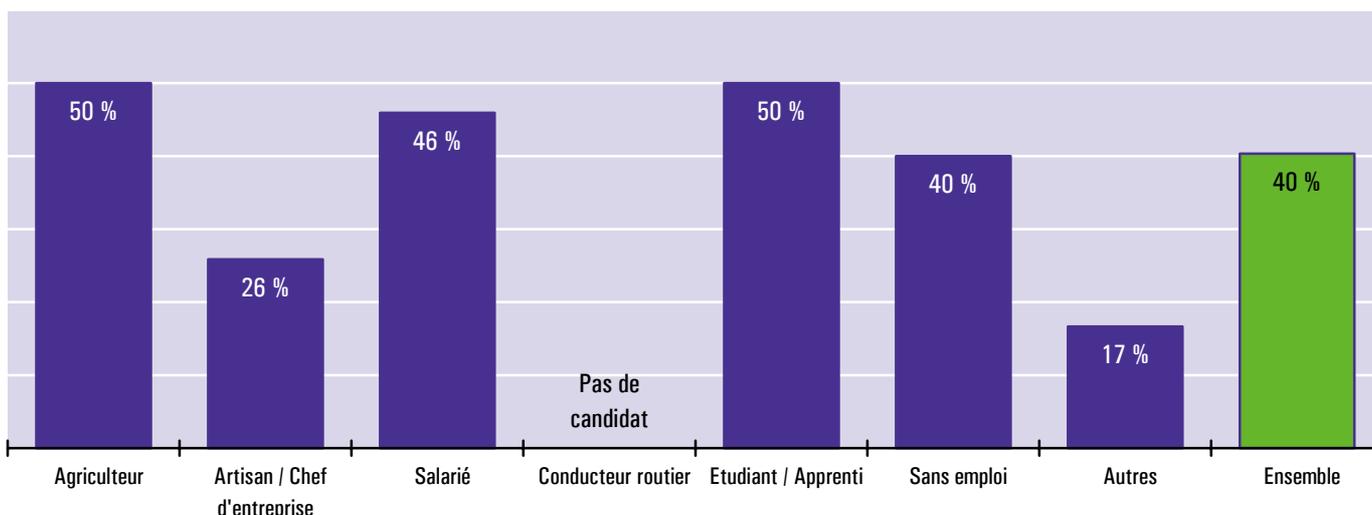
Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Les dirigeants d'entreprise réussissent peu à l'examen

Les salariés, qui fournissent près de 60 % du contingent de candidats à l'option "commissionnaires", affichent un taux de réussite supérieur de six points à la moyenne des candidats du centre d'examen de Nantes (46 % contre 40 %). Les artisans et les chefs d'entreprise, sur-représentés parmi les candidats à l'option "commissionnaires" (un quart des inscriptions), ne sont en revanche que 26 % à obtenir l'attestation de capacité par la voie de l'examen.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon la situation professionnelle (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

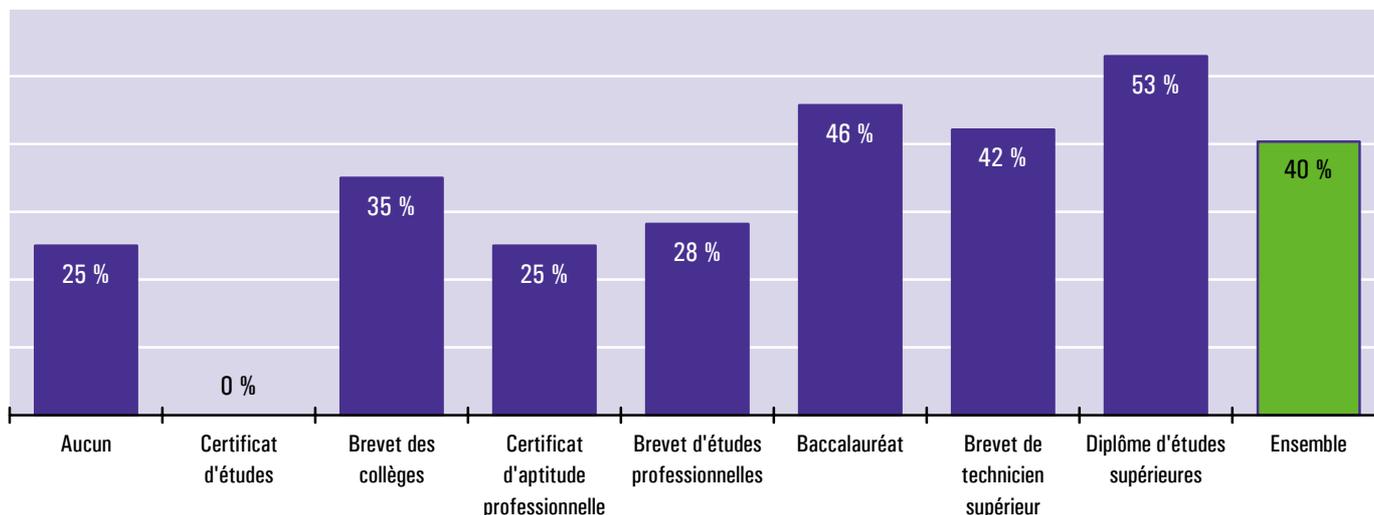
Source : DREAL des Pays de la Loire

Les taux de réussite de certaines catégories professionnelles (agriculteurs, étudiants, autres) ne sont pas significatifs car ils reposent sur un nombre très réduit d'observations, respectivement 2, 4 et 6 candidats présents à l'examen "commissionnaires" entre 2000 et 2012.

La proportion d'admis augmente avec le niveau de formation des candidats

Phénomène déjà observé dans les options "marchandises" et "voyageurs", la réussite à l'examen est liée au niveau d'études. La moitié des candidats (51 %) à l'option "commissionnaires" ayant poursuivi ses études après le baccalauréat obtient l'attestation de capacité. Le taux de réussite des candidats de niveaux de formation inférieurs est plus faible : 45 % pour le niveau IV et 28 % pour le niveau V.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le diplôme obtenu le plus élevé (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)
Source : DREAL des Pays de la Loire

Le suivi d'une formation spécifique multiplie par deux les chances de succès

Le taux de réussite des candidats libres est en moyenne 2,3 fois plus faible que celui des candidats ayant suivi une préparation spécifique auprès d'un organisme de formation (24 % contre 55 %). Malgré la faiblesse du nombre de candidats présents chaque année à l'examen (en moyenne 18 par session à l'option "commissionnaires"), cette relation est d'une grande robustesse dans le temps.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation Option "commissionnaires"

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Candidats libres	14 %	0 %	14 %	40 %	0 %	33 %	11 %	27 %	29 %	30 %	13 %	21 %	42 %	23,7 %
Formation spécifique	73 %	56 %	63 %	36 %	64 %	40 %	83 %	50 %	44 %	55 %	60 %	50 %	67 %	54,9 %
Ensemble	50 %	38 %	44 %	38 %	39 %	38 %	40 %	37 %	38 %	43 %	31 %	37 %	48 %	40,3 %

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

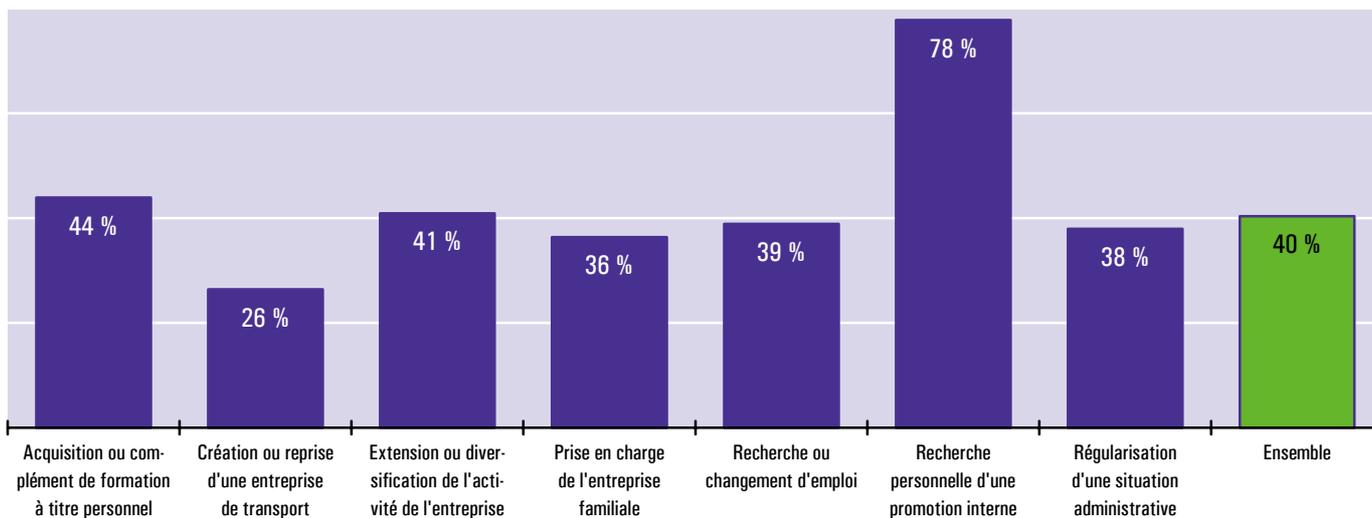
Les aspirants à la création d'entreprise ont un fort taux d'échec

Les candidats à l'option "commissionnaires" dont le motif principal d'inscription à l'examen est la création ou la reprise d'une entreprise ont un taux de réussite (26 %) inférieur de quatorze points à la moyenne des candidats. Ce bas niveau est imputable aux salariés (seulement 19 % de réussite). Les artisans et les chefs d'entreprise obtiennent de meilleurs résultats (40 %).

Le phénomène inverse est observé parmi les candidats qui visent à étendre ou diversifier l'activité de leur entreprise. Ceux qui en sont à la tête, avec un statut d'artisan ou de chef d'entreprise, ne sont qu'un quart à obtenir l'attestation de capacité "commissionnaires" (26 %). En revanche, plus de la moitié de ceux qui en sont de simple salariés sont déclarés admis à l'examen (55 %).

Le taux de réussite des candidats qui visent à obtenir une promotion interne est très élevé (78 %) mais il repose sur un échantillon réduit (18 candidats présents à l'examen au cours des treize dernières sessions, soit 1,4 par an).

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le motif principal d'inscription (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"



Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes (candidats domiciliés dans les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes)

Source : DREAL des Pays de la Loire

Le taux de réussite des candidats réitérants est très faible

Sur la circonscription de Nantes, sur les 329 inscriptions à l'option "commissionnaires" enregistrées entre 2000 et 2012, 201 (soit 61 %¹) ont été le fait de « candidats uniques » qui soit ont été déclarés admis à leur première tentative, soit n'ont pas profité de la possibilité de s'inscrire une nouvelle fois. Les 128 candidatures restantes ont été le fait de 57 personnes différentes. Le taux de réussite de ces candidats dits « réitérants » est de 12,5 %, une proportion presque cinq fois moins élevée que celle des « candidats uniques » (59 %).

Tous candidats "commissionnaires" confondus, le taux de réussite décroît avec l'ordre de passage : 46 % à la première inscription, 26 % à la deuxième puis 10 % lors des passages suivants.

Taux de réussite à l'examen de l'attestation de capacité selon le suivi d'une préparation et le nombre de tentatives (sessions 2000 à 2012) - Option "commissionnaires"

Taux brut	Candidats uniques	Candidats réitérants	Total
Candidats libres	24 %	7 %	15 %
Formation spécifique	61 %	12 %	47 %
Ensemble	45 %	9 %	29 %

Taux net	Candidats uniques	Candidats réitérants	Total
Candidats libres	39 %	11 %	24 %
Formation spécifique	70 %	15 %	55 %
Ensemble	59 %	13 %	40 %

Taux de réussite brut = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite net = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes

Source : DREAL des Pays de la Loire

¹ Dans la réalité, cette proportion est plus faible car un certain nombre de candidats uniques des sessions 2000 à 2012 ont également pu s'inscrire lors des examens antérieurs à l'année 2000.

Tableau de synthèse de l'option "commissionnaires"

Principales caractéristiques des candidats à l'examen de l'attestation de capacité (sessions 2000 à 2012) Option "commissionnaires"

	Répartition des candidats	Âge moyen	Taux d'absence	Taux de réussite
Homme	71 %	39 ans	29 %	38 %
Femme	29 %	36 ans	25 %	45 %
De 15 à 24 ans	5 %	23 ans	35 %	18 %
De 25 à 34 ans	32 %	30 ans	25 %	39 %
De 35 à 44 ans	37 %	39 ans	25 %	39 %
45 ans et plus	26 %	50 ans	33 %	48 %
Bretagne	16 %	39 ans	35 %	29 %
Centre	32 %	39 ans	32 %	37 %
Pays de la Loire	43 %	38 ans	23 %	44 %
Poitou-Charentes	9 %	38 ans	23 %	50 %
Agriculteur	0,6 %	38 ans	0 %	50 %
Artisan / Chef d'entreprise	24 %	39 ans	27 %	26 %
Salarié	58 %	38 ans	29 %	46 %
Conducteur routier	Aucune inscription au cours de la période			
Etudiant / Apprenti	2 %	28 ans	33 %	50 %
Sans emploi	13 %	38 ans	29 %	40 %
Autres	2 %	34 ans	25 %	17 %
Niveau de formation V	40 %	40 ans	30 %	28 %
Niveau de formation IV	30 %	38 ans	26 %	45 %
Niveaux de formation I à III	30 %	37 ans	28 %	51 %
Candidats libres	56 %	38 ans	37 %	24 %
Formation spécifique	44 %	38 ans	14 %	55 %
Complément de formation	19 %	39 ans	33 %	44 %
Création / reprise ent. de transp.	21 %	37 ans	22 %	26 %
Diversification de l'activité	29 %	39 ans	29 %	41 %
Prise en charge de l'ent. familiale	5 %	34 ans	27 %	36 %
Recherche / changement d'emploi	8 %	38 ans	28 %	39 %
Recherche d'une promotion	10 %	39 ans	42 %	78 %
Régularisation administrative	10 %	41 ans	12 %	38 %
Candidats uniques	57 %	39 ans	24 %	59 %
Candidats réitérants	43 %	38 ans	32 %	13 %
Première inscription	73 %	38 ans	24 %	46 %
Deuxième inscription	19 %	38 ans	32 %	26 %
Troisième inscription	4 %	40 ans	54 %	0 %
Quatrième inscription et plus	4 %	41 ans	58 %	20 %
Ensemble des candidats inscrits	100 %	38 ans	28 %	40 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Champ : centre d'examen de Nantes

Source : DREAL des Pays de la Loire

Sur la période allant de 2000 à 2012, le centre d'examen de Nantes a enregistré la candidature de 25 personnes par an à l'option "commissionnaires" (12 % des inscriptions nationales), âgées en moyenne de 38 ans. Les femmes ne représentent que 29 % des inscriptions, un peu moins que dans les options "marchandises" (33 %) et "voyageurs" (32 %). Les candidats bretons sont notoirement sous-représentés (16 %).

Trois catégories socio-professionnelles concentrent 95 % des inscriptions : salariés (58 %), artisans et chefs d'entreprise (24 %) et candidats sans emploi (13 %). Le niveau scolaire des candidats est très élevé : six sur dix détiennent le baccalauréat.

De moins en moins de candidats suivent une préparation spécifique à l'examen. Ils ne plus qu'un tiers à le faire depuis 2006. Les motifs d'inscriptions à l'examen sont différents de ceux des autres options. La moitié des candidats cherche à acquérir un complément de formation à titre personnel ou étendre l'activité de son entreprise.

Le taux d'absence aux épreuves, supérieur d'un point et demi à celui des autres centres d'examen, a fortement baissé en 2011 et 2012.

Le taux de réussite est de 40 %, une dizaine de points de plus que celui des options "marchandises" et "voyageurs". Il dépend d'une multitude de facteurs dont l'âge, la région de domicile, la situation professionnelle, le niveau d'études et le suivi d'une préparation spécifique.

Annexes

Les trois voies d'obtention de l'attestation de capacité

Le respect de la condition de capacité professionnelle requise pour exercer les professions de transporteur public routier de marchandises et de voyageurs, ainsi que celle de commissionnaire de transport, se traduit par l'exigence d'un titre spécifique que doit posséder le responsable de l'activité « transports » de la société. Ce titre se nomme l'attestation de capacité professionnelle.

En transport lourd (plus de 3,5 tonnes et plus de 9 places), elle peut s'obtenir selon trois voies différentes :

1 / Expérience professionnelle

L'attestation de capacité professionnelle peut être obtenue sur justification d'une expérience professionnelle. Le demandeur doit fournir la preuve qu'il a géré de manière continue une entreprise de transport public routier entre le 3 décembre 1999 et le 3 décembre 2009. De par cette condition, ce canal est voué à disparaître.

2 / Équivalence de diplôme

L'attestation de capacité professionnelle peut être obtenue par équivalence avec une vingtaine de diplômes délivrés en France. Cette liste fixée par le Directeur des services de transports du Ministère de l'Écologie est disponible à l'adresse ci-dessous :

http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/decision-annexe-_diplomes_du_2_janvier_2013.pdf

3 / Examen écrit

Il existe sept sièges de jury d'examen en France métropolitaine et cinq en outre mer. Ces centres organisent les examens, une fois par an, simultanément et avec les mêmes sujets arrêtés au niveau national. La DREAL des Pays de la Loire qui gère le centre d'examen de Nantes organise les épreuves de l'attestation de capacité pour les candidats domiciliés dans les dix-neuf départements des régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes (Charente, Charente-Maritime, Cher, Côtes-d'Armor, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne). L'inscription est gratuite.

L'examen, qui se déroule le 1^{er} mercredi du mois d'octobre de chaque année dans l'agglomération nantaise, est composé d'un questionnaire à choix multiples et d'une épreuve à réponses rédigées, constituée de deux ou trois problèmes pratiques. La durée des épreuves est de quatre heures. Les questions portent sur les différentes réglementations spécifiques liées aux professions concernées ainsi que sur la gestion et l'exploitation d'une entreprise de transport.

Dans les options "marchandises" et "voyageurs", le QCM, composé de 50 questions, est noté sur 100 points ; une note inférieure à 50 est éliminatoire. L'épreuve rédigée est notée sur 100 points ; une note inférieure à 40 est éliminatoire. Pour être déclarés reçus, les candidats doivent de plus obtenir, pour l'ensemble des épreuves, une note au moins égale à 120 points sur 200.

Le dossier d'inscription contient une fiche de renseignement anonyme que doit remplir chaque candidat. L'exploitation statistique de cette fiche fait l'objet de la présente étude.

La DREAL n'assure pas de formation pour les candidats à l'examen. Toutefois des organismes de formation préparent à l'examen d'attestation de capacité. La recherche et le choix d'un organisme de formation incombent entièrement aux candidats intéressés.

Le candidat qui a échoué à l'examen peut le repasser autant de fois qu'il le désire dans le centre de formation de son domicile, à la condition de respecter les délais et conditions d'inscription.

Le titulaire de l'une des options désireux d'en obtenir une autre doit passer l'examen correspondant. Il n'est plus dispensé de subir les épreuves communes aux trois programmes, comme c'était le cas jusqu'en 1993.

L'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport n'est pas assujettie à la réglementation européenne, contrairement aux transports lourds (options "marchandises" ou "voyageurs"). La réglementation française y a introduit des spécificités au sujet desquelles il convient de se rapprocher des DREAL.

La fiche de renseignement à remplir par le candidat

FICHE STATISTIQUE

Examens d'attestation de capacité permettant l'exercice des professions de transporteur public routier et de commissionnaire de transport

Les renseignements demandés ci-après sont destinés à une utilisation statistique et ne sont pas communicables à des tiers

SESSION D'EXAMEN DU _____

1) Option présentée : Marchandises Voyageurs Commissionnaire

2) Age : _____ ans

3) Sexe : Homme Femme

4) N° département du domicile : _____

5) Situation professionnelle :

① Sans emploi	<input type="checkbox"/>	⑥ Employé	<input type="checkbox"/>
② Etudiant / Apprenti	<input type="checkbox"/>	⑦ Ouvrier	<input type="checkbox"/>
③ Chef d'entreprise	<input type="checkbox"/>	⑧ Autre	<input type="checkbox"/>
④ Agriculteur	<input type="checkbox"/>	Précisez :	
⑤ Cadre	<input type="checkbox"/>	_____	

6) Secteur d'activité :

① Agriculture	<input type="checkbox"/>	④ Industrie	<input type="checkbox"/>
② Bâtiment Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	⑤ Services	<input type="checkbox"/>
③ Commerce	<input type="checkbox"/>	⑥ Transport	<input type="checkbox"/>
		⑦ Autre	<input type="checkbox"/>
		Précisez :	

7) Niveau d'étude : ① Primaire ② Secondaire ③ Supérieur

8) Diplôme(s) obtenu(s) :

① Aucun	<input type="checkbox"/>	⑦ Autre diplôme de niveau secondaire	<input type="checkbox"/>
② Certificat d'études	<input type="checkbox"/>	Précisez _____	
③ Brevet des collèges ou BEPC	<input type="checkbox"/>	⑧ Diplôme(s) d'études supérieures	<input type="checkbox"/>
④ CAP	<input type="checkbox"/>	Précisez le niveau : BAC + _____	
⑤ BEP	<input type="checkbox"/>	Précisez le diplôme le plus élevé obtenu :	
⑥ BAC	<input type="checkbox"/>	(ex : BTS, DEUG, Licence, DESS, etc...)	

9) Formation spécifique suivie pour la préparation de cette session d'examen

① Aucune : candidat libre

② Formation suivie : ⇨ Nom de l'organisme : _____
Centre de : _____
Durée de la formation : _____ semaines

10) Motif principal d'inscription à l'examen (ne cochez qu'une seule case)

- | | |
|---|--------------------------|
| ① Créer ou reprendre une entreprise de transport | <input type="checkbox"/> |
| ② Assurer la continuité de l'entreprise familiale | <input type="checkbox"/> |
| ③ Obligation de régulariser une situation administrative | <input type="checkbox"/> |
| ④ Extension ou diversification de l'activité de l'entreprise | <input type="checkbox"/> |
| ⑤ Recherche personnelle d'une promotion interne dans l'entreprise | <input type="checkbox"/> |
| ⑥ Recherche d'un emploi ou désir d'en changer | <input type="checkbox"/> |
| ⑦ Acquisition ou complément de formation à titre personnel | <input type="checkbox"/> |

Les chiffres clés de l'examen de l'attestation de capacité

Centre d'examen de Nantes

Marchandises	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	469	478	476	427	388	316	391	447	432	343	377	385	403	5 332
Nombre de présents	382	393	392	359	317	257	311	367	347	270	299	310	324	4 328
Nombre de reçus	59	79	93	27	86	56	80	105	140	45	95	94	132	1 091
Taux d'absence	19 %	18 %	18 %	16 %	18 %	19 %	20 %	18 %	20 %	21 %	21 %	19 %	20 %	18,8 %
Taux de réussite	15 %	20 %	24 %	8 %	27 %	22 %	26 %	29 %	40 %	17 %	32 %	30 %	41 %	25,2 %

Voyageurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	40	39	36	37	52	57	51	64	38	52	57	56	51	630
Nombre de présents	30	34	28	27	42	39	38	46	26	37	36	32	40	455
Nombre de reçus	13	4	11	6	6	14	6	16	9	7	10	13	13	128
Taux d'absence	25 %	13 %	22 %	27 %	19 %	32 %	25 %	28 %	32 %	29 %	37 %	43 %	22 %	27,8 %
Taux de réussite	43 %	12 %	39 %	22 %	14 %	36 %	16 %	35 %	35 %	19 %	28 %	41 %	33 %	28,1 %

Commissionnaires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	22	20	24	24	26	25	21	23	25	30	24	32	33	329
Nombre de présents	18	13	16	16	18	21	15	19	16	21	13	27	25	238
Nombre de reçus	9	5	7	6	7	8	6	7	6	9	4	10	12	96
Taux d'absence	18 %	35 %	33 %	33 %	31 %	16 %	29 %	17 %	36 %	30 %	46 %	16 %	24 %	27,7 %
Taux de réussite	50 %	38 %	44 %	38 %	39 %	38 %	40 %	37 %	38 %	43 %	31 %	37 %	48 %	40,3 %

Ensemble	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	531	537	536	488	466	398	463	534	495	425	458	473	487	6 291
Nombre de présents	430	440	436	402	377	317	364	432	389	328	348	369	389	5 021
Nombre de reçus	81	88	111	39	99	78	92	128	155	61	109	117	157	1 315
Taux d'absence	19 %	18 %	19 %	18 %	19 %	20 %	21 %	19 %	21 %	23 %	24 %	22 %	20 %	20,2 %
Taux de réussite	19 %	20 %	25 %	10 %	26 %	25 %	25 %	30 %	40 %	19 %	31 %	32 %	40 %	26,2 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Source : DREAL des Pays de la Loire

Ensemble des centres d'examen de France métropolitaine et des DOM

Marchandises	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	2 521	2 631	2 688	2 562	2 551	2 254	2 402	2 735	2 584	2 326	2 231	2 076	2 407	31 968
Nombre de présents	1 935	2 064	2 087	2 036	1 890	1 712	1 798	1 991	1 948	1 708	1 607	1 581	1 755	24 112
Nombre de reçus	243	296	435	130	416	294	381	478	586	192	418	372	539	4 780
Taux d'absence	23 %	22 %	22 %	21 %	26 %	24 %	25 %	27 %	25 %	27 %	28 %	24 %	27 %	24,6 %
Taux de réussite	13 %	14 %	21 %	6 %	22 %	17 %	21 %	24 %	30 %	11 %	26 %	24 %	31 %	19,8 %

Voyageurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	587	606	630	614	755	779	773	888	738	777	779	682	557	9 165
Nombre de présents	417	442	427	452	512	519	541	563	461	491	474	426	377	6 102
Nombre de reçus	94	61	120	48	53	111	51	129	118	79	69	118	90	1 141
Taux d'absence	29 %	27 %	32 %	26 %	32 %	33 %	30 %	37 %	38 %	37 %	39 %	38 %	32 %	33,4 %
Taux de réussite	23 %	14 %	28 %	11 %	10 %	21 %	9 %	23 %	26 %	16 %	15 %	28 %	24 %	18,7 %

Commissionnaires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	174	272	191	210	210	204	233	236	255	218	212	222	214	2 851
Nombre de présents	141	205	142	146	158	160	186	182	177	149	139	164	152	2 101
Nombre de reçus	62	87	46	44	47	55	50	64	67	54	46	64	76	762
Taux d'absence	19 %	25 %	26 %	30 %	25 %	22 %	20 %	23 %	31 %	32 %	34 %	26 %	29 %	26,3 %
Taux de réussite	44 %	42 %	32 %	30 %	30 %	34 %	27 %	35 %	38 %	36 %	33 %	39 %	50 %	36,3 %

Ensemble	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre d'inscrits	3 282	3 509	3 509	3 386	3 516	3 237	3 408	3 859	3 577	3 321	3 222	2 980	3 178	43 984
Nombre de présents	2 493	2 711	2 656	2 634	2 560	2 391	2 525	2 736	2 586	2 348	2 220	2 171	2 284	32 315
Nombre de reçus	399	444	601	222	516	460	482	671	771	325	533	554	705	6 683
Taux d'absence	24 %	23 %	24 %	22 %	27 %	26 %	26 %	29 %	28 %	29 %	31 %	27 %	28 %	26,5 %
Taux de réussite	16 %	16 %	23 %	8 %	20 %	19 %	19 %	25 %	30 %	14 %	24 %	26 %	31 %	20,7 %

Taux d'absence = nombre de candidats absents à l'examen / nombre de candidats inscrits

Taux de réussite = nombre de candidats reçus à l'examen / nombre de candidats présents

Source : DGITM

La nomenclature des niveaux de formation

La nomenclature des niveaux de formation est utilisée, notamment à des fins statistiques, pour mesurer les études accomplies par un individu. Mise en place en 1969 par la Commission statistique nationale, son usage s'est largement répandu, devenant un outil de référence pour classer les diplômes et les formations au regard des catégories d'emplois. Elle est ainsi utilisée au sein de l'Éducation nationale, mais aussi par Pôle emploi pour classer les demandeurs d'emploi par niveau d'études et par l'Insee dans le cadre du recensement de la population.

Elle comprend cinq niveaux définis en référence à l'aptitude à occuper une catégorie d'emploi et l'octroi d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle. Ces niveaux s'échelonnent de I à V, dans un ordre décroissant, le niveau I correspondant au niveau de qualification le plus élevé.

Niveau V : correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent, concerne principalement un travail d'exécution.

- Certificat d'études primaires (créé en 1882 et supprimé en 1989)
- Brevet d'études du premier cycle du second degré (BEPC) (créé en 1947 et supprimé en 1959)
- Brevet des collèges (créé en 1986)
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (créé en 1919)
- Brevet d'études professionnelles (BEP) (créé en 1967)

Niveau IV : implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent, concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et comporter des responsabilités d'encadrement (emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié).

- Baccalauréat (général, technologique ou professionnel) (créé en 1808)
- Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (créé en 1986)
- Brevet de technicien
- Brevet professionnel
- Titre professionnel

Niveau III : correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur (formations de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur, soit bac+2) sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon indépendante des responsabilités de conception, d'encadrement ou de gestion.

- Brevet de technicien supérieur (BTS) (créé en 1959)
- Diplôme universitaire de technologie (DUT) (créé en 1966)
- Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) (délivré entre 1973 et 2006)
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)

Niveau II : implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité (formations de deuxième cycle universitaire).

Ancienne graduation :

- Licence (bac + 3)
- Maîtrise (bac + 4) (délivré entre 1966 et 2006)

Nouvelle graduation suite à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) (2003 à 2006) :

- Licence (bac + 3)
- Première année de master (bac + 4)

Niveau I : nécessite, en plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, la maîtrise de processus de conception ou de recherche (formations de troisième cycle universitaire).

Ancienne graduation :

- Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) (bac + 5)
- Diplôme d'études approfondies (DEA) (bac + 5) (délivré entre 1964 et 2005)
- Doctorat (bac + 8)

Nouvelle graduation :

- Master (Bac + 5) (créé en 2002)
- Diplôme d'ingénieur (Bac + 5)
- Doctorat (Bac + 8)

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

5, rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Traitement des données, rédaction et mise en forme :
Denis Douillard
denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Photo (première de couverture) :
Ilio

*Le profil
des candidats
à l'examen
de l'attestation
de capacité*

Observatoire social
régional des transports
des Pays de la Loire

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2115-9998

© DREAL 2013